

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri De Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales, et des Sciences de Gestion

Département des Sciences économie



Mémoire de master en sciences économiques

Spécialité : « Développement local, Tourisme et valorisation du Patrimoine »

Thème :

**Le rôle des assurances dans le développement des activités agricoles dans la willaya de
Tizi-Ouzou**

Cas de : la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou (C .R.M.A)

Présenté par

M^{lle} Kernoug Dihya

Sous la direction de

Mr.Sahali Nouredine

Membres du jury

President: MrGuendouzi Brahim

Rapporteur :M^r Sahali Nouredine

Examineur : M^r Mokrane Ali

Date de soutenance: 13/12/2016

Résumé

Après l'indépendance, le secteur des assurances était monopoliser par l'Etat algérien et les assurances agricoles étaient perçues chez les agriculteurs comme un acte administratif peu négligeable, les réformes agricoles, qui ont apportés une mutation radicale dans le secteur, les a rendus propriétaires des exploitations agricoles.

Face aux changements de statut, ces derniers ne possédant d'aucune expérience permettant de bien gérer cet investissement, le protéger, et le fructifier, c'est pour cela que l'assurance est restée dans leurs perceptions une charge financière inutile.

L'agriculture qui est une activité économique pour notre pays, menacer par des risques (aléas climatiques et sanitaires) et qu'elles ont est des conséquences néfastes sur la perte de rendement, et la perte de qualité de la production, d'où l'importance de l'assurance agricole qui demeure un instrument de gestion de risque permettant aux producteurs agricoles ainsi qu'aux éleveurs de protéger leurs patrimoines contre les risques qui les guettent.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) était alors la compagnie publique en charge de l'assurance agricole où l'agriculteur reste le centre des préoccupations de cette dernière, Outre le système assurantiel, il existe un Fonds de Garantie contre les Calamités Agricoles (FGCA), créé par l'Etat en 1990. Ce fonds visait à indemniser les agriculteurs pour les risques non assurables, dont la sécheresse.

Malgré les efforts fournis par les pouvoir publique, le secteur des assurances agricole demeure peu développer et les taux de pénétration reste faible et cela est du au désintérêt que porte les agriculteurs pour ce dernier.

Mots clés : Le secteur agricole, les assurances agricole, les risques agricole, les sinistres, les indemnités, CNMA, CRMA.

Summary

After independence, the insurance sector was monopolized by the Algerian State and agricultural insurance was perceived by farmers as a small administrative act, agricultural reforms, which brought about a radical change in the sector, made them owners of farms.

Faced with changes in status, the latter have no experience to properly manage this investment, protect it, and grow it that is why insurance has remained in their perceptions an unnecessary financial burden.

Agriculture, which is an economic activity for our country, threatened by risks (climatic and health hazards) and which they have, are detrimental to the loss of yield and the loss of quality of production. The importance of agricultural insurance, which remains a risk management tool enabling agricultural producers as well as livestock producers to protect their heritages from the dangers that threaten them.

The National Agricultural Mutual Fund was then the public company in charge of agricultural insurance where the farmer remains the center of the latter's concerns. In addition to the insurance system, there is a Guarantee Fund against Agricultural Disasters, created by the State in 1990. This fund was intended to compensate farmers for uninsurable risks, including drought.

Despite the efforts made by the public authorities, the agricultural insurance sector remains weak and the penetration rates remain low and this is due to the farmers' lack of interest in the latter.

Keywords: The agricultural sector, agricultural insurance, agricultural risks, claims, indemnities, CNMA, CRMA.

Remerciement

Je tiens avant tout à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire, je cite en premier lieu mon encadreur Monsieur Sahali qui en dépit de ses multiples autres occupations a accepté de diriger ce travail.

Notre reconnaissance s'adresse aussi à tous les enseignants de la faculté des sciences économiques et plus particulièrement à Monsieur Abrika le responsable de notre formation.

Mes sincères remerciements s'adressent notamment au personnel, de la CRMA, du ministère de l'agriculture et du développement rural, ainsi que le personnel de la CNMA, pour leurs efforts et leurs orientations qui m'ont tellement servi dans la réalisation de ce travail.

Enfin, je remercie tous les membres du jury qui ont bien voulu nous honorer de leurs présences afin d'évaluer notre travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes parents, et mes amis

KERNOUG. D

Sommaire

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole	5
Introduction	5
Section 1 : Présentation du secteur des assurances	5
Section 2 : La place de l'assurance agricole en Algérie	20
Conclusion	34
Chapitre II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole	35
Introduction	35
Section 1 : Le secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou	36
Section 2 : Le rôle de la Mutualité Agricole en tant qu'organisme d'assurance	43
Conclusion	65
Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	66
Introduction	66
Section 1 : Résultats et discussions	66
Section 2 : Freins au développement des assurances agricoles et analyse des problèmes.	87
Conclusion	90
Conclusion générale	92
Bibliographie	95
Annexes	102
Table des matières	

Liste des abréviations

Liste des abréviations

C.A.A.R : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance

C.A.G.E.X : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations

C.A.M : Caisse Agricole Mutuelle

C.A.M : Coopératives des Anciens Moudjahiddines

C.A.P.R.A : Coopératives de la Révolution Agraire

C.C.R : Compagnie Centrale de Réassurance

C.C.R.M.A : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles

C.N.A : Conseil National des Assurances

C.N.M.A : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

C.R.M.A : Caisse Régionale de Mutualité Agricole

D.A.S : Domaines Agricoles Socialiste

D.S.A : Direction des Services Agricole

E.A.C : Exploitations Agricoles Collectives

E.A.I : Exploitations Agricoles Individuelles

F.N.R.D.A : Fond National de Régulation et de Développement Agricole

F.G.C.A : Fonds de Garantie contre les Calamités Agricoles

M.A.A.T.E.C : Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education et de la Culture

M.A.D.R : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Liste des abréviations

P.N.D.A : Plan National de Développement Agricole

P.N.D.A.R : Plan National de Développement Agricole et Rural

P.P.D.R : Programme de Proximité de Développement Rural

S.A.A : Société d'Assurance Algérienne

S.A.T : Superficie Agricole Totale

S.A.U : Superficie Agricole Utile

S.D.R.D : Stratégie de Développement Rural Durable

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, l'agriculture algérienne a subi de nombreuses évolutions qui visaient à changer progressivement la situation économique et sociale existante de l'espace rural algérien, qui recèle beaucoup de potentialités agricoles, restés longtemps marginalisées suite à de nombreuses crises économiques et sociales. (BOULAHIA LATIFA, novembre 2008).

Le secteur de l'agriculture a traversé de nombreuses étapes de l'indépendance à nos jours. Dans les années 1960, ces transformations ont été marquées par l'autogestion et une reconversion de l'appareil productif, la décennie 1970 a été celle de la réforme agraire, la décennie 1980 a été celle des transitions vers l'économie de marché, la création des exploitations agricoles individuelles (EAI) et les exploitations agricoles communes (EAC). Les années 1990, ont été marquées par l'encouragement de l'agriculture privée, la libéralisation du système économique et le retrait de l'Etat dans le cadre du programme d'ajustement structurel (Ouarib S, 2005).

En septembre 2000, l'arrivée du Plan National de Développement Agricole (PNDA) et la mise en place des organes de gestion ont permis d'engager les opérations de crédit, c'est ainsi que des crédits bancaires ont été accordés en priorité aux agriculteurs qui s'inscrivent dans les programmes de développement du Ministère de l'Agriculture et du développement agricole ainsi qu'en 2007 avec le lancement de l'année pilote du PPDRI, programme de proximité pour le développement rural intégré (Revue nouvelle économie, étude de la mise en œuvre du plan nationale de développement agricole et rural (PNDAR), Edition janvier 2015).

Toutes ces nombreuses réformes, devaient toucher les causes de la faiblesse de la production et du sous développement du monde rural, qui n'est en réalité que la mise en place d'accroissement de la production agricole et de la valorisation économique de toutes les activités permettant d'enranger les ressources pour les populations locales (BOULAHIA L, novembre 2008).

L'agriculture constitue l'un des secteurs les plus touchés par les menaces des changements climatique de nature calamiteuse de différentes échelles, ainsi que par les maladies et les dégâts causés par les animaux prédateurs qui provoquent la chute de la production agricole.

Avec les caractéristiques d'un climat méditerranéen très instable qui couvre le nord, tandis qu'un climat désertique qui règne sur le sud, chaque année de nombreuses régions de

Introduction générale

notre pays sont soumises à des catastrophes atmosphériques assez distinctives forts nuisibles pour le développement du secteur agricole.

Les agriculteurs ont généralement une bonne culture du risque et prennent toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les conséquences des événements susceptibles de détruire les bâtiments d'exploitation, d'anéantir les cultures, d'affecter le patrimoine financier de l'exploitant ou de fragiliser leur santé.

En amont, les exploitants agricoles aménagent leurs bâtiments contre l'incendie, installent des filets paragrêle dans les vergers, respectent des règles d'hygiène dans l'élevage pour contrer les crises sanitaires et travaillent dans de bonnes conditions pour éviter tout risque d'accident ou de maladie professionnel (Revue d'information n°11, éditée par la caisse nationale de mutualité agricole, février 2011).

Ces mesures de prévention ne suffisent parfois pas et quand un risque survient, il faut agir en aval en faisant appel aux assurances qui demeurent un instrument efficace qui permet de s'attaquer aux problèmes qui touchent l'agriculteur de près ou de loin (Revue d'information n°11, éditée par la caisse nationale de mutualité agricole, février 2011).

La gestion de ces risques agricoles de nature catastrophique est confiée à l'échelle nationale à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), et à l'échelle de la wilaya à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA).

D'après le dictionnaire Larousse de 1978, le terme mutuel consiste en "la mise en commun des moyens de chacun". Il recouvre une association de personnes morales mais aussi physiques de droit privé, poursuivant un but de solidarité et d'entraide dans les conditions prévues dans leur statut, en matière d'assurance et de prévoyance, grâce aux cotisations des adhérents et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droit pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Le marché des assurances agricoles en Algérie reste peu développé, sur près de 900.000 agriculteurs inscrits à la Chambre nationale d'Agriculture (CNA), seulement 162.000 sont assurés, soit 18%, alors que le secteur agricole ne représente que 2% du chiffre d'affaires des assurances, selon Conseil national des assurances (CNA).

Introduction générale

De ce fait, toutes les transformations qu'a connue l'agriculture algérienne n'ont pas manqué de se répercuter sur la mutualité agricole, dont l'ouverture du marché des assurances à la concurrence, la privatisation des entreprises du secteur agricole, le mouvement de la transition de l'économie nationale. Malgré toutes les transformations et les efforts fournis, les assurances agricoles attirent peu les agriculteurs.

C'est avec autant de problèmes, réformes, acquis, que se pose la problématique des assurances agricole ainsi que les causes du désintérêt des agriculteurs pour s'assurer d'une part et d'autre part le rôle de la CRMA dans le développement du secteur agricole

C'est ce que nous allons tenter d'examiner en nous appuyant sur un cas de référence, en l'occurrence celui de la CRMA de TIZI -OUZOU.

Cette recherche s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Le niveau d'instruction faible des agriculteurs et le manque d'information constitue un handicap pour le développement des assurances dans le secteur agricole.
- Les coûts élevés appliqués peuvent être un frein pour les agriculteurs à adhérer aux différents produits fournis par la CRMA.
- Le manque de confiance à l'égard des assurances agricoles qui se manifeste par la non couverture de certains sinistres produit dans le passé constitue un élément de blocage pour le développement des assurances agricole.

Objectif général

Notre objectif principal est de faire une analyse de la situation actuelle des assurances agricoles, et de montrer les facteurs qui influents sur le choix des agriculteurs pour s'assurer ou à ne pas recourir aux assurances.

Choix du sujet

Notre choix s'est porté sur le sujet des assurances agricoles car elles constituent l'un des piliers pour le développement et la pérennité du secteur agricole.

Nous allons nous appuyer sur la Mutualité Agricole parce qu'elle était l'unique compagnie d'assurance à caractère public qui s'occupait depuis sa création, pendant l'époque coloniale, jusqu'à nos jours des assurances agricoles et des problèmes des agriculteurs, ce qui a éveillé notre curiosité de connaître sa contribution dans le développement des activités agricoles.

Introduction générale

Approche méthodologique:

La première étape était celle de la recherche bibliographique, qui consistait à broser tous les documents nécessaires.

Une recherche sur Internet a été faite en premier lieu sur tout ce qui concerne les assurances agricoles. Puis une recherche concernant les travaux qui ont été déjà réalisés sur le sujet. Ensuite une collecte interne au niveau du ministère de l'agriculture, la C.N.M.A et la C.R.M.A de Tizi-Ouzou de tous les documents qui peuvent nous être utiles.

C'est dans le souci d'apporter une contribution à la connaissance du terrain concernant la satisfaction des agriculteurs envers les services fournis par la CRMA de TIZI-OUZOU que l'idée d'engager :

- une enquête d'ordre quantitatif sous forme d'un questionnaire adresser pour les agriculteurs (ceux qui sont assurer et ceux qui ne sont pas assurer)

Pour atteindre les objectifs tracés et en vue d'apporter des réponses aux questions soulevées dans la problématique et tenter de vérifier les hypothèses émises, nous avons choisi d'articuler notre travail comme suit :

Deux chapitres théoriques, le premier va porter sur l'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole, dans le deuxième nous allons présenter les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole.

Le troisième chapitre concerne notre cas pratique dont lequel nous avons procéder à une enquête de terrain basé sur un questionnaire auprès des agriculteurs qui exercent l'élevage bovin, ainsi qu'un entretien avec les responsables de la C.R.M.A et ceux de la chambre de l'agriculture et ce afin d'avoir le maximum d'information pour pouvoir par la suite analyser les résultats obtenu.

Chapitre I

**L'activité assurance en
Algérie et la place de
l'assurance agricole**

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Introduction

L'assurance joue un rôle important dans les économies de marché efficient, c'est ce qui explique le poids et la place qu'occupe le secteur des assurances dans l'économie moderne. L'Algérie semble encore accumuler un retard important dans ce domaine.

Le secteur des assurances en Algérie et comme dans le reste du monde, a connu des mutations considérables au fil du temps. En effet au lendemain de l'indépendance, et pour des motifs de souverainetés, l'assurance a été mise sous tutelle de l'Etat.

Plusieurs activités économiques sont confrontés à des risques divers .Toutefois, l'agriculture est une activité économique à forte risques, surtout dans les pays en voie de développement, où les petits agriculteurs doivent souvent faire face à une série de risques liés au climat, au marché, à la production, d'où la nécessité de faire appel à l' assurance agricole qui constitue une garantie pour l'épanouissement de l'activité agricole

Ce chapitre s'articule autour de deux sections : dans la première nous allons exposer tous les concepts et notions de base de l'assurance, la seconde sera consacrée à la place de l'assurance agricole en Algérie.

Section 01 : Présentation du secteur des assurances

L'assurance est un moyen de prévention, elle répond aux besoins des individus cherchant à se protéger contre les risques qui peuvent les atteindre dans leurs personnes ou leurs biens. Elle fournit une sécurité pour les individus afin d'accomplir en toute quiétude les actes de la vie quotidienne.

Nous allons consacrer cette section en premier lieu à l'étude du cadre générale et théorique de l'assurance, ainsi qu'à la présentation de l'activité assurance en Algérie.

1. Généralité sur le secteur des assurances

L'assurance est un service ; elle se situe dans le secteur tertiaire de l'économie vu sa contribution à la sécurité de l'homme et de ses activités.

1.1 Genèse de l'assurance

L'apparition des techniques de couverture de risque par l'assurance concoure à garantir des risques de plus en plus fréquents et élargis , coïncidant ainsi avec l'apparition et l'accélération des capacités de productions et d'acheminement des biens et des personnes au début du XIX siècle¹ .

Il s'agit de la deuxième révolution industrielle caractérisée par l'augmentation des industries, de l'exploitation des mines des transports ferroviaires, du travail en usine et des concentrations humaines en zones urbaine , d'où la nécessité d'innovation en terme de création d'outils dédiés au raisonnement actuariel, principalement issu des théories du hasard et de l'incertitude .

Mais aussi, en termes d'institution des entreprises faisant appel aux capitaux comme les sociétés par action, les banques d'affaires et autres institutions, dont l'objectif est la couverture du risque aléatoire.

1.2 Les théories économiques de l'assurance (l'incertitude et le risque)

De nombreux travaux ont été consacrés à cette problématique centrale de la prise de décision face aux risques et aux incertitudes et qui peuvent être considérés comme le commencement de l'actuelle analyse économique des activités d'assurances.

On peut évoquer les publications des années 1960 de ARROW K. J. et BORCH K. (ARROW, 1963,1965) , BORCH K. (1960, 1961, 1962) et plus récemment DIONE G, (1990)² (BOUTALEB K, décembre 2012), qui indique notamment les notions de : l'aversion aux risques, la demande d'assurance, la couverture optimale avec une richesse moyenne, le choix du portefeuille d'assurance et l'épargne, l'auto-assurance et l'autoprotection, la fausse information, la catégorisation des risques, la régulation de l'assurance,....

¹ Denis C, « économie des assurances », édition Armand Colin, paris 1996, p9.

² BOUTALEB K, « L'industrie de l'assurance: réalité et perspectives de développement », séminaire sur la thématique «Le développement du secteur des assurances et réassurance en Algérie : réalité et perspectives », Université Hassiba Ben Bouali 3 et 4 décembre 2012, p 4.

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Le risque, dans le langage actuel des assureurs, est à la fois l'événement qui déclenche l'obligation de l'assureur, parfois le bien lui-même, l'objet de contrat. C'est aussi et surtout, l'objet de l'obligation de l'assureur, autrement dit les conséquences qu'il s'est engagé à compenser, d'un événement incertain atteignant une personne, un bien ou un patrimoine. C'est aussi l'ensemble des périls couverts par l'assurance et classés dans une même catégorie selon FAVRE A. R. et COURTIEU G, (1998)³.

Les risques pris en charge par les assureurs sont : la responsabilité, les biens matériels et les personnes. La gestion de ces risques par l'assureur repose sur le mécanisme de transfert du tout ou d'une partie des conséquences financières du risque sur la compagnie d'assurances, dans des conditions et circonstances précisées dans un contrat. Par conséquent le risque assurantiel n'est pas à confondre avec le risque financier dans lequel il n'y a pas de mécanismes de compensation. C'est ainsi que plusieurs mécanismes de gestion des risques ont existé⁴ (BOUTALEB K, décembre 2012) :

- Il y a eu l'auto-assurance en appliquant la prudence et la prévenance,
- la mutualisation des risques en comptant sur leur dispersion et leur indépendance,
- le partage des risques à cause de leur importance,
- le transfert du risque par un contrat entre individu et une compagnie.

Ces mécanismes de gestion ne sont pas exclusifs, mais ils sont complémentaires.

Les compagnies d'assurance recourent souvent à cette complémentarité pour :

- diversifier leur portefeuille et constituer des provisions techniques importantes par l'auto assurance,
- couvrir un grand nombre de risques individuels par la mutualisation, et partager une partie de leurs risques par le transfert aux réassureurs.

On peut distinguer trois sortes de risques : les risques natifs, les risques initiaux et les risques acquis.

- **Les risques natifs**, parmi ces risques on rencontre les risques liés à la natalité, à l'insécurité alimentaire, à l'insécurité politique, à la pollution de l'eau et de l'air, aux pandémies, au défaut d'eau potable, à l'analphabétisme, etc.

La gestion de ces risques relève de l'Etat et des Institutions de la sécurité sociale.

- **Les risques initiaux** sont ceux qui interviennent tout au début du processus de la productivité et de la création des richesses. Il s'agit notamment des maladies, des

³ BOUTALEB K, 2012, Op. Cit. p5.

⁴ BOUTALEB K, 2012, Op. Cit. p 6.

handicaps, des accidents, des destructions de l'outil de travail ou de la récolte. Ces risques ont été à la base de la modernisation, de la nouvelle civilisation, mais aussi de la menace qui pèse sur l'humanité au cours de ce dernier siècle.

- **Les risques acquis** sont liés aux acquis de l'homme ou de l'Entreprise. Les risques initiaux et les risques acquis constituent le domaine de l'assurance et de la réassurance actuelle. Il s'agit des assurances de la responsabilité civile, du cycle de vie, des risques des marchés financiers et des dommages aux biens.

1.3 Définition de l'assurance

Le mot assurance est d'origine latine : securus qui veut dire sûr, d'où émane le terme Assecuratio (sécurité, garantie, certitude, assurance, ...).

D'une manière générale, l'assurance se définit comme une réunion de personne redoutant l'arrivée d'un événement préjudiciable, se cotisent pour permettre à ceux qui sont touchés par cet événement de faire face aux dommages résultant⁵ (Couilbault F, Eliashberg C, Latrass M, 2003).

- **D'un point de vu juridique :** « L'assurance est une convention par laquelle, en contre partie d'une prime, l'assureur s'engage à garantir le souscripteur en cas de réalisation d'un risque aléatoire prévu au contrat, moyennant le paiement d'un prix appelé prime ou cotisation »⁶ (Lamber F , 2001) .
- **D'un point de vu technique :** « L'opération par laquelle un assureur organise en mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées »⁷ .
- **D'un point de vu économique :** L'assurance est un produit commercialisé par les entreprises d'assurance sous la forme d'un package de garanties, c'est un moyen de couverture des conséquences financières des risques qui peuvent être amoindris par les mesures de préventions.

⁵ Couilbault F, Eliashberg C, Latrass M, « les grands principes de l'assurance », édition l'ARGUS 2003, p 49.

⁶ Lamber F Y, « Droit des assurances », édition DALLOZ DELTA 2001, p 38.

⁷ Lamber F Y, 2001, Op.Cit. p38.

« L'assurance permet le partage des risques entre une multitude de personnes, chaque assuré ayant droit à recevoir une indemnité en fonction de la nature et de l'importance des dommages subis en cas de sinistre ou d'accident, en contrepartie du paiement d'une cotisation appelée prime d'assurance. Le plus souvent, la prime est payée au début d'une certaine période (en général une année) et l'ensemble des primes collectées par l'assureur doit lui permettre de couvrir les indemnités que celui-ci aura à régler pendant la période en question. C'est la raison pour laquelle on parle d'inversion de la relation entre prestataire de services et clients, puisque le client paie ici le prix (la prime) avant de recevoir la prestation (l'indemnité) en cas de sinistre »⁸ (BOUTALEB K, décembre 2012).

Ajoutant, l'activité d'assurance repose sur la mutualisation des risques, les primes payées par tous les assurés finançant les indemnités versées à ceux qui subissent des sinistres. Une partie des engagements pris par les assureurs peut cependant être transférée à des réassureurs, ces derniers étant donc les assureurs des assureurs.

1.4 Le rôle de l'assurance

- **Le rôle économique :** ce rôle apparaît à travers la couverture du patrimoine économique. Elle permet en cas de survenance d'un sinistre ou d'un dommage couvert, un renouvellement de l'outil de production. Elle constitue également une protection pour tout acte d'investissement ;
- **Le rôle social :** le rôle social de l'assurance est avant tout, d'offrir la sécurité aux individus, elle se voit comme un acte de haute prévention sociale parce qu'elle répond aux besoins des individus cherchant à se prémunir contre les risques de la vie qui peuvent toucher à leurs personnes ou à leurs biens ;
- **Le rôle financier :** L'activité des assurances permet, grâce à l'inversion de son cycle de production, de générer des ressources financières importantes que les sociétés d'assurance injectent dans la sphère économique, ainsi l'assurance joue un rôle d'intermédiaire financier et contribue en effet, à l'investissement national.

⁸ BOUTALEB K, 2012, Op. Cit. p3.

1.5 Les différents types d'assurances

- L'assurance automobile ;
- L'assurance incendie ;
- Risques divers ;
- Catastrophe naturelle ;
- Transport ;
- Engineering ;
- Assurance de personne ;
- Assurance agricole :
 - Assurance animale ;
 - Assurance végétale.

1.6 Les grandes fonctions de l'assurance

L'industrie de l'assurance représente aujourd'hui un secteur clef de l'économie des pays dont les besoins en sécurité pour l'ensemble des agents économiques ne cessent de croître. Ainsi l'influence de l'assurance se trouve tant au niveau microéconomique (ménages, entreprises) que macroéconomique en :

- Réduisant l'incertitude : l'assurance ne supprime pas le risque mais elle réduit sensiblement la variabilité de la richesse de l'assuré en agissant au niveau financier (les dommages matériels, les pertes d'exploitation, patrimoine humain assurable) ;
- S'intéressant aux sinistres : la prévention est un élément essentiel dans la gestion des risques dans la mesure où elle en diminue sensiblement la fréquence. C'est pour cela que les assureurs s'y intéressent particulièrement et leurs contrats incluent souvent des conditions de prévention à leurs garanties. Le respect de ses conditions de prévention, tout en responsabilisant l'agent économique assuré, entraîne souvent la diminution substantielle du coût de l'assurance d'un risque.

1.7 Le contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est un accord passé entre un assureur et un assuré pour garantir un risque, l'assureur accepte la couverture du risque, le souscripteur s'engage à payer la prime convenu. Il s'agit d'un lien juridique obligeant l'assureur et l'assuré respectivement à garantir le risque et à payé la prime.

1-7-1 Les caractéristiques d'un contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est régi par le code civil et présente certains caractères qui sont les suivants :

- Synallagmatique : le contrat d'assurance présente des obligations interdépendante a la charge des deux parties (l'assuré et l'assureur).
- Consensuel : le consentement des deux parties est nécessaire et suffisant pour la formation et la validité du contrat d'assurance.
- Aléatoire : le caractère aléatoire fonde la validité du contrat d'assurance, seule un risque aléatoire peut faire l'objet d'une assurance.
- De bonne foi : ce caractère est fondamental en assurance, il signifie la nécessité absolue de loyauté de l'assuré pour maintenir l'équité de la relation contractuelle.

1.7.2 Les éléments d'une opération d'assurance

Les éléments d'une opération d'assurance est caractérisée par : le risque, la prime, la prestation de l'assureur, le sinistre et la compensation.

- **Le risque**

Le péril commun en assurance, est le risque. Il peut être l'accident ou la maladie, la mort ou la destruction qui menacent les individus dans leurs biens ou leur personne. Le risque est le phénomène qui est la raison d'être de l'assurance, en d'autres termes c'est la matière première d'une opération d'assurance.

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Selon la définition du risque, ce n'est pas tous les risques qui sont assurables. La saturabilité d'un risque doit obéir aux conditions suivantes⁹ : (Gouilbault.F, Eliachberg.C, Latrass.M, 2003)

-Future : le risque ne doit pas être déjà réalisé.

-Incertitude : le risque doit être aléatoire, l'incertitude réside dans la survenance ou la date de survenance.

-L'arrivée de l'événement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré.

- **La prime ou cotisation**

C'est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée ;

- Elle est payable au commencement de l'opération d'assurance / année d'assurance.
- Elle comprend le coût des sinistres, des frais d'acquisition, de gestion et d'encaissement de la prime.

- **La prestation**

La prestation est la somme d'argent que l'assureur a l'obligation de verser à l'assuré en cas de survenance d'un risque garanti. La prestation peut prendre l'une des deux formes suivante :

- Une indemnité : qui est la somme déterminée après la survenance du sinistre dans la limite des montants assurés.
- Une prestation forfaitaire : dont le montant est déterminé au moment de la souscription du contrat, c'est-à-dire avant la survenance du sinistre.

⁹ Couilbault F, Eliashberg C, Latrass M, « les grands principes de l'assurance », édition l'ARGUS, 2003, p 53.

- **Le sinistre**

En assurance, le sinistre est employé lors de la réalisation du risque faisant l'objet du contrat d'assurance.

- **La compensation au sein de la mutualité**

L'activité d'assurance repose sur la mutualisation des risques ; La mutualité est le principe de base de l'assurance, elle signifie que les primes ou les cotisations payées par les assurés seront utilisés à indemniser quelques-uns deux, victime de l'événement assuré.

1.8 Les obligations en assurance

La signature d'un contrat d'assurance entre l'assureur et l'assuré, impose à ces derniers le respect d'un certains nombre d'obligations à savoir :

1.8.1 Les obligations de l'assureur

- Le règlement des sinistres lorsqu'ils surviennent.
- L'émission du contrat d'assurance qui concrétise l'acte d'acceptation et d'accord pour les garanties offertes à l'assuré.
- L'indemnisation des sinistres qui consiste en la prise en charge des sinistres.

La gestion des sinistres passe par plusieurs étapes par lesquelles s'achemine la procédure de règlement des dommages peuvent être décrits comme ce qui suit :

- La réception des déclarations remplies par les sinistrés et le traitement de celle-ci par l'enregistrement de et la comparaison des garanties en vigueur sur le contrat.
- L'évaluation des sinistres à travers l'intermédiaire d'expert pour l'estimation des dégâts et des montants à verser aux sinistrés.

1.8.2 Les obligations de l'assuré

- La déclaration des caractéristiques du risque.
- Le paiement de la cotisation qui est en principe effectué lors de la signature du contrat qui concrétise l'engagement des deux parties et avant l'entrée en vigueur des garanties.
- La déclaration des sinistres dans les délais fixés par la loi et préserver les intérêts de l'assureur.

2. présentation et organisation de l'activité assurance en Algérie

Le secteur assurantiel algériens tout comme les autres secteurs a connu des transformations : déspecialisation, démonopolisation depuis l'année 1980.

2.1 Aperçu historique de l'assurance

C'est en Europe du sud et plus précisément en Italie du nord au tour du XIV^e et XV^e siècle, que les premières assurances garantissant le risque maritime aient vu le jour ,elle s'est ensuite propagée aux Pays-Bas et à l'Angleterre, où furent les premiers contrats d'assurance professionnels ; contractés avec la création des premières compagnies d'assurances au XVI^e siècle .c'est ainsi qu'apparut le premier marché d'assurance centralisé en Angleterre , dans un local appartenant à un certain Edward L'loyd's qui proposait des garanties contre le risque maritime , ce fut , le célèbre marché d'assurance L'loyd's à Londres¹⁰ (Hassid A, 1984).

Les premières compagnies d'assurances contre l'incendie sont apparues aussi en Angleterre à la suite de l'incendie de Londres en 1666. Pour ce qui est de l'assurance vie elle est apparut en 1653 avec les fameuses Tontine en Italie, mises en œuvre par Lorenzo Tontini et qui consistait à verser des cotisations des associés Tontiniers et la constitution de réserves versées aux survivants sous forme de rente¹¹ (Hassid A, 1984).

L'assurance en Algérie est née à partir de 1845, date dans laquelle la société française union incendie ouvre une agence à Alger. Jusqu'à l'indépendance, l'assurance en Algérie reste dépendante de l'assurance française .A partir de 1962, les autorités algériennes ont reconduit les textes français pour mettre en place une réglementation proprement

¹⁰ Hassid A, « Introduction à l'étude des assurances économiques », ENAL 1984, p 11.

¹¹ Hassid A, 1984, Op.Cit. p12.

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

algérienne. En effet le secteur a évolué dans un contexte de changements permanents, allant de la période de centralisation à celle de libéralisation qui s'est concrétisée par l'adoption de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

2.2 Evolution de l'assurance en Algérie

Le secteur des assurances en Algérie est passé par plusieurs étapes depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

2.2.1 L'assurance en Algérie sous l'autorité coloniale

Les assurances en Algérie existaient avant l'indépendance, elles ont été introduites par les colons à travers une politique d'extension des activités permettant l'ouverture des représentations des compagnies d'assurances française en Algérie. La première compagnie d'assurance introduite en Algérie est la mutuelle des incendies en 1861, puis la mutuelle agricole créée en 1933 pour répondre aux besoins de protection de colons agriculteurs .

Cependant, afin de développer le secteur des assurances, il a fallu le réglementer en adoptant un ensemble de textes dont les plus essentiels sont :

- La loi du 13 juillet 1930 qui régit l'ensemble des contrats d'assurance ;
- Le décret du 29 juillet 1939, fixant la comptabilité des assurances de toutes natures et de capitalisation ;
- Le décret du 19 août 1941 concernant l'agrément spécial des sociétés ou assureurs étrangers et les garanties auxquelles ils peuvent être astreint.

En attendant la mise en place d'une réglementation plus adaptée aux réalités de l'économie algérienne, le législateur algérien a reconduit ses textes au lendemain de l'indépendance par la loi du 31 décembre 1962¹² (Hassid Ali, 1984).

2.2.2 L'indépendance et le contrôle de l'Etat

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie en 1962, la première décision prise par les nouvelles autorités est l'instauration du contrôle de l'Etat sur les opérations d'assurance par l'adoption de la loi 63-197 qui avait pour objet de freiner le transfert des primes vers la métropole française et l'instauration d'une cession obligatoire de 10% sur les primes encaissées du portefeuille puis la loi 63-201 relative aux obligations et garanties exigées.

¹² Hassid Ali, 1984, Op.cit. , p 24.

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

En 1964, l'instauration d'une cession légale de 4% au bénéfice de la caisse centrale d'assurance, on notera que seule la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (C.A.A.R), la société d'assurance algérienne (S.A.A) ont continué leurs activités à côté d'autres entités tel que la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (C.C.R.M.A).

La période 1972 a connu l'institution de l'assurance mutualiste par la création de deux mutuelles : la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), spécialisée dans l'assurance agricole et la mutuelle Algérienne d'assurance des travailleurs de l'éducation et de la culture (M.A.A.T.E.C), spécialisée dans le transport dans les assurances auto et habitation¹³ (Hassid A, 1984).

2.2.3 Libéralisation et ouverture de marché

La forme des spécialisations des sociétés d'assurances adoptées dans les années 1960-1970 a été abandonnée au profit de la déspecialisation à partir de l'année 1989, date à laquelle fut l'apparition des textes relatifs à l'autonomie des entreprises publiques, ouvrant ainsi la souscription dans toutes les branches d'assurances pour les compagnies d'assurance algérienne¹⁴ (guide des assurances en Algérie, 2009).

Un autre facteur majeur concrétisant la libéralisation du marché algérien est la promulgation de l'ordonnance N°95-07 DU 25 janvier 1995, construisant ainsi un cadre juridique et législatif remettant en cause le monopole de l'Etat sur l'activité de l'assurance et de la réassurance et amorçant l'ouverture du marché à l'investissement privé et étranger.

¹³Hassid A, 1984, Op.Cit, p 28.

¹⁴ Guide des assurances en Algérie, 2009, édité par KPMG SPA, janvier 2009, p 14.

2.3 Structure du marché algérien des assurances

Le marché algérien des assurances est composé de : ¹⁵(Mohamed L, avril 2011)

2.3.1 Les sociétés d'assurances

Les compagnies d'assurances et de réassurance sont au nombre de seize, sept sociétés publiques, sept sociétés privées et deux mutuelles.

- **Six sociétés publiques directes**

- 4 compagnies généralistes opèrent dans toutes les branches d'assurance, la CAAR, la SAA, la CAAT et la CASH, qui représentent ensemble 74 % de la production du marché.
- 2 compagnies publiques sont spécialisées dans l'assurance du risque crédit : la CAGEX (assurance crédit à l'exportation) et la SGCI (assurance crédit à l'immobilier).

- **Une société publique de réassurance**

- La CCR, Compagnie centrale de réassurance, bénéficie des cessions préférentielles du marché et de la garantie de l'Etat.

- **Sept sociétés privées**

Elles représentent 20 % de la production globale du marché, acquis en un peu plus de 10 ans, en progression régulière. Ces compagnies sont :

- CIAR, Compagnie internationale d'assurance et de réassurance.
- 2A, Algérienne des assurances.
- TRUST Algeria.
- GAM, Générale d'assurance méditerranéenne.
- Salama Assurances.
- Alliance Assurances.
- Cardif El Djazaïr.

- **Deux sociétés mutuelles pratiquent l'assurance directe**

- CNMA, mutuelle agricole, héritière de la mutualité agricole française, représente une part de marché de 6 %.
- MAATEC, mutuelle des travailleurs de l'éducation nationale et de la culture.

¹⁵ Mohamed L, « La situation Actuelle du Secteur Des Assurances en Algérie, Quelles Sont Les Alternatives ? », avril 2011, p10.

2.3.2 Le marché algérien en chiffres

D'après les données du Conseil national des assurances, note de conjoncture du marché des assurances pour le 4^e trimestre 2014 ;

L'Algérie se caractérise avant tout par la faiblesse relative de son marché. Selon le conseil national des assurances (CNA), le chiffre d'affaire réalisé par le marché national des assurances en 2014 est de 122,1 milliards de dinars algériens, en hausse de 7% par rapport à 2013.

Dans sa note de conjoncture du marché des assurances pour le 4^e trimestre 2014, le CNA indique que la production des sociétés d'assurances de dommages pourrait afficher 114 milliards de dinars, en hausse de 7,7% par rapport à 2013, cette hausse est générée essentiellement par l'évolution de la branche automobile 7,8%, qui représente 58% du portefeuille dommage , et par l'évolution de l'assurance Incendie et Risques Divers, avec un taux de 11,5 milliards de dinars, l'assurance transport serait aussi en hausse de 4,7 en 2014 .

L'assurance crédit et l'assurance agricole connaîtraient, en revanche, des baisses respectives de 38% et 22,7%, Avec un chiffre d'affaires de 8,1milliards de dinars, les assurances de personnes enregistreraient une légère évolution de 0,9% en 2014. En revanche , les branches vie et décès , maladie et accident connaîtraient pour leurs part des baisses respectives de l'ordre de - 19% , -54% et -6 % .

Le chiffre d'affaire des acceptations internationales s'élève à 2,04 milliards de dinars en 2014 et progresse considérablement de 51% comparativement à l'année 2013.

Au 30 septembre 2014, le chiffre d'affaire cumulé du secteur des assurances a été estimé à 91,1 milliards de dinars contre 84 milliards de dinars à la même période en 2013.

2.3.3 Densité d'assurance et taux de pénétration

D'après les données du guide des assurances en Algérie, édition 2015 ; Sur les marchés des pays développés, les dépenses par habitant ont atteint en moyenne 4847 dollars (contre 120 dollars sur les marchés émergents), dont 3025 dollars ont été dépensés pour l'assurance vie et 1822 pour l'assurance non vie.

Le marché des assurances en Europe de l'ouest a un poids considérable dans l'économie puisqu'il représente 7,78% du PIB de ces pays.

Le taux de pénétration (primes d'assurance en pourcentage du PIB), dans les pays avancés européens se situe entre 4,66% (Luxembourg) et 12,38% (Pays-Bas).

En Algérie, le taux de pénétration est de 0,81% du PIB. Ce taux reste faible par rapport à celui de la Tunisie avec 1,8% et celui du Maroc avec 2,95%.

D'après une étude réalisée par la deuxième compagnie de réassurance, Swiss RE, elle classe l'Algérie à la 64^e place mondiale par le montant des primes encaissées (sur 147 pays étudiés), avec une part de marché mondiale de 0,03%, et à la 5^e place en Afrique (l'Algérie participe avec 1,93% au marché de l'assurance du continent africain, elle représente 8,11% du marché africain qui lui-même ne représente que 1,54% du marché mondiale de l'assurance), vient par la suite derrière l'Algérie, l'Afrique du Sud à la 17^e place, le Maroc en 52^e place, l'Egypte en 58 et le Niger en 59^e place.

2.4 Les freins du développement du secteur des assurances en Algérie

La faiblesse de l'activité d'assurance sur le marché algérien est due à un ensemble de facteurs d'origine interne et externe à la profession.

2.4.1 Facteurs d'origine externe

- Le taux élevé d'inflation a causé une baisse du pouvoir d'achat dans les assurances basées sur les revenus individuels comme les assurances de personnes.
- Les habitudes culturelles car le système de fonctionnement de la solidarité sociale en Algérie repose encore en grande partie sur la famille et dans une certaine mesure sur la tribu.
- la perception religieuse de l'assurance, qui est mal comprise, elle est perçue comme un moyen de contrecarrer la volonté divine.

2.4.2 Facteurs d'origine interne

- La réglementation : on cite à titre d'exemple le cas de du décret 37-09 du 16 novembre 2009, exigeant l'augmentation du capital des sociétés d'assurances de personnes à 1 milliard de dinars (contre 200 millions de dinars) et celui des autres sociétés dommages à 2 milliards de dinars (contre 500 millions de dinars) que les opérateurs estiment qu'il a freiné le développement de l'activité Vie, puisqu'il faut mobiliser pour chaque compagnie spécialisée en Vie un capital de 1 md DZD, pour un marché global en 2010 de seulement 7 mds¹⁶ (BOUTALEB K, 2012).
- La déficience du marché financier qui n'offre toujours pas des opportunités d'investissements pour les épargnants.

¹⁶ BOUTALEB K, « L'industrie de l'assurance: réalité et perspectives de développement », décembre 2012, p21.

- Le manque et la faiblesse d'information que connaît le secteur des assurances est considérable.
- L'émergence de l'assurance de masse (l'assurance automobile) en Algérie sous le double aspect obligatoire et indirect a contribué à forger chez l'assuré une image du produit de l'assurance qui l'assimile à l'impôt et l'éloigne de sa véritable nature de moyen de satisfaction d'un besoin de sécurité économique ou d'un moyen d'épargne.
- Les délais de règlement des sinistres qui sont tardifs, ce qui conduit les clients à ce désintéressé de plus en plus.

Section 02 : la place de l'assurance agricole en Algérie

Le développement du secteur agricole relève d'un processus historique, influencé par les différentes politiques et réformes choisies avant et après l'indépendance.

Dans la section suivante nous allons présenter l'état de l'agriculture algérienne et les différentes réformes agricoles qui ont été mises en place, par la suite nous allons présenter le secteur des assurances agricole.

1. Etat de l'agriculture algérienne

En Algérie l'absence d'une politique agricole réfléchie après l'indépendance était l'un des principaux facteurs de la situation de la décadence que le secteur vit jusqu'aujourd'hui. Pourtant, la politique agricole coloniale initiée avant l'indépendance du pays assurait de hautes performances au secteur agricole, qui jouissait d'une réputation d'un secteur majoritairement exportateur, grâce à des politiques d'infrastructure de base, à des politiques de soutien à toutes sortes et à un mode d'organisation technique très avancé¹⁷ (Mohamed C, 2014).

Après l'indépendance, le secteur agricole devait contribuer avec efficacité au développement général du pays. Pour cela plusieurs réformes agricoles ont été mises en place pour atteindre cet objectif.

¹⁷ Chabane M , « Heurs et malheurs de secteur agricole en Algérie 1962- 2012 », Paris l'harmattan, 2013, p19.

1.1 Le secteur autogéré

Ce secteur comprend les domaines autogérés issus des décrets de Mars 1963 et les Coopératives des Anciens Moudjahiddines (C.A.M) durant la période 1967-1978. Ce secteur a subi peu de bouleversements dans les secteurs, les 2.080 unités ont vu un déficit chronique avec un environnement trop souvent pénalisant, et un encadrement inexistant soumis à d'incessantes mesures et de directives¹⁸ (Bedrani.S, 1992). Ce secteur était vide de son esprit autogestionnaire et les producteurs devenaient des simples salariés.

En 1980 la restructuration de ce secteur a été entreprise, elle visait au remodelage foncier en vue de parvenir à la création des unités économiques viables. Cette action a permis la création de près de 3.200 unités de productions. Elle est accompagnée d'un effort d'encadrement: environ 2.000 ingénieurs, 4500 agents comptables et 1.900 mécaniciens ont été directement affectés aux unités de productions, Il a été prévu aussi la mise en place d'outils de gestion, et la participation à l'élaboration des plans de production des travailleurs et des unités¹⁹ (Bedrani S, 1992).

A partir de 1987, la décision de dissolution des (D, S, A) a été prise pour les remplacer par les entreprises Agricoles Collectives et Individuelles (E.A.C et E.A.I).

1.2 La révolution agraire

La période 1967-1978 a connu des changements dans les structures agraires; dont les plus importants se situent au niveau de l'application des textes portant la révolution agraire à partir de l'ordonnance n°71-73 du 08/11/71²⁰ (Si-Tayeb H ,2015). Cette mesure qui entre dans le cadre de la dynamique de la révolution socialiste, visait à une juste réparation de cette richesse que représente la terre, et à l'élimination des disparités dans le monde rural ainsi ont été créés :

- Coopératives de la Révolution Agraire (**C.A.P.R.A**) : la création de près de 6.000 Coopératives de la Révolution Agraire sur près de 1100 000 hectares de S.A.U a constitué le point de départ d'une réorganisation des structures d'appui ;
- Coopératives Agricoles d'Exploitation en Commun (**C.A.E.C**) qui impliquent l'exploitation collective des moyens de production, chaque coopérateur conservant le lot qui lui a été attribué;

¹⁸ Bedrani.S, « l'agriculture depuis 1962, histoire d'un échec », édition l'Harmattan, 1992, p81.

¹⁹ Bedrani S, 1992, OP, Cit

²⁰ Si-Tayeb Hachemi : « les transformations de l'agriculture algérienne dans la perspective de l'adhésion à l'OMC », thèse de doctorat en science économique, UMMTO, 2015.

- Groupements Pré coopératifs de Mise en Valeur (**G.P.M.V**) sur les terres non directement productives;
- **C.E.P.R.A** (Coopératives d'élevage Pastorales) sur près de 600 000 hectares de parcours.

Ces mesures ont concerné près de 100.000 attributaires, chiffre qui n'a pas cessé de diminuer pour atteindre 80.000 à la fin de 1981 à cause des désistements enregistrés.

1.3 Le secteur privé

Face au secteur étatique, subsistait le secteur agricole privé dont les données précises et complète sont extrêmement rare .cependant, il ya lieu de noter que ce secteur était très hétérogène, en fonction des facteurs de production utilisés et de l'importance des superficies des exploitations cultivées.

Ses exploitations peuvent être classées en trois catégories :

- L'exploitation familiale de subsistance : petites exploitations avec des techniques traditionnelles de culture où l'autoconsommation des produits occupe une place fondamentale;
- L'exploitation familiale marchande disposant d'un capital productif et un sur plus dégagé pour son écoulement sur le marché;
- L'exploitation moderne caractérisée par l'emploi de techniques modernes et des investissements à partir du surplus dégagé par l'exploitation.

Le secteur privé concernait environ 5 millions d'habitants, il s'étendait sur près de 5,84 millions d'hectares et se composait de près de 586845 exploitations dont la superficie moyenne avoisinait les 10 hectares²¹ (Mohamed C, 2014).

1.4 Les réformes agraires de 1981 à 2000 : dites restructurations

La décennie 1980 est caractérisée par des ajustements économiques et politiques de l'industrialisation qui n'a pas eu les effets attendus. Dans l'ensemble, le secteur industriel est accusé d'inefficacité et le degré d'intégration de l'économie nationale est insuffisant.

La production agricole a stagné ce qui a engendré une dépendance alimentaire s'ajoutant a une dépendance financière et technologique. Une restructuration organique et financière a été faite pour les entreprises publiques comme pour le secteur agricole autogéré.

²¹ Chabane M, 2013, Op.Cit, p38

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Les efforts se sont dirigés principalement vers des secteurs, alors négligés, agriculture, hydraulique et habitat²² (Si-Tayeb H, 2015).

Avec la montée de la demande sociale, l'analyse de la question alimentaire a été en effet refondée. Durant cette période, la sécurité alimentaire au niveau national se fonde sur l'hypothèse, selon laquelle un pays peut assurer son alimentation non seulement par le biais de la production nationale mais aussi par le biais des importations.

Une profonde restructuration du domaine agricole public, à travers une réduction des superficies, est engagée en 1981, sous l'appellation de domaines agricoles socialiste (DAS). Elle a été orientée vers les spécialisations au même temps que le secteur agricole a été mené sur la voie des réformes libérales (Ait A, 1999).

Les réformes de 1987, appelée réorganisation du secteur agricole, fait que 3139 DAS ont été réorganisés sur plus de 2,5 millions d'hectares et attribués à plus de 210 000 producteurs organisés en 96 629 exploitations agricoles collectives et individuelles (EAC et EAI)²³.

1.5 Les plans de développement agricole et rural depuis l'an 2000

L'année 2000, a vu le lancement du Plan National de Développement Agricole (PNDA) ayant pour objectif la sécurité alimentaire et le développement des filières agricoles. Il a bénéficié de ressources budgétaires considérables dans la mise en place du Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) de l'ordre de près de 40 milliards de DA en 2000 (Si-Tayeb H, 2015).

S'ensuit en 2002, la mise en place du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) qui est un prolongement du PNDA. Le PNDAR traduisait la volonté de la mise en place d'une dynamique décentralisée du développement local, avec la mobilisation concrète et l'implication des acteurs locaux à tous les niveaux²⁴ (Mohamed C, 2014).

En 2005, une nouvelle Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD), a été suivie en 2006 des Programme de Proximité de Développement Rural (PPDR), l'objectif principal de ses programmes est la valorisation des ressources locales et l'amélioration des conditions de vie des ruraux. En 2008, l'ensemble de ses plans sont devenus la Politique du Renouveau Agricole et Rural avec comme objectif la croissance de toutes les possibilités agricole du pays (Si-Tayeb H, 2015).

²² Si-Tayeb H, 2015, Op.Cit, p163.

²³ Loi 87/16 décembre 1987 fixant es modalités de fonctionnement des EAC et EAI.

²⁴ Mohamed C, 2015, Op.Cit, pp220-221.

1.5.1 Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie (programme quinquennal 2010-2014)

Les axes stratégiques de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural visent le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Elle passe inévitablement par la recherche, à moyen terme, de changements et d'impacts significatifs sur les bases structurelles qui fondent l'état de sécurité alimentaire de la nation.

Il s'agit ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et grâce à une forte implication des différents acteurs et à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole et ce à travers l'accompagnement de²⁵:

- L'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait) assurant un taux de couverture moyen minimal de 75 % des besoins;
- La modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, utilisation des semences et géniteurs améliorés...);
- La modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et d'approvisionnement en intrants et services à l'agriculture ;
- La mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation (SYRPALAC) tels que les céréales, lait, pomme de terre, oléiculture, viandes ...etc. créant les conditions de stabilisation des marchés ;
- La généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole en visant 1,6 millions d'hectares, à l'horizon 2014, contre près de 900.000 hectares en 2010.
- Le développement des capacités nationales pour atteindre l'autosuffisance dans la couverture des besoins en matière de semences, plants et géniteurs.
- Le développement des espaces ruraux équilibrés, harmonieux et durable.

²⁵<http://www.minagri.dz/pdf/Presentat%20rar.pdf>

1.5.2 Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie (programme quinquennal 2015-2019)

Actuellement, le secteur agricole constitue un élément majeur de l'économie hors hydrocarbures du pays. En 2014, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 300 milliards de dinars par an dans le cadre de son « plan quinquennal 2015-2019 »²⁶, afin de consolider les acquis de la Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR) du pays à travers :

- L'introduction de techniques de pointe en matière d'irrigation et une utilisation d'engrais plus importante ;
- Le développement de la production nationale de produits de base tels que les pommes de terre et le lait ;
- L'Etat vise à faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs et introduire des tarifs préférentiels pour les emprunts à destination des producteurs ;
- La mise en valeur des filières stratégiques à commencer par les céréales (50% d'importation par an) ;
- Mettre un terme définitif à l'importation de la poudre de lait pour les produits dérivés, la pomme de terre, les viandes rouges et les tomates concentrées (atteindre l'objectif 0 % d'ici 2019) ;
- Le gouvernement espère créer 2 millions d'hectares de terres irriguées contre 1,2 million d'hectares aujourd'hui (2015), dont plus du quart serait réservé à la production de céréales ;
- La subvention des coûts des engrais à hauteur de 20% ;
- L'amélioration des compétences techniques des agriculteurs à travers la création d'une école nationale des métiers de l'agriculture, des forêts et de l'agro-industrie (ENMAFA).

2. Le secteur de l'assurance agricole

Le développement des assurances agricoles demeure un instrument efficace qui permet de s'attaquer aux problèmes qui touchent l'agriculteur de près ou de loin.

²⁶[https://www.google.dz/?gws_rd=cr&ei=GEQeWIPiJ4Sla_38pvgO#q=Pr%C3%A9sentation+de+la+politique+de+Renouveau+Agricole+et+Rural+en+Alg%C3%A9rie+\(programme+quinquennal+2015-2019\)](https://www.google.dz/?gws_rd=cr&ei=GEQeWIPiJ4Sla_38pvgO#q=Pr%C3%A9sentation+de+la+politique+de+Renouveau+Agricole+et+Rural+en+Alg%C3%A9rie+(programme+quinquennal+2015-2019)) .

2-1 Historique et caractéristiques du secteur

Les premiers marchés d'assurance agricole sont apparus il y a plus de deux cents ans pour protéger contre les risques climatiques principalement la grêle et de mortalité du cheptel. L'assurance grêle, forme la plus ancienne d'assurance agricole, existe en Allemagne depuis la fin du 18^e siècle. L'assurance cheptel a vu le jour dans les années 1830. Les premiers systèmes d'assurance ont surtout été le fait de petites structures coopératives apportant une couverture contre un risque unique et spécifié. Il a fallu attendre 1930 pour que l'assurance multirisque apparaisse, d'abord aux Etats-Unis puis au Japon (1939) et au Canada (1959). Aujourd'hui, ces produits sont répandus dans la plus grande partie de l'Europe ²⁷(Thérèse S, Jean-Christophe D, Clémence T, 2014).

Les premières structures mutualistes de crédit et d'assurance agricole ont été créées en Algérie au début du XX^e siècle. Les premières Caisses locales du Crédit Agricole Mutuel ont été fondées en 1901 et les Caisses d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie ont vu le jour à Tiaret en 1903 et à Alger en 1904. Les principaux risques assurés étaient l'incendie et la grêle. Le secteur des assurances, et en particulier l'assurance agricole, a été marqué par un monopole d'Etat jusqu'en 1995²⁸. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) était alors la compagnie publique en charge de l'assurance agricole.

Depuis 1995 et la fin du monopole, les sociétés privées, algériennes ou étrangères, peuvent opérer dans le secteur assurantiel. Dans ce contexte, la CNMA, devenue une société de droit privé sans participation de l'Etat, reste le principal assureur dans le domaine agricole, dont elle représentait 11 % du chiffre d'affaires en 2015. La CNMA fédère 67 Caisses Régionales de Mutualité Agricole. Elle est également active en dehors de l'agriculture avec une filiale dédiée à l'assurance vie (Billy T, 2013).

²⁷ http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/micro_network-brochure_agriculture-def-low_fr.pdf : Genese et essore de la micro-assurance agricole document de Thérèse Sandmark, Jean-Christophe Debar et Clémence Tatin-Jaleran .

²⁸ Billy T, « Assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunisie », édition F.A.R.M, 2013, p49.

2.2 Définitions des concepts

2.2.1 L'agriculteur

Un agriculteur est la personne qui exerce une activité agricole et qui supporte les pertes qui pourrait en résulter.

2.2.2 L'activité agricole

« Sont de nature agricole , toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaire au déroulement dans le prolongement de l'acte de production et notamment le stockage , le conditionnement , la transformation et la commercialisation des produits végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus exclusivement de l'exploitation »²⁹ (l'article 2 du décret exécutif n°96-03 du 7 ramadhan 1416 correspondant au 27/01/1986)

2.2.3 Les risques agricoles

Par définition, le risque est un événement qui peut survenir dans le futur de manière aléatoire. Il constitue une cause d'insécurité en raison des conséquences qu'il peut entraîner s'il se réalise. Par conséquent, le risque agricole est la probabilité et la conséquence de la survenance d'un événement nuisant spécifié aux biens agricoles.

2.2.4 Le sinistre

Le sinistre est constitué par la survenance du risque prévu par le contrat d'assurance ; il entraîne la mise en jeu de la garantie.

2.2.5 L'indemnité

Une indemnité est une somme versée par l'assureur à un assuré ou à la victime d'un préjudice.

2.2.6 L'assurance agricole

L'assurance agricole est un outil de couverture et de protection des biens agricoles et de préservation des ressources des agriculteurs.

²⁹ L'article 2 du décret exécutif n°96-03 du 7 ramadhan 1416 correspondant au 27/01/1986.

2.3 Les risque en agriculture et le rôle de l'assurance

Les activités agricoles sont soumises à des risques de natures très diverses. Ils concernent les productions végétales et animales, les personnes, les biens et l'environnement³⁰ à savoir :

- risques cultures sur pied : d'origine climatique, incendies,
- risques animaux, vol, étouffement, accidents d'élevage, maladie,
- risques financiers : instabilité des prix de vente, des prix des intrants, risques d'impayés,
- risques environnementaux : responsabilité civile atteinte à l'environnement, traitement des cultures, stockage des hydrocarbures, des engrais liquides,
- risques matériels : bris, vol, accident de circulation lors des récoltes et travaux du sol,
- risques bâtiment et leur contenu : responsabilité civile, incendie, tempête, vol,
- risques corporels : accidents et maladies du chef d'exploitation, de sa famille, de ses collaborateurs.

L'assurance est l'un des outils, parmi d'autres, qui s'offrent aux agriculteurs pour gérer ces risques. En échange d'une prime versée préalablement, elle permet une indemnisation a posteriori en cas de la survenance d'un sinistre.

L'assurance facilite ainsi la restauration des capacités économiques sinistrées et peut permettre à l'agriculteur de cultiver de nouveau après un dommage subi.

Lorsqu'il s'agit d'une assurance sur la production agricole, l'indemnisation peut être basée sur les frais engagés pour la campagne agricole, la valeur de la production ou la marge. C'est donc un dispositif permettant de stabiliser les revenus des agriculteurs et de favoriser les investissements.

L'assurance procure une garantie plus forte de remboursement des prêts et peut donc contribuer à faciliter l'accès au crédit. Pour y souscrire, l'agriculteur doit trouver de l'intérêt dans les garanties qui sont proposées par comparaison aux solutions auxquelles il a habituellement recours. En particulier, le montant de la prime doit être inférieur au risque de pertes ressenti par l'agriculteur.

³⁰ Billy T, 2013 , Op.Cit ,p21 .

2.4 Les différents produits d'assurance agricole

Différents produits spécifiques ont été développés pour assurer les productions agricoles³¹ :

2.4.1 L'assurance péril-nommé

Elle assure une indemnité en cas de survenance d'un sinistre explicitement énuméré dans la police d'assurance. Les principaux périls couverts sont la grêle, la tempête, l'incendie, l'inondation, le gel, les précipitations excessives et les glissements de terrain. L'indemnisation peut être calculée comme suit :

- une somme convenue à la signature du contrat, basée soit sur les coûts de production soit sur le revenu attendu de la récolte,
- un montant calculé en fonction des dommages subis, par exemple sur la base de la différence entre un rendement de référence et le rendement réel (qui lui est inférieur suite au sinistre), valorisée à un certain prix (par exemple le prix du marché). Le rendement de référence peut être calculé en fonction de l'historique des rendements à l'échelle de l'exploitation ou de la région.

Ce type de produit peut couvrir les cultures et le bétail. Son lien avec un risque bien identifié offre une lisibilité importante pour les assureurs et les assurés.

2.4.2 L'assurance périls multiples ou multirisque

Elle fonctionne comme l'assurance péril nommé mais couvre plusieurs risques. Elle peut ainsi couvrir, avec un seul produit, une diversité de sinistres pouvant affecter la production et les différents aléas climatiques.

Les montants d'indemnisation sont définis par rapport à l'écart entre un rendement de référence et le rendement réel, valorisé à un certain prix. Pour cette raison, ce type d'assurance est souvent considéré comme une assurance rendement. La couverture proposée est donc plus large mais son coût est plus élevé que l'assurance péril nommé.

2.4.3 L'assurance indicielle

L'assurance indicielle prévoit le versement d'une indemnité en fonction de la valeur d'un indice et non pas sur la base de dommages constatés sur l'exploitation.

Le bon fonctionnement du système repose sur le fait que l'indice soit fortement correspondre aux pertes réelles de l'assuré.

Il ya trois indices qui sont fortement utilisés à savoir³² :

³¹ Billy Troy, 2013, OP.Cit, pp22-23.

- **Les rendements régionaux** : la perte de rendement retenue pour l'indemnisation n'est pas celle subie par le producteur individuellement mais celle qui concerne les cultures de toute une région.
- **Les indices climatiques** : ils sont construits à partir de données météorologiques, comme le niveau de précipitations, la température et la durée d'ensoleillement. Actuellement ce type d'assurance couvre principalement les risques liés aux précipitations (sécheresse ou excès d'eau).
- **Les indices de télédétection** : la télédétection permet l'acquisition à distance de différentes informations sur l'environnement, par exemple par satellites ou radars.

2.5 Le marché de l'assurance agricole ³³

Les primes de l'assurance agricole dans le monde représentaient 23,5 milliards de dollars US en 2011. Le marché est essentiellement concentré dans les pays du Nord, l'Amérique du Nord et l'Europe comptant pour 73 % du montant total des primes.

Dans d'autres pays où l'agriculture tient une part importante dans l'économie et est soumise à des risques importants, en particulier climatiques, le recours à l'assurance peut être beaucoup plus large, notamment si le dispositif est appuyé par l'Etat. Ainsi, aux Etats Unis, le programme fédéral d'assurance récolte couvrait 80 % des superficies cultivées du pays en 2011. En France, en 2010, 75 % des surfaces en grandes cultures étaient couvertes par l'assurance grêle ou l'assurance récolte. En Espagne, 24 % des agriculteurs sont assurés.

Le marché est en croissance, notamment dans les pays émergents comme la Chine et l'Inde. Des politiques publiques volontaristes ainsi que des prix plus élevés pour les produits agricoles y ont contribué, de même que le lancement de nouveaux produits et l'extension des réseaux de distribution.

Sur le continent africain, le volume des primes a atteint 120 millions de dollars US en 2011. Cette faible diffusion se retrouve au Maghreb car le secteur de l'assurance, agricole et non agricole, reste peu développé malgré un potentiel important. Ainsi les taux de pénétration (primes/PIB) en 2011 étaient de 2,9 % au Maroc et 1,8 % en Tunisie.

³² Billy T, 2013, Op.cit.

³³ Informations tirées depuis le site : <http://www.Fondation-Farm.org>

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Pour l'Algérie le taux de pénétration de l'assurance agricole est faible, avec seulement 5 % des producteurs disposant d'une assurance, soit environ 50 000 exploitations sur le million que compte le pays. Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer cette situation :

- **Le morcellement important des exploitations et la difficulté de toucher les petits producteurs**, qui représentent la majorité des fermes en Algérie : ainsi 62 % des exploitations ont moins de 5 ha et 90 % moins de 20 ha.
- **Le faible taux d'accès aux services financiers dans l'agriculture** : les producteurs, en particulier dans les petites exploitations, restent en marge du crédit et de l'assurance agricole, en partie du fait de la complexité des procédures et du peu de garanties que ces agriculteurs peuvent fournir pour l'obtention d'un crédit.
En Algérie, l'assurance agricole n'est pas spécialement liée au crédit : les banques ne demandent pas obligatoirement que l'emprunteur soit assuré, mais se basent sur d'autres garanties.
- **Certains risques ne sont pas couverts**, notamment pour les céréales et pour les risques de sécheresse, malgré le lancement à partir de 2008 d'assurances multirisque climatique sur le maraîchage et l'arboriculture. Par ailleurs il existe un besoin en termes de données et séries statistiques détaillées sur les phénomènes climatiques.
- **Peu de soutien aux assurances par les pouvoirs publics.**
- **Une faible coordination des acteurs du secteur** et une dynamique mutualiste limitée.

Néanmoins l'introduction des assurances multirisque climatique pour certaines filières de maraîchage et d'arboriculture a permis d'étendre la couverture sur ces cultures. Ainsi, en 2009, 65 % des superficies consacrées à la production de pommes de terre d'arrière-saison ont été couvertes.

A côté du système assurantiel, il existe un Fonds de Garantie contre les Calamités Agricoles (FGCA) créé en 1990 par l'Etat. Ce fonds public visait à :

- **Soutenir l'assurance agricole**, notamment par la possibilité de prendre en charge une partie des primes durant une période fixée,
- **Indemniser** les agriculteurs pour les risques non assurables, dont la sécheresse, afin qu'ils aient les moyens de payer leurs frais de campagne l'année suivante. Pour y être éligible, l'agriculteur devait avoir souscrit une assurance pour un risque agricole assurable.

Cependant ce dispositif n'a pas pu répondre aux besoins, notamment lors de successions d'aléas climatiques. En particulier les indemnisations ont été jugées insuffisantes. Celles-ci se sont élevées à 14 milliards de dinars entre 1989 et 1999 (soit environ 140 millions d'euros). D'autre part, ce fonds semble avoir plutôt favorisé la logique de l'indemnisation des effets de la sécheresse pour les céréaliculteurs plutôt que les mesures de prévention et l'encouragement aux assurances. Il n'est maintenant plus fonctionnel depuis une dizaine d'années.

2.6 La contribution de l'assurance au développement agricole

L'Algérie, s'est engagée depuis les années 2000 dans des réformes structurelles majeures du secteur des assurances agricoles. L'objectif est d'utiliser l'assurance comme un levier pour le développement de l'agriculture.

D'où l'importance de développer des systèmes d'assurance et d'indemnisation des exploitations contre les différents aléas climatiques, dont la sécheresse, gel,...etc, fait consensus parmi les différents acteurs : Etat, agriculteurs, assureurs. Etant donné l'ampleur et la diversité des risques non encore couverts (sécheresse, tempête etc.), les projets se sont orientés vers l'assurance multirisque. L'intérêt est de pouvoir mutualiser les risques entre eux, entre différentes régions et entre différentes années. Ainsi, des assurances de ce type ont été lancées en Algérie, sous forme d'expérience pilote ou à plus grande échelle³⁴.

En Algérie, l'Etat a longtemps géré directement les indemnisations pour les pertes de production agricole liées aux aléas climatiques, excepté quelques risques bien spécifiques comme la grêle. Ainsi, différents fonds de calamité ont été mis en place dans les années 1980 et 1990 : Fonds de Garantie contre les Calamités Agricoles (F.G.C.A) en Algérie³⁵, Il avait vocation à être alimenté par des fonds publics et des cotisations des agriculteurs. L'objectif était de pouvoir indemniser les agriculteurs en cas de sinistre à hauteur des frais culturels engagés, pour leur permettre de cultiver l'année suivante.

Cependant ce fond a été peu opérationnel. La complexité des procédures et le manque de clarté dans le fonctionnement ont limité l'adhésion des producteurs. De plus, le dispositif était jugé peu attractif par les bénéficiaires potentiels, notamment le niveau de primes et d'indemnisation.

³⁴ Billy Troy, 2013, Op.Cit, pp56-58.

³⁵ Zouggar S, « potentiel agricole assurable et perspectives de développement », séminaire sur les risque agricole , mai 2007,p9 .

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

Ces limites dans le fonctionnement des fonds gérés par l'Etat ont amené celle-ci à lancer des processus de transfert de l'assurance des risques climatiques aux assureurs privés. Cette transition a eu lieu dans les années 2000, dans le cadre de réformes structurelles des politiques agricoles. En Algérie, une assurance multirisque climatique fait l'objet d'une expérience pilote lancée en 2013³⁶. L'assurance concerne les céréales en irrigué pour les risques de grêle, gel, tempête, inondations et sirocco.

En Algérie, les pratiques de gestion de l'eau sont promues pour faire face au risque de sécheresse, ainsi le programme du renouveau agricole et rural mis en œuvre par l'Etat sur la période 2010-2014 vise un renforcement de la sécurité alimentaire par le développement agricole. Il prévoit une extension importante des surfaces irriguées (de 900 000 à 1,6 million d'hectares)³⁷ combinée à des subventions pour l'équipement en systèmes d'irrigation localisée plus économes en eau.

Conclusion

Le secteur de l'assurance permet aux individus de protéger leurs patrimoines, en d'autre terme c'est une garantie en matière de transfert et de réduction des risques.

Le secteur de l'assurance algérien connaît toujours un retard par rapport au marché mondial de l'assurance, comme le relève la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (F.A.N.A.F), dans son rapport de 2011, selon la F.A.N.A.F : « À l'heure où le marché mondial des assurances, en plein essor, connaît de grandes mutations en s'assurant une place de plus en plus prépondérante dans le développement économique, nombre de pays africains, (dont l'Algérie), restent englués dans de vieilles politiques qui privilégient la stabilité financière, occultant la promotion d'une compétitivité structurelle à même de garantir une fructueuse insertion dans la compétition internationale. »³⁸.

De son côté le lancement du PNDAR a permis au secteur de l'agriculture de disposer d'un important patrimoine qu'il s'agira de fructifier et de protéger contre toute agression ou détérioration dues à des facteurs exogènes souvent difficilement contrôlable par l'exploitant.

³⁶ Zouggar S, 2007, Op.Cit

³⁷ Billy T, 2013, Op.Cit, p61.

³⁸ BOUTALEB K, 2012, Op.Cit, p 26.

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole

En effet, l'activité agricole est soumise à de nombreux risques, notamment climatiques, pouvant entraîner des dommages parfois importants, qui affectent les revenus des agriculteurs.

La production agricole est fortement dépendante des aléas climatiques d'où la nécessité de développer l'assurance pour mieux gérer les risques agricoles et protéger ainsi les agriculteurs et leurs patrimoine agricole.

L'assurance agricole est l'un des moyens les plus efficaces pour gérer les risques de l'activité agricole. Elle constitue un instrument financier, puisque les indemnisations jouent un rôle stabilisateur des revenus. En effet, l'agriculteur qui subit une perte dans son exploitation perçoit une indemnisation qui lui permet de reprendre ses activités.

Les indemnisations jouent ainsi un rôle stabilisateur des revenus. En effet, l'agriculteur qui subit une perte dans son exploitation perçoit une indemnisation qui lui permet de reprendre ses activités.

Chapitre II

**Les potentialités agricoles de
la wilaya de Tizi-Ouzou et la
place de la Mutualité
Agricole**

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Introduction

L'agriculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou présente des potentialités de développement importantes dans les deux grandes vallées de la wilaya, renforcées par le développement des ressources en eau et par les possibilités offertes par le soutien financier public dans le cadre du Fonds National de Développement Agricole et Rural. Une tendance à la reprise peut être observée, dans la dernière période dans la céréaliculture, les cultures maraîchères et l'élevage bovin¹.

Le secteur de l'agriculture est confronté à plusieurs risques notamment climatiques et vu que la wilaya de Tizi-Ouzou est connue pour son climat accidenté, le patrimoine agricole des agriculteurs est souvent soumis au danger et aux pertes.

Donc il est nécessaire pour les agricultures de trouver des solutions afin de faire face aux dommages et réduire les degrés de pertes qui peuvent atteindre leurs récoltes et leurs cheptels, l'une des solutions c'est de faire appel aux assurances agricole qui représente un instrument de couverture pour les agriculteurs.

En amont, les exploitants agricoles aménagent leurs bâtiments contre l'incendie, installent des filets paragrêle dans les vergers, respectent des règles d'hygiène dans l'élevage pour contrer les crises sanitaires et travaillent dans de bonnes conditions pour éviter tout risque d'accident ou de maladie professionnel. Ces mesures de prévention ne suffisent parfois pas et quand un risque survient, il faut agir en aval en faisant appel à l'assurance à travers les différentes caisses tel que la CNMA et CRMA.

Dans ce présent chapitre, nous allons présenter dans la première section les potentialités agricole de la wilaya d'étude et dans la deuxième section nous allons mettre en avant le rôle de la C.N.M.A en tant qu'organisme d'assurance au niveau national ainsi que la C.R.M.A en tant qu'organisme d'assurance au niveau régional.

¹ http://www.ummtto.dz/IMG/pdf/Le_developpement_local_dans_la_wilaya_de_Tizi_ouzou.pdf .

Section 01 : Le secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'un potentiel énorme en matière agricole dans la majorité est inexploitable en raison du caractère montagneux et des conditions climatiques défavorables qui caractérisent cette wilaya.

Dans cette section nous allons présenter l'environnement agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou, par la suite nous tacherons de présenter les différentes associations et coopératives agricoles, dans la deuxième section nous allons présenter les mutualités agricole (C.N.M.A et C.R.M.A).

1. L'environnement agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya Algérienne située dans la région de la Kabylie, elle s'étend sur une superficie de 2 992,96 km². Administrativement, elle est divisée en 67 Communes et 21 Daïra². Le chef-lieu de la Wilaya est la Ville de Tizi-Ouzou. La population résidente telle qu'évaluée lors du recensement de 2008 est de 1 127 607 habitants, la densité atteint 381,21 habitants au km².

La population occupée dans le secteur agricole en 2015 est de 9 836 personnes tandis qu'en 2014 elle présentait 8 864 agriculteurs, cette augmentation peut être expliquée par l'évolution positive du nombre d'emplois créés dans les différents dispositifs dans le secteur de l'agriculture³.

Le nombre d'emplois créés dans les différents dispositifs dans le secteur agricole en 2015 est de : (C.N.A.C=239, ANSEJ= 667, classique = 104, micro crédit = 9 308)

² Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015, édition 2016.

³ Idem.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

• Répartition de la Superficie Agricole Totale (ha)

La Superficie Agricole Utile (SAU) de la wilaya est répartie entre la zone de plaine et la zone de montagne comme suit⁴ :

- Zone de plaine : 9 communes totalisant 19 007 ha de la SAU (Tizi-Ouzou, Souama, Frikat, Timizart, Beni aissi, Ijeur, DBK, Tadmait, Tizi rached)
- Zone de montagne : 58 communes totalisant 79 835 ha de SAU

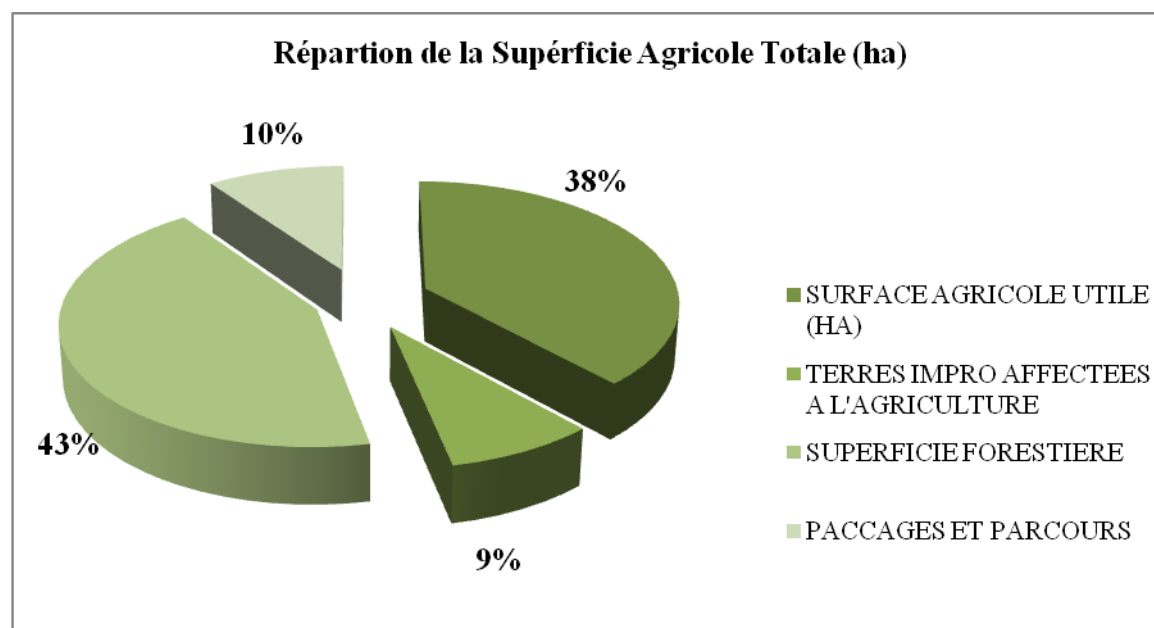
Le tableau suivant présente la répartition de la superficie totale de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n° 01 : Répartition de la superficie agricole totale

Surface agricole utile (ha)	Terres improductives affectées à l'agriculture	superficie forestière	pacages et parcours
98842	21859	112181	25370

Source : Direction des Services Agricoles

Graphique n° 01: Répartition de la superficie agricole totale



Source : notre synthèse

⁴Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015, édition 2016.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

D'après les données du tableau on constate que la superficie agricole totale (S.A.T) est de l'ordre de 258 252 ha, elle comprend :

- Les pacages et parcours, elles s'étendent sur 25370 ha et représentent 10% de la S.A.T. tandis que les forêts occupent 43% de la S.A.T.
- Les terres improductives des exploitations agricoles : ces terres comprennent les fermes, bâtiments, cours, aires de battage, chemins, canaux, ravins, pistes...etc. Elles s'élèvent à 21859 ha, elles représentent 9 % de la S.A.T.
- Superficie agricole utile (S.A.U) : ce sont des terres sur lesquelles sont cultivées des spéculations. Elles s'étendent sur une surface de l'ordre de 98842 ha, soit 38% de la S.A.T et elle se répartit pour les années 2013-2014-2015 comme suit :

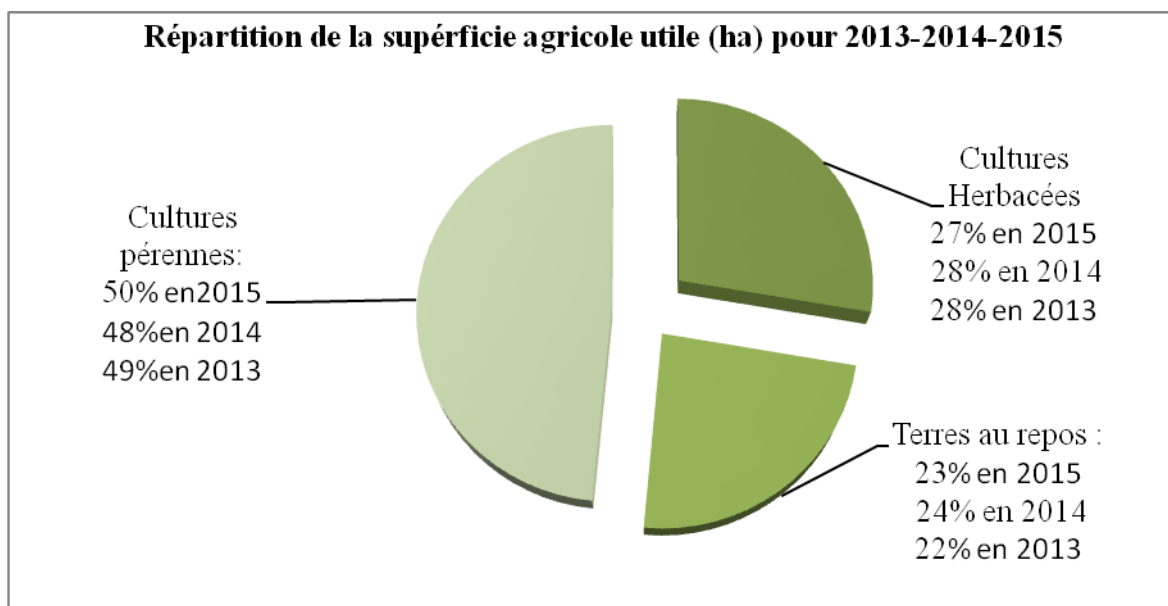
Tableau n° 02 : Répartition de la superficie agricole utile

Terres Années	Cultures Herbacées	Terres au repos	Cultures pérennes
2013	28188	22081	48573
2014	27369	23518	47955
2015	26942	22372	49528

Source : notre synthèse⁵

⁵ Informations issus de la Direction des Services Agricole (D.S.A).

Graphe n°02 : Répartition de la superficie agricole utile



Source : notre synthèse

On remarque d'après le tableau n°02 que les cultures pérennes occupent 50% en 2015 de l'ensemble de la superficie utile soit une hausse respectivement de 2% et 1% par rapport à 2014 et 2013.

- Les cultures herbacées occupent 26942 ha soit 27 % de la S.A.U en 2015, elle a connu une baisse de 1% par rapport à 2014 et 2013 (28%).
- Les terres au repos occupent 22372 ha soit 23 % de la S.A.U en 2015, elle a baissé de 1% par rapport à 2014.

2. Situation de la production animale et végétale dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour 2013-2014 et 2015

L'agriculture demeure un secteur peut développer dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant plusieurs années vu le caractère montagneux et les conditions climatiques défavorable qui caractérise la wilaya. L'agriculture vivrière est la plus dominante dans la wilaya, elle se caractérise par de très petites exploitations agricoles induites par le fort morcellement des parcelles. Cette agriculture est constituée principalement de l'arboriculture (olivier, figuier et cerisier), de petits élevages et des vergers familiaux.

La production animale et végétale pour les années 2013-2014-2015 est résumée dans les tableaux ci-après :

Tableau n°03 : Productions animales et végétales

Production Année	Productions végétales	Productions animales
2013	5 446 083	374 190
2014	6 612 906	578710
2015	10 629 123	593167

Source : notre synthèse⁶

- Les productions animales et végétales ont connus une augmentation d'année en année ;
- La production végétale à presque doubler en 2015 avec 10 629 123 par rapport à 2014 (6 612 906).
- la production animales aussi à connu une augmentation en matière de production (viande rouge, viande blanche, lait, œufs) car elle a enregistré 593 167 en 2015 contre 578 710 en 2014. Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation de l'effectif cheptel.

Le tableau ci-dessous nous donne plus de détails

⁶ Informations issus de la Direction des Services Agricole (D.S.A).

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Tableau n°04 : Effectifs du cheptel bovins et du matériel agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou pour les années 2013-2014-2015

//////////	Effectif bovin	Matériels agricole	Matériels agricole d'élevage
2013	118 339	68 651	6854
2014	127 224	69 535	7197
2015	131 754	70 321	7531

Source : notre synthèse⁷

Au niveau national l'effectif bovin pour 2013 et 2014 est respectivement ; 1 909 455 et 2 049 652 têtes.

On remarque à partir du tableau n° 04, que l'effectif bovin suit une évolution croissante, il n'a cessé d'augmenter d'année en année. L'effectif du cheptel bovin pour l'ensemble de la wilaya est de :

- 118 339 têtes en 2013, il a connu une augmentation de 127 224 et 131 754 respectivement pour 2014 et 2015.
- L'augmentation a touché aussi le matériel agricole car il a atteint en 2014, 69 535 dont 7197 est un matériel d'élevage.
- Le nombre d'éleveurs (bovins) passe de 3825 en 2012 à 12 633 en 2014

⁷ Informations issus de la Direction des Services Agricole (D.S.A).

3. Le secteur coopératif dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Les données que nous avons citées ci-dessus, montrent le potentiel agricole important dont dispose la wilaya ainsi qu'une dynamique accrue en matière de production et de motivation des agriculteurs à l'exploitation des terres.

A ce titre les pouvoirs publics ont mis en œuvre des outils qui permettent une exploitation en commun des terres et du matériel, parmi ces outils les associations et coopératives agricoles qui occupent une part importante dans le cadre de collectif.

Une coopérative se définit comme étant un groupement de personnes en vue de résoudre un problème. Généralement les raisons pour lesquelles les coopératives sont constituées est l'approvisionnement des matières et des moyens de production et la commercialisation de leurs produits.

En ce qui concerne les associations agricoles on cite⁸ :

- Association des éleveurs bovins et caprins de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des éleveurs bovins producteurs de lait de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des collecteurs de lait de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des apiculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des céréaliculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des oléiculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des aviculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Association des femmes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou ;

Parmi les coopératives agricoles existantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou 14 n'activent pas⁹ :

⁸ Informations issues de la Direction des Services Agricoles (D.S.A).

⁹ Idem .

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

- Coopérative apicole « COOPAPIST » de la wilaya, Coopérative de services et d'approvisionnement « CASAP » ,Coopérative « IFRAN » aviculture ;Coopérative apicole « TIZIZWITH » ,Coopérative agricole des jeunes apiculteurs d'akaoudj ,Coopérative agricole de fabrication et de commercialisation des aliments de bétail de Mizrana, Coopérative soleil levant ,Coopérative « ACJAD » élevage caprin ,Coopérative avicole « RANCH » ,Coopérative d'irrigation du périmètre irrigué de Ouaguenoun ,Coopérative d'irrigation du périmètre irrigué de Tadmaït ,Coopérative filière arboriculture à Tadmaït , Coopérative d'approvisionnement Djurdjura ,Coopérative avicole MOULOUD SAID .

- Parmi les coopératives activâtes : la coopérative apicole de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Les coopératives présentent des avantages pour les adhérents d'une part et pour le développement local du territoire d'une autre part c'est pour cela qu'il faut encourager le travail en commun dans le secteur agricole. Mais ce n'est pas le cas car les coopératives souffrent de plusieurs problèmes à savoir le manque de moyens de financement, le non respect des principes et des valeurs coopératives.

Section 02 : Le rôle de la Mutualité Agricole en tant qu'organisme d'assurance

La mutualité agricole vu son aspect de soutien, et une plate forme de coopérative, gestion née par la caisse publique de soutien agricole en coopération avec les agriculteurs en vu de régler les cotisations et attribuer des aides aux agriculteurs lors de la survenance de calamités touchant leurs exploitations et biens.

Dans cette deuxième section nous tacherons de présenter un bref historique sur la caisse nationale de mutualité agricole(CNMA) en tant qu'organisme d'assurance au niveau national, ses différentes activités, son organisation ainsi que ses stratégies de modernisation des assurances.par la suite nous allons présenter la C.R.M.A en tant qu'organisme d'assurance au niveau régional.

1. Présentation de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole

1.1 Historique

La Caisse de Mutualité Agricole est apparue au début du siècle passé. Elle était régie par les dispositions de la loi de 1901, portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif, et cela dans le but de se couvrir d'abord du risque de la grêle qui est survenue en calamité à cette époque là.

Au départ elle portait le nom de Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (C.C.R.M.A) et par la suite elle a changé de nom. On peut citer les premières caisses apparues à titre d'exemple¹⁰

- En 1904, la première caisse a été créée à Tiaret ;
- En 1905, celle de Sétif est apparue ;
- En 1907, celle de Constantine qui a été créée au même titre que la CNMA ;
- En 1949, la Caisse Centrale de Mutualiste Centrale (C.C.M.S.A) est apparue ;
- En 1958, la Caisse Mutuelle Agricole de retraite (C.M.A.R) a été créée ;
- Et en 1972, la fusion de ces deux caisses avec la (C.C.R.M.A) avait donné naissance à la Caisse National de Mutualité Agricole (CNMA) ;

1.2 Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole

Jusqu'à septembre 1995 les activités de la Mutualité Agricole conformément à l'ordonnance 72-64 du 02 Décembre 1972 comprenaient les assurances économiques agricoles (Assurance des Biens) et la sécurité sociale agricole (assurance de personnes).

La banque d'Algérie par règlement n°95-01 du 28 Février 1995 a accordé une dérogation à la caisse nationale de mutualité agricole, pour effectuer des opérations de banque, ce qui autorise le développement de crédit agricole mutuel. De ce fait son domaine d'intervention a été bien élargi et intègre en plus du secteur agricole, ceux des forêts et des activités connexes¹¹.

Elle a en plus, reçue du conseil de la monnaie et du crédit (C.M.C) le 26 juin 1997 un agrément pour une société de Leasing par actions au capital social de 1 650 000 000 DA, nommée La Société Algérienne de Leasing Mobilier (SALEM). Elle est détenue à raison de

¹⁰Données officielles de la C.N.M.A, juin 2016.

¹¹ Idem

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

1 000 000 000 DA par la CNMA et 650 000 000 DA par les banques BADR, CPA, CNEP Banque et SOFINANCES¹².

Depuis mai 2003, la caisse de mutualité agricole est admise sur décision de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire en qualité d'emprunteur après avoir été sur ce même marché en qualité de prêteur, confirmant ainsi son rôle d'institution financière.

En 2006, l'activité banque a été attribuée à la caisse agricole mutuelle (CAM) détachée de la caisse de mutualité agricole initiale.

En outre, elle gère pour le compte des pouvoirs publics et dans le cadre du programme de développement agricole et soutien à l'agriculture, la gestion financière des fonds d'Etat.

1.3 Organisation de la Caisse de Mutualité Agricole

Les Caisses de Mutualités Agricoles constituent un groupe à trois niveaux, de forme pyramidale, décentralisé, uni et solidaire :

- Les Caisses Locales (B.L)
- Les Caisses Régionales (CRMA)
- La Caisse Nationale (CNMA)

La Caisse de Mutualité Agricole rassemble une caisse nationale (C.N.M.A), un réseau de 67 caisses régionales (C.R.M.A) et 414 bureaux locaux.

- Centre
 - 19 Caisses Régionales
 - 161 Bureaux Locaux
- Est
 - 15 Caisses Régionales
 - 126 Bureaux Locaux
- Ouest
 - 21 Caisses Régionales
 - 82 Bureaux Locaux
- Sud
 - 12 Caisses Régionales
 - 45 Bureaux Locaux

¹² Données officielles de la C.N.M.A, juin 2016.

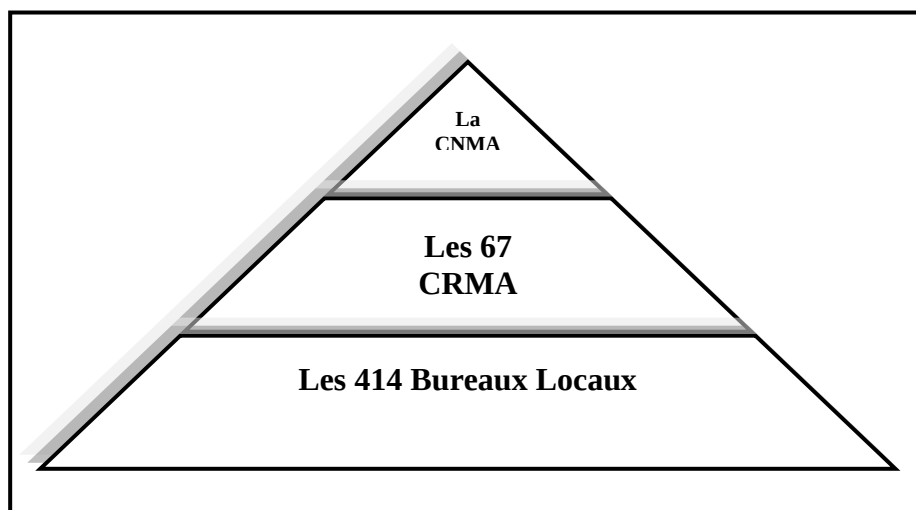


Figure n°01 : Organisation de la Mutualité Agricole

1.4 Filiales de la Caisse de Mutualité Agricole

En outre la Caisse de Mutualité Agricole dispose de plusieurs filiales exerçant dans les mêmes domaines d'activité ¹³:

- Société algérienne de leasing des équipements et matériels (SALEM).
- Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB).
- SATIM : Etude et réalisation de travaux de couverture industriels.
- La Société interbancaire de formation (SIBF).
- Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations(CAGEX).
- SAIDAL: Groupe pharmaceutique SAIDAL.
- EL AURASSI: Entreprise de gestion de l'hôtel El Aurassi.
- ERIAD SETIF: Groupe industriel agroalimentaire.

1.5 Affiliation de la Caisse de Mutualité Agricole

La Caisse de Mutualité Agricole est adhérente aux organismes professionnels suivants :

- Union des Assurances et Réassurances(UAR)
- Association des Mutuelles Africaines d'Assurances (AMAA)
- Fédération Afro-Asiatique d'Assurance et de Réassurances (FAIR)

¹³ Données officielles de la C.N.M.A, juin 2016.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

- Confédération des Assurances Arabes (GAIF)
- Organisation Africaine des Assurances (OAA)
- Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF)
- Conseil National des Assurances (CNA)

1.6 Organigramme de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole:

Le Directeur Général est nommé par décret présidentiel pris sur proposition du ministre de l'agriculture, après avis du conseil d'administration.

Le Directeur Régional est désigné par le Directeur Général sur une liste d'aptitude, après accord du conseil d'administration de la caisse régionale. Il doit assumer toutes les fonctions liées à la gestion de la CRMA, ainsi que celles des agences, guichets et bureaux locaux qui en dépendent. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général dont il détient les prérogatives fonctionnelles et les pouvoirs de gestion.

Les directions des services régionaux jouent le rôle d'inspection au niveau régional de plusieurs caisses mais n'ont pas les prérogatives de s'ingérer dans la gestion internes des caisses.

Sur le plan structurel, la CNMA est organisée en:

- Direction Générale (DG) : Assistant Directeur Général (ADG)
- Secrétariat Général (SG) : Département Développement et Maintenance Informatique
- Direction des Assurances (DA)
- Direction de l'Audit et Contrôle de Gestion (DACG)
- Direction de la Finances et la Comptabilité (DFC)
- Direction des Fonds d'Etat (DFE)
- Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM) :- Unité Impression et Communication, - Unité Immeuble
- Directions des Services Régionaux Centrent, Est et Ouest (DSR)

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

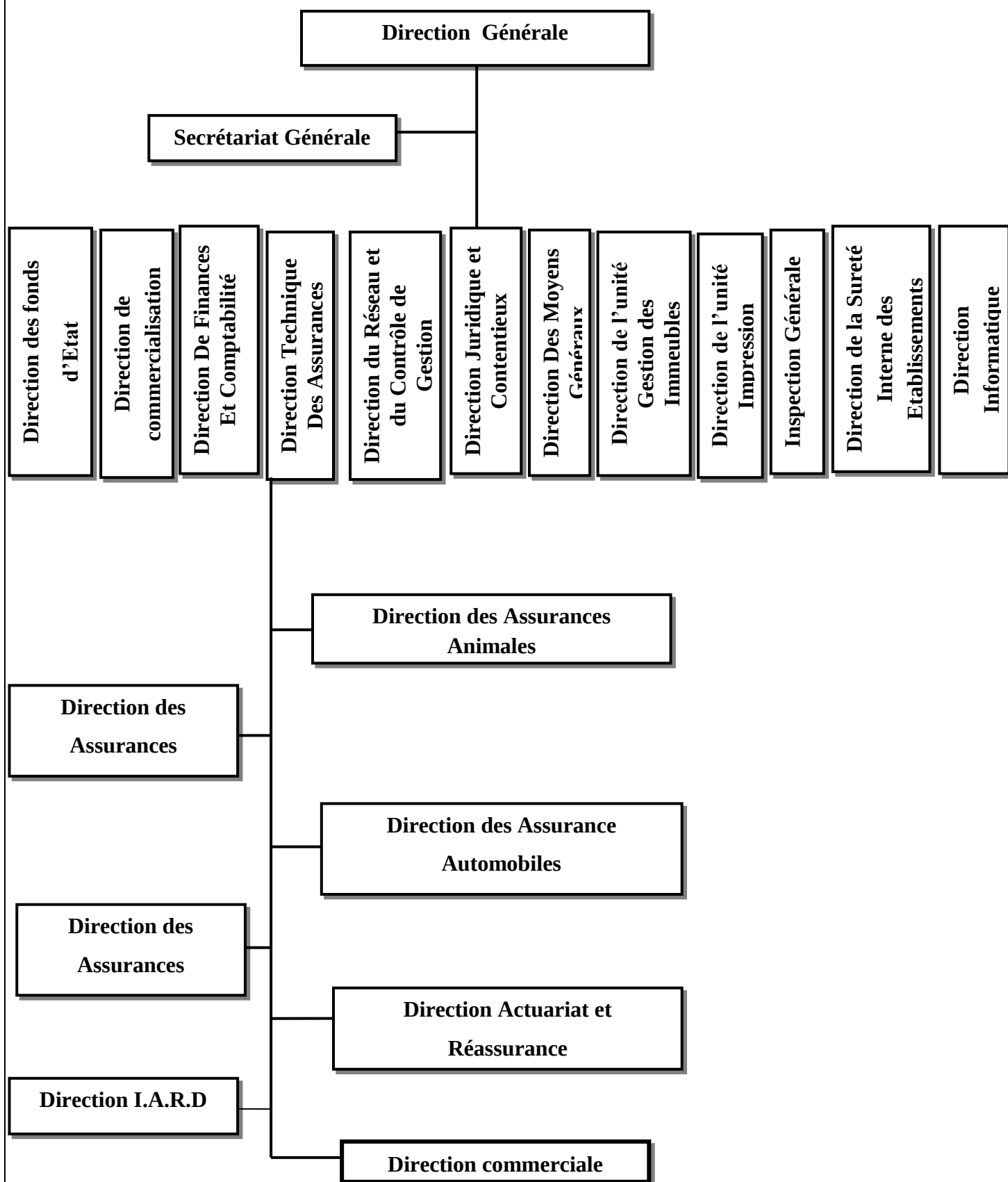


Figure n° 02 : Organigramme de la Caisse National de Mutualité Agricole (C.N.M.A.).

1.7 Les Branches d'assurance pratiquées par la CNMA

La CNMA offre tout un ensemble de garantie sous forme de contrats tel que

- Assurances Agricoles (animale et végétale) ;
- Assurances Automobiles ;
- Assurances Transports ;
- Assurances incendie et Risques Divers ;
- Assurances Engineering ;
- Assurances CAT-NAT ;
- Assurances de Responsabilités.

1.8 Stratégies de modernisation des assurances

La Mutualité Agricole, à travers l'activité des assurances, a orienté son programme stratégique vers une nouvelle politique de modernisation des assurances, Il s'agit de développer de nouveaux systèmes assurantiels adaptés au secteur agricole, en tenant compte des particularités complexes du secteur et ce, pour une meilleure protection du patrimoine agricole et du revenu des agriculteurs.

En 2015, différentes mesures ont été prises par la direction générale afin de conforter la solidité et la pérennité de la caisse car elle a augmenté son capital sociale à 3 milliards de DA.

Le premier objectif de la C.N.M.A est de satisfaire ses assurés et de leurs apporter l'aide financière nécessaire en cas de sinistre. Au titre de l'année 2015 elle réglé plus de 6,7 milliards de dinars pour un taux de règlement de 71%.

Elle a enregistré en 2015 des performances lui permettant de s'attribuer la 4ème place sur le marché des assurances avec 11% du chiffre d'affaires du secteur contre 10% en 2014, tout en maintenant sa place de leader dans les assurances agricoles grâce au développement de son volume d'affaires à travers son réseau commerciale qui ne cesse de s'élargir.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

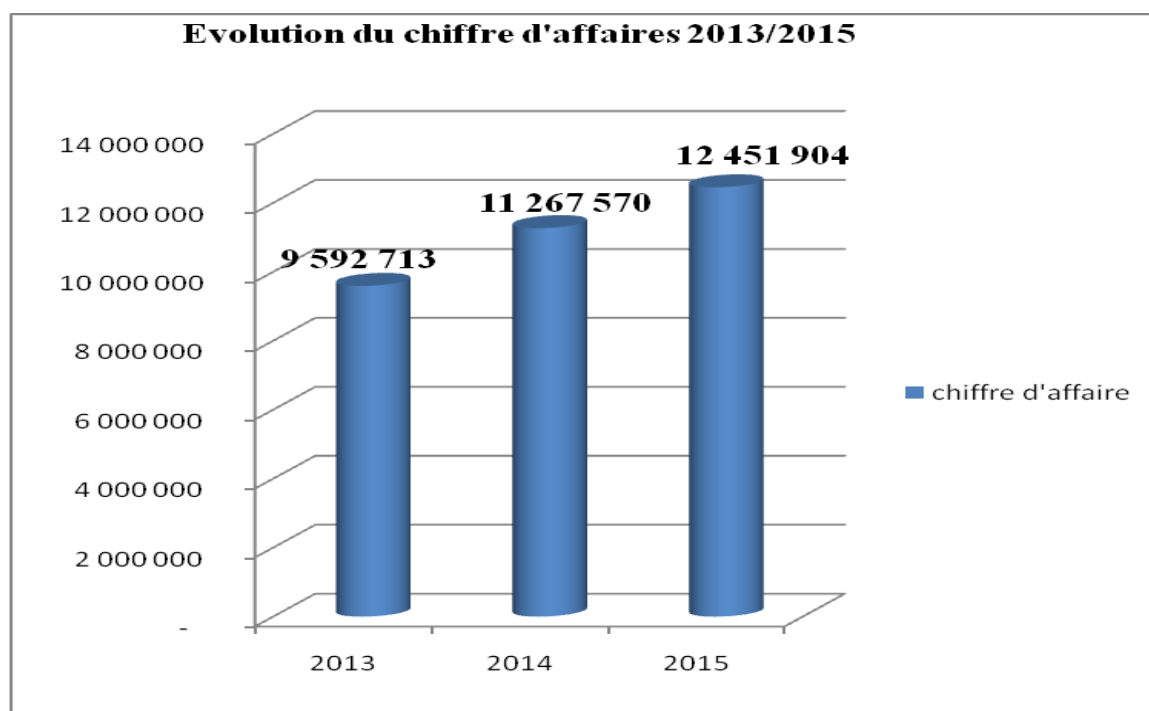
Le tableau suivant nous donne l'évolution de la production globale et agricole de la C.N.M.A ainsi que ses parts sur le marché des assurances.

Tableau n°05: Evolution du chiffre d'affaire et de la part de la CNMA sur le marché des assurances

Exercice	Production globale		Production agricole	
	CNMA	Part CNMA	CNMA	Part CNMA
2013	9 592 713	9%	2 240 899	75%
2014	11 267 570	10%	2 633 717	78%
2015	12 451 904	11%	2 796 843	80%

Source : notre synthèse à partir des données de la C.N.M.A, juin 2016

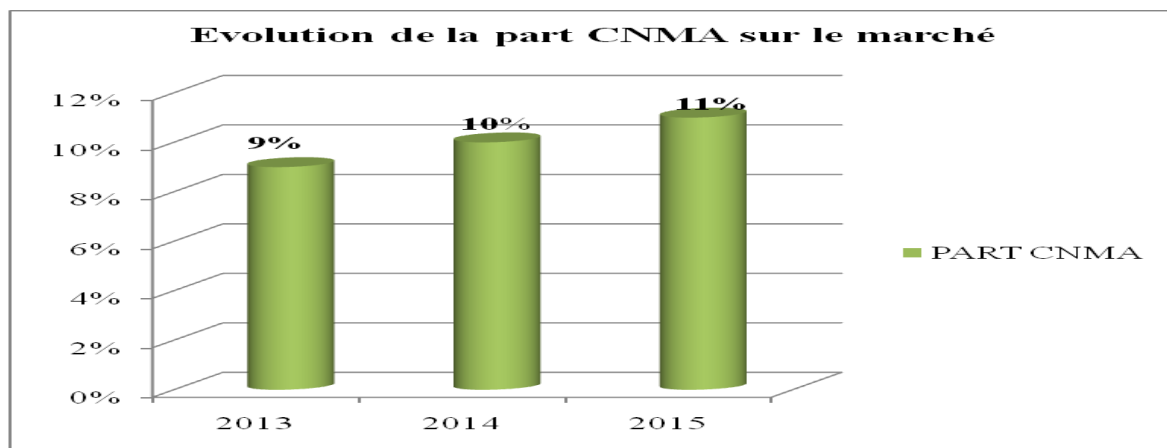
Graphes n°03 : Evolution du chiffre d'affaire



Source : notre synthèse

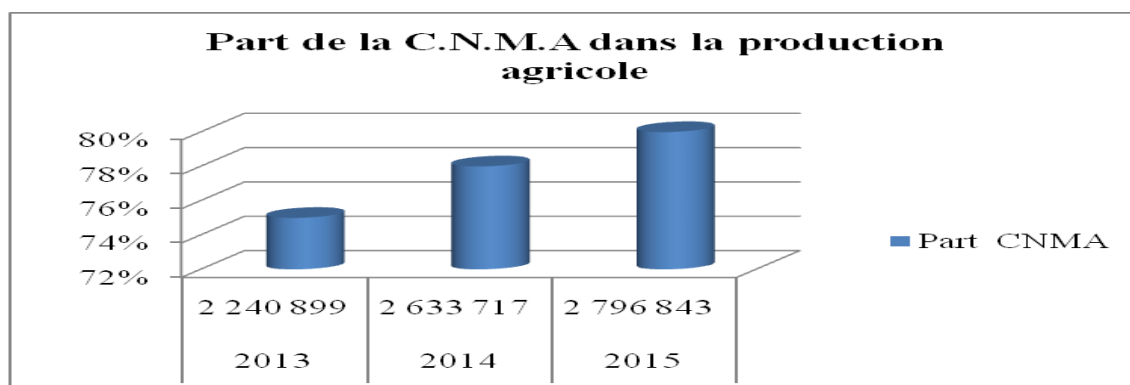
CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Graphes n°04 : part de la C.N.M.A sur le marché des assurances



Source : notre synthèse

Graphes n°05 : la part de la C.N.M.A dans la production agricole



Source : notre synthèse

Le chiffre d'affaire réalisé par la C.N.M.A a connu une progression passant de 9 milliards en 2013 à 12,4 milliard en 2015, lui permettant de s'attribuer une place confortable sur le marché des assurances avec 10,5% contre 10,2% en 2014, tout en maintenant sa place de leader incontestable dans les assurances agricole.

Le portefeuille produit par l'ensemble des branches de la CNMA est de 12 451 904KDA contre 11 267 570KDA soit 11% d'accroissement par rapport à l'exercice 2014.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Quant à la production agricole, la C.N.M.A a enregistré une croissance positive durant ses trois dernières années (2013-2014-2015), 2 240 899 DA, 2 633 717 DA, 2 796 843 DA soit 75%, 78%, 80 % respectivement sur l'ensemble du marché des assurances.

2. La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou

Cette partie sera consacrée pour la présentation de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou, son historique, les assurances agricole et extra agricole de la caisse, ainsi que les résultats de l'activité assurance de cette dernière.

2.1 Historique

La caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) de Tizi-Ouzou est créée en 1966, elle est située à 80 avenue Abane Ramdhane, comportant douze (12) bureaux locaux ; bureau local (BL siège), Mekla , ouadhias , Oucif , DBK, Larbaa Nath Irathen , Tigzirt , Nouvelle ville , Freha, Isser , Draa el Mizan , Azazga. Elle est fédérée et garantie par la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et agréée par l'ordonnance du ministère des finances¹⁴.

En 2005 la CRMA a été autorisée à créer une société par action ayant pour objet social exécutif l'exercice des opérations de banque. D'où la séparation définitive des activités assurances et banque en 2006 qui est devenue en 2007 CRMA SPA code 41¹⁵.

2.2 Les activités de la CRMA de Tizi-Ouzou

Elle offre à sa clientèle (sociétaires et autres clients), les services suivants :

- Les assurances agricoles et extra agricoles ;
- Les opérations de banque et de crédit ;
- La gestion des fonds d'état et d'aide à l'agriculture ;
- Les opérations d'intermédiaire financière des valeurs du trésor.

¹⁴ Données officielles de la .C.R.M.A

¹⁵ Idem

2.3 Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou

La CRMA de Tizi-Ouzou contient un effectif global de 53 Employés

Sur le plan structurel la CRMA de Tizi-Ouzou est organisée en:

- Directeur de caisse ;
- Secrétariat bureau d'ordre ;
- Sous directeur ;
- Inspecteur régleur des sinistres ;
- Cellule juridique ;
- Département de la gestion des moyens humains, matériels et de la sécurité ;
- Service de la gestion des moyens humains ;
- Service matériels et de la sécurité ;
- Département comptabilité, financier, budgétaire et Fond d'Etat ;
- Service comptabilité Générale, finance et Fond d'Etat ;
- Service statistiques et budget ;
- Département technique et commercial ;
- Service assurance « Auto » production /sinistre ;
- Service assurance « Agricole » production /sinistre ;
- Service informatique ;
- Service commercial et animation des BLS.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

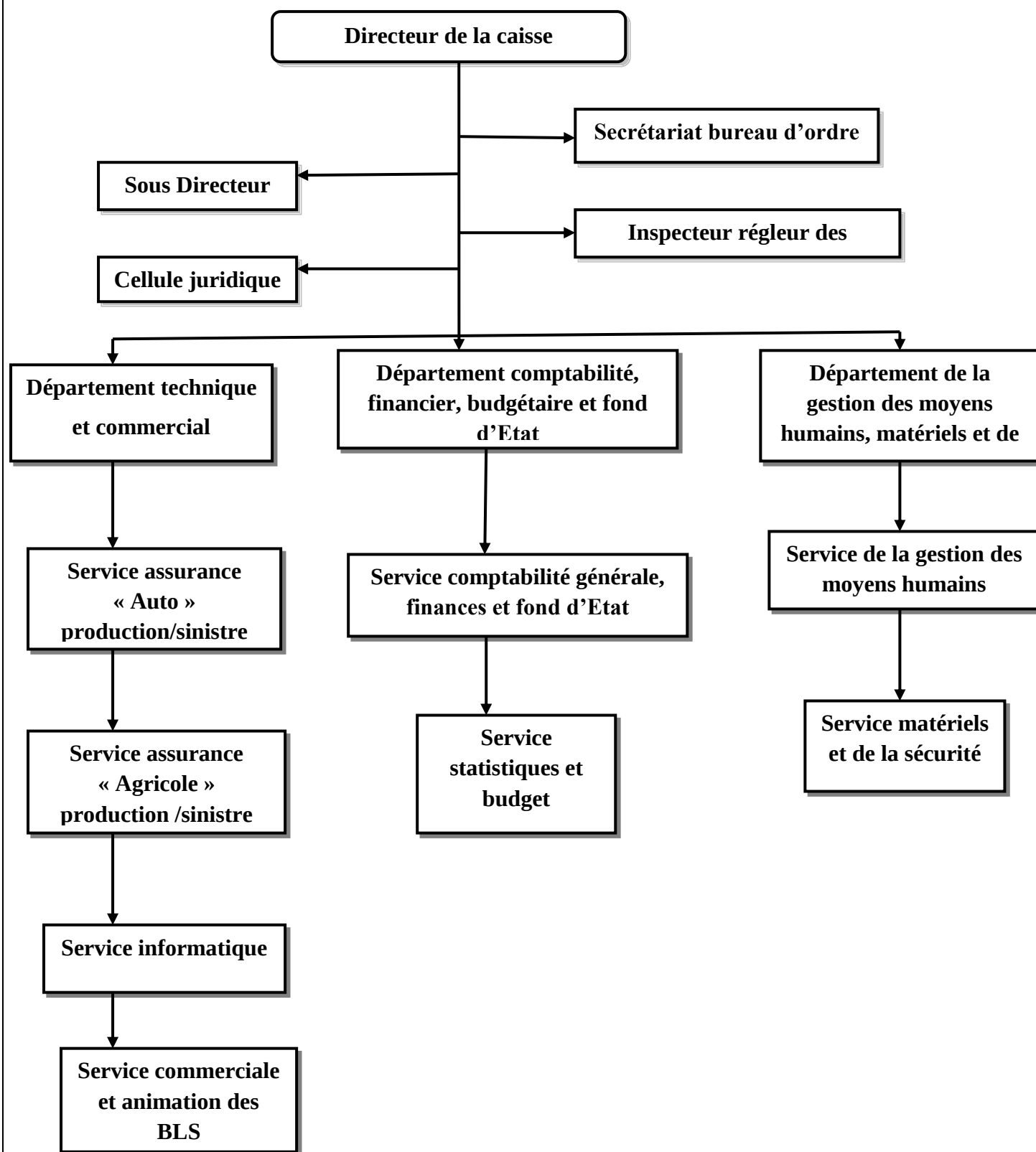


Figure n°03 : Organigramme de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de Tizi-Ouzou

2.4 Les assurances agricoles et extra agricoles de la CRMA de Tizi-Ouzou

Les assurances constituent l'activité la plus ancienne et même la plus importante de la CRMA.

2.4.1 Les risques de l'exploitation agricole

Qu'est-ce qui est couvert? Le contrat d'assurance agricole garantit les habitations et les biens personnels, les bâtiments agricoles, les produits agricoles, le bétail, les machines - matériel, également la responsabilité civile (R.C) qui est la responsabilité envers les tiers, ainsi que les risques automobile.

2.4.2 Les différents types de risque

De multiples aléas climatiques ou épidémiques peuvent affecter les recettes de l'exploitation agricole, voire remettre en cause sa pérennité. Sur le plan économique, un risque est considéré comme assurable s'il existe un transfert de risque entre les assurés et l'assureur qui, dans un environnement économique donné, est mutuellement avantageux pour les deux parties. Cependant, un risque individuel tel qu'un aléa climatique ou épidémique se décompose en :

- Un risque spécifique lié aux techniques de production et qui intègre les phénomènes climatiques localisés.
- Un risque systématique qui affecte simultanément un grand nombre d'exploitations sur des zones plus ou moins grandes. Cette composante systématique du risque productif se trouve à l'origine d'une corrélation des risques individuels sur rendement et récolte.

2.5 Formules d'assurance agricole

La CRMA de Tizi-Ouzou propose deux formules de base (deux niveaux de garantie): l'assurance risques désignés (ou risques spécifiés) ; et l'assurance étendue, dite également assurance tous risques ou multirisques. Il est possible d'assurer certains biens selon la formule risques désignés et d'autres biens selon la formule tous risques.

- **L'assurance risque désignés**

C'est la forme d'assurance la plus courante, dans le contrat on trouve tous les risques mentionnés (causes de sinistres) contre lesquels on s'assure. À noter que, dans un contrat d'assurance des bâtiments, la liste des risques peut être différente de la liste des risques contre lesquels on assure le bétail.

- **L'assurance étendue**

Appelée aussi assurance tous risques ou multirisques: se sont les dommages éprouvés par les véhicules. Elle est plus chère que l'assurance risque désignés. Tous les sinistres touchant directement les biens assurés sont garantis, sauf si le bien touché ou le risque (cause du sinistre) a été expressément exclu dans la police et dans ses annexes.

L'avenant : est le faite d'ajouter une clause spéciale au contrat d'assurance dans le but d'obtenir une protection particulière omise dans le contrat de base.

2.6 Composition du contrat d'assurance

Les engagements respectifs de l'assuré et de l'assureur se trouvent rassemblés dans plusieurs documents de la mutualité agricole:

- **Les Conditions Générales:** Elles décrivent les règles de fonctionnement du contrat d'assurance et les obligations réciproques des deux parties.
- **Les Conditions Particulières:** Elles adaptent le contrat à la situation et aux besoins précis de l'assuré. Elles spécifient les garanties retenues et la limite des engagements de l'assureur ainsi que les franchises supportées par l'assuré, elles comprennent aussi :
 - L'identification du contrat : Nom et prénom, le tarif, la durée qui varie entre trois, six mois et un an, date d'effet et date d'expiration et le numéro du contrat.
 - L'objet à assurer.
 - Les garanties utilisées.
 - Paiement et validation du contrat.

2.7 Les branches d'assurances

La CNMA au niveau du territoire national assure la couverture de plusieurs risques, selon les différences géographiques de chaque région du pays avec ses spécificités et ses particularités climatiques. Donc, il se trouve que les assurances sont partagées en deux types : Automobile, Agricole, Industrie et risques divers (IRD).

A Tizi-Ouzou, la CRMA couvre certains risques liés aux caractéristiques de la région.

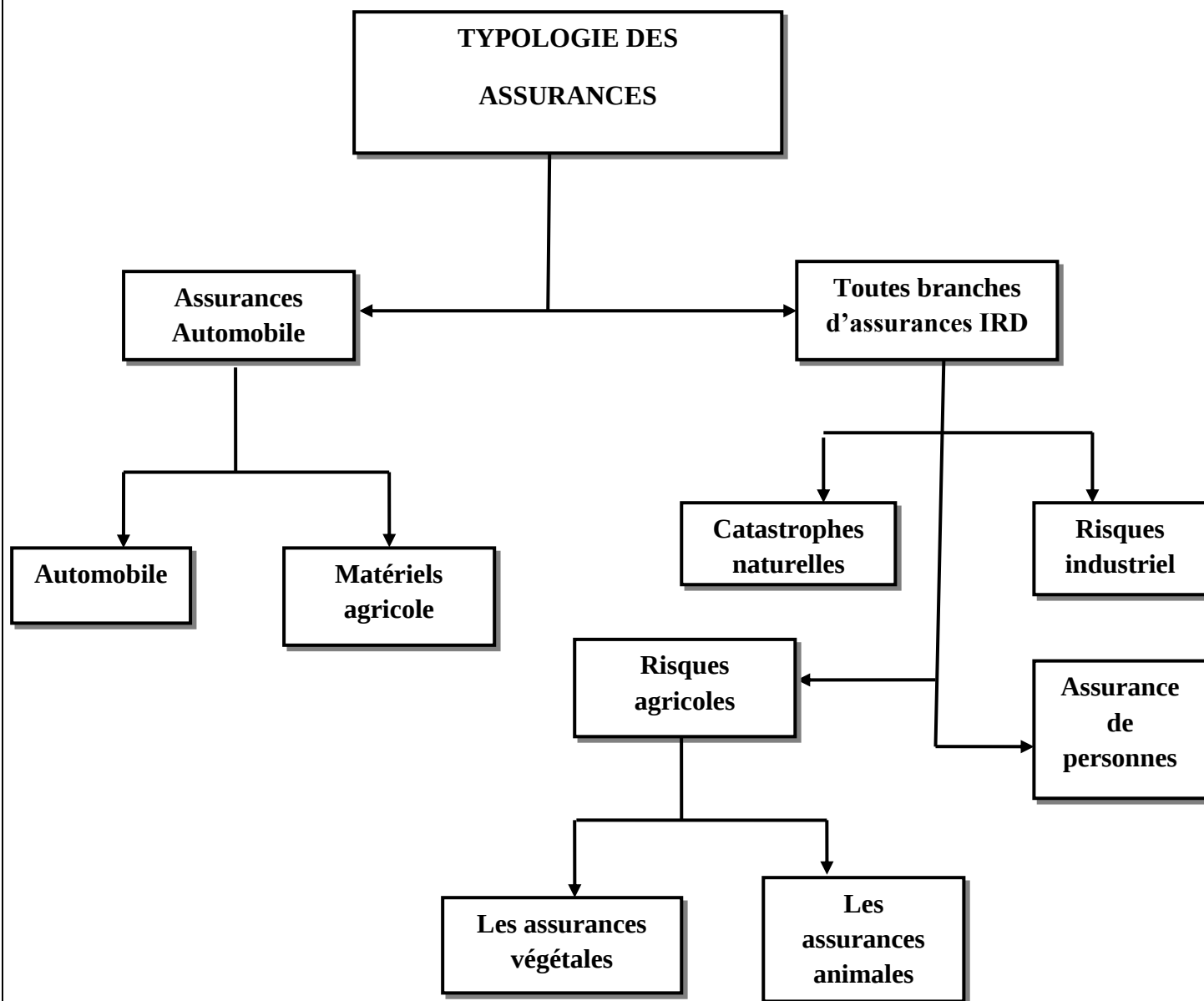


Figure n°04 : Les branches d'assurance de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (C.R.M.A) de Tizi-Ouzou

2.8 Assurance multirisque bétail (Bovins)

La CRMA de Tizi-Ouzou assure différentes branches à savoir : l'assurance végétale et animale, nous allons nous intéresser à l'assurance bovine et ce en référence avec notre objet de travail.

Dans ce qui suit nous allons avoir un aperçu des conditions de souscription de contrat bovin, les garanties obligatoires et facultatives, les avantages et les limites, la constitution du dossier de production, ainsi que la tarification.

2.8.1 Les avantages de l'assurance multirisque bovins

Pour conclure le contrat d'assurance, il faut prendre en considération les éléments suivants¹⁶ :

- Le type de bovin, la race animale, le numéro d'identification des boucles, la robe (caractéristique de la robe), type d'élevage (libre, stabulation, semi stabulation, enclos).
- L'usage de l'animal (production laitière, engraissement, reproduction), l'âge de l'animal.
- le type du bâtiment d'élevage, le taux appliqué, le prix unitaire et le certificat sanitaire (certificat de dépistage contre la tuberculose et la brucellose moins de six mois, certificat de vaccination obligatoire contre les maladies contagieuses).

Cette garantie d'assurance couvre les dommages causés par les incendies et risques accessoires, dégâts des eaux et inondations, les tempêtes et mortalité de bétail (bovins)

➤ Les risques exclus

Les risques exclus de cette garantie, sont ceux:

- Causés intentionnellement par l'assuré ou un de ses complices,
- Les dommages d'intoxication provoqués par les produits d'élevage commercialisés par l'assuré.
- Le vol des biens assurés

¹⁶ C.R.M.A de Tizi-Ouzou, guide de procédure et de gestion technique, branche animale, juin 2015.

2.8.2 Le dossier de production

Le dossier de production doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes selon les dossiers observés sur place et qui sont conformes aux conditions générales et particulières de la CRMA¹⁷:

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties (assureur et assuré).
- Le PV de vérification de risque doit être établi par le vétérinaire expert de la CRMA, dont les délais n'excédant pas les 10 jours. Ce dernier doit s'assurer que les conditions techniques et sanitaires d'élevage sont respectées, à savoir :
 - La conformité des bâtiments d'élevage, les éleveurs doivent se soumettre aux conditions générales et particulières du contrat de la CRMA concernant l'assurance du contenant (bâtiment) et contenu (Cheptel).
 - L'entretien des animaux.
 - Le suivi sanitaire.
 - L'observation des règles d'hygiène.
 - Les animaux doivent être de la même espèce et âgés entre 03 mois et 10ans.
- Le contrat d'assurance peut être souscrit par animal désigné séparément ou groupes d'animaux ayant les mêmes caractéristiques communes:
 - Même race : Montbéliarde Française, La Holstein Allemande, la Locale algérienne.
 - Même usage: Destinées à la production laitière, destinées à la reproduction ou à l'engraissement.
- Enumérer les animaux par ordre chronologique,
- Signaler le numéro de marquage (Boucle d'identification),
- la fiche signalétique doit faire apparaître la valeur réelle de chaque animal.
- Le certificat de dépistage de la tuberculose et de la brucellose délivré par l'inspection vétérinaire doit être renouvelable chaque 06 mois.
- La photo de chaque animal de profil et de face avec la boucle d'identification.
- Le producteur doit obligatoirement accompagner le vétérinaire lors de la visite du risque et les documents constitutifs des dossiers doivent être datés, signés par lui, l'assuré et les vétérinaires concernés.

¹⁷ C.R.M.A de Tizi-Ouzou, guide de procédure et de gestion technique, branche animale, juin 2015.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

- Des visites inopinées doivent être organisées à l'effet de contrôler la conduite d'élevage pour chaque contrat.
- La durée du contrat est d'un an ferme
- En cas d'épizootie, l'assuré qui ne s'est pas conformé aux lois sanitaires des animaux sera déchu de ses droits de toutes indemnités.

❖ Tarif multirisques bovins¹⁸:

Les taux de cotisations sont exprimés en pourcentage sur les valeurs assurées par tête d'animal et ils diffèrent selon la nature des animaux.

Le tarif intermédiaire est égal au tarif ancien plus le plein tarif sur deux.

La cotisation de la garantie mortalité bovine est payable selon le calcul suivant:

La cotisation = La valeur assurée de l'animal × le taux de cotisation
--

Le taux de la cotisation est de : 7% il est réparti comme suit :

- 3,5 % pour le risque de mortalité.
- 1,5 % pour le risque de gestation.
- 01 % pour divers risques touchant le bâtiment d'élevage.

Avec une réduction de 50% pour les sociétaires.

2.8.3 Le sinistre animal (Bovin)

A. Le dossier sinistre¹⁹

Le responsable du service sinistre doit vérifier ce qui suit:

- Le risque est bien couvert.
- Le délai de déclaration de 24 heures est bien respecté (pour le cas de mortalité de bovin).
- En cas de mortalité de bovin, le dossier doit comporter les pièces justificatives suivantes :
 - Déclaration signée par le sociétaire
- Le certificat de mortalité attestant la cause et les circonstances du sinistre
- les boucles d'identification de la vache.

¹⁸ C.R.M.A de Tizi-Ouzou, guide de procédure et de gestion technique, branche animale, juin 2015.

¹⁹ C.R.M.A de Tizi-Ouzou, guide de procédure et de gestion technique, branche animale, juin 2015.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

- En cas d'incendie le dossier doit avoir le PV de l'expert vétérinaire, PV de la protection civile ou de la gendarmerie, et les photos du sinistre. Le délai de règlement est de 30 à 45 jours dès la recevabilité du dossier.
- En cas d'abattage ordonné par les autorités publiques ou le vétérinaire traitant, l'éleveur doit ramener obligatoirement les pièces suivantes :
 - Un certificat d'ordre d'abattage délivré soit par le vétérinaire traitant, soit par le vétérinaire de la CRMA ou les pouvoirs publics, constatant la vente, la valeur de l'animal le jour du sinistre revêtu de la signature du sociétaire.
 - Attestation de l'abattoir mentionnant le poids et le prix unitaire (talon d'abattoir).

B. Calcul de l'indemnité²⁰

L'indemnisation en général est calculée comme suit :

$\text{L'Indemnité} = \text{Total valeur estimée le jour du sinistre} - \text{prix de vente} - \text{prix d'abattage} - \text{la franchise}$
--

- Le montant de la vente est déduit du montant de l'indemnité.
- Une franchise est appliquée sauf dans le cas d'abattage ordonné par les pouvoirs publics.
- Si l'animal est âgé de moins de 05 ans la franchise sera de 10 %.
- Si l'animal est âgé de plus de 05 ans la franchise sera de 10 % en plus des 10 % de dépréciation donc un total de 20 %.

❖ En cas d'abattage sanitaire ordonné par le vétérinaire sans ordre des pouvoirs Publics :

La vache est estimée à sa valeur au jour du sinistre. Le sociétaire doit ramener la facture de vente de la carcasse ainsi que le prix fixé par l'abattoir au jour du sinistre.
(La franchise est toujours appliquée).

²⁰ C.R.M.A de Tizi-Ouzou, guide de procédure et de gestion technique, branche animale, juin 2015.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

❖ En cas d'abattage obligatoire par les autorités publiques :

- La vache est estimée à sa valeur en boucherie, aucune indemnité ne sera versée si la viande est reconnue saine.
- Si la viande n'est pas saine, et dans ce cas une saisie partielle ou totale de la carcasse est appliquée.
- L'indemnité sera de 50 % de la valeur de l'animal le jour du sinistre.

2.9 Résultats de l'activité assurance de la mutualité agricole de Tizi-Ouzou

Avec 1200 sociétaires, la C.R.M.A de Tizi-Ouzou s'investit d'avantage pour offrir une gamme de produits d'assurance afin de convaincre les agriculteurs qui sont en nombre de 50 000 possédant la carte d'agriculteurs, seulement 3% d'adhérents à la caisse²¹.

Dans ce qui suit nous allons essayer de faire une analyse sur la production de la C.R.M.A, ainsi que sur les sinistres déclarés et leurs règlements pour l'ensemble de la wilaya pour les années 2013-2014-2015.

Cette étude sera faite pour la branche animale exactement pour l'élevage bovin en référence avec notre objectif de travail.

2.9.1 Evolution de la production agricole de la CRMA de Tizi-Ouzou

Le tableau suivant présente l'évolution de la production agricole et animale de la C.R.M.A

Tableau n°06 : Evolution du portefeuille de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou pour la production agricole du 01/01/2013 au 31/12/2015

Production année	Production agricole	Production animale	L'élevage bovin
2013	40 628 440,86	38 096 201,86	20 569 291,55
2014	47 094 228,86	44 698 982,71	42 683 685,19
2015	60 855 504,87	56 655 676,54	49 369 212,09

Source : fait par nous même à partir des données de la C.R.M.A

²¹ Données officielles de la C.R.M.A

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Les résultats du portefeuille production agricole enregistrés durant l'année 2015 sont en nette progression par rapport à 2014, passant de 47 094 228,86DA à 60 855 504,87DA ; Ce qui représente une hausse de 41%.

Cette évolution a touché la branche animale particulièrement l'élevage bovin (passant de 42 683 685,19 DA en 2014 à 49 369 212,09 DA en 2015) ; car elle a enregistré une hausse de 56 655 676,54 DA en 2015 en comparaison avec 44 698 982,71 DA en 2014 pour l'ensemble de la production animale.

La progression enregistrée par les assurances agricoles ainsi que pour l'assurance bovine s'explique essentiellement par l'acquisition de nouveaux clients, car la C.R.M.A a enregistré en 2013 ; 96 contrats bovins (1028 têtes bovins), 195 contrats (2134 tête) en 2014 et 243 contrats bovins (2468 têtes) en 2015.

Cette progression montre que les éleveurs prennent de plus en plus conscience de l'importance de l'assurance agricole, mais ça reste toujours faible et ce par rapport au nombre d'éleveurs.

2.9.2 Évolutions des sinistres déclarés et leurs règlements

Le tableau suivant nous donne le nombre de sinistres déclarés et leurs règlements pour la branche animale (l'élevage bovin) pour la wilaya de Tizi-Ouzou au cours de 2013-2014-2015.

Tableau n°07 : Les sinistres déclarés et leurs règlements au niveau de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou (en DA) au cours de 2013-2014 et 2015

Branche	2013		2014		2015	
	Déclaration	Règlement	Déclaration	Règlement	Déclaration	Règlement
L'élevage bovin	21 918 615,65	23 259 895,65	38 696 599,50	39 272 999,50	70 724 406,80	67 136 486,80

Source : Tableau fait par nous même à partir des données de la C.R.M.A

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Le nombre de dossiers sinistre enregistré en 2014 par la C.R.M.A est de 242 dossiers sinistres, durant l'année 2015 le nombre de dossiers sinistre enregistré est de 300 dossiers.

Le montant des sinistres déclarés est de 70 724 406,80 DA en 2015 marquant une augmentation par rapport à 2014 soit 38 696 599,50 DA. Le taux de sinistralité à augmenter passant de 30 % en 2014 à 53 % en 2015.

L'examen de la sinistralité pour la branche bovine montre que les taux de sinistralité enregistré sont en évolution depuis l'année 2013, ceci s'explique par une mauvaise gestion des contrats couverts est cela en matière de répartition des risques ainsi que de la sélection des assurés.

Le montant des règlements a atteint 67 136 486,80 DA en 2015 avec un taux de règlement de 52% par rapport à 2013 et 2014 soit 17% et 30% respectivement. Ce taux ayant évolué positivement, dénote les efforts fournis en matière de réduction des délais d'indemnisation.

Conclusion :

L'agriculture est un secteur à risques il est confronté en permanence à des risques climatiques et sanitaires, d'où la nécessité de faire appel aux assurances agricole à travers les différentes caisses de mutualité agricole tel que la CNMA et CRMA.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) offre essentiellement à l'exploitant agricole un éventail de garanties contre les différents événements climatiques, contre certaines maladies animales et contre divers risques encourus par l'exploitant.

On peut conclure dans ce chapitre, que la CRMA de Tizi-Ouzou commercialise par l'intermédiaire de sa caisse et de ces bureaux locaux qui lui sont rattachés, des produits d'assurances, couvrant de nombreux risques et principalement ceux liés à l'exploitation agricole.

Elle propose donc, essentiellement à l'exploitant agricole un éventail de garanties contre les différents événements climatiques, contre certaines maladies animales et végétales.

CHAPITRE II : Les potentialités agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou et la place de la Mutualité Agricole

Toutefois, il existe d'autres risques couverts par la CRMA de Tizi-Ouzou que nous n'avons pas indiqué dans ce chapitre (parce que notre problématique se limite à l'assurance bovine), tels que : les catastrophes naturelles, multirisques engineering, incendie.

Mais l'agriculteur n'est toujours pas convaincu par l'assurance agricole et cela est dû à plusieurs raisons que nous allons essayer de démontrer à travers une enquête de terrain.

Chapitre III

**Etude de cas pratique au
niveau de la willaya de Tizi-
Ouzou, cas : de la CRMA de
Tizi-Ouzou**

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Introduction

Dans le souci d'apporter une meilleure connaissance du terrain concernant les causes qui freinent l'adhésion des éleveurs aux assurances agricoles, d'une part, ainsi que le degré de satisfaction des éleveurs assurés auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou, à travers les services qu'elle fournit d'autre part, que l'idée d'engager cette enquête a été mise en œuvre.

Les assurances agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou demeurent très faibles et cela est dû à plusieurs raisons que nous allons essayer de dégager à travers une enquête de terrain, destinée aux agriculteurs qui exercent l'élevage bovin.

Dans ce présent chapitre nous allons présenter dans la première section notre démarche. Lors de l'élaboration de notre enquête ainsi que l'analyse des réponses de notre échantillon, ensuite dans la deuxième section nous allons essayer de présenter les freins de développement des assurances agricole ainsi que quelques recommandations.

Section 01 : Résultats et discussions

Notre enquête de terrain s'est basée sur un questionnaire adressé aux éleveurs bovins afin d'apporter des réponses à notre problématique ainsi que confirmer ou infirmer les hypothèses que nous avons posé au début de notre travail.

Dans cette section nous allons présenter les résultats de l'enquête que nous avons menée afin de relever les causes du désintérêt des éleveurs à adhérer aux assurances agricoles, par la suite

1. Description des étapes suivies dans l'enquête

Au cours de notre enquête nous avons procédé ainsi :

1.1. Démarche méthodologique et technique de l'enquête

Constatant le peu de travaux scientifiques sur les assurances agricoles, notamment la CRMA, nous avons jugé utile de faire un état des lieux concernant les avis des agriculteurs envers cette institution monétaire étatique et sa participation dans le processus actuel du

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

développement agricole. Cette dernière sera appréhendée par une enquête empirique, quantitative et qualitative.

L'échantillon de notre enquête est constitué de 50 éleveurs, notre objectif était de savoir les opinions des agriculteurs (les éleveurs du bovin) envers les assurances agricoles et la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.

1.2 Choix des agriculteurs (les éleveurs)

Concernant la détermination de notre échantillon c'est-à-dire l'identification des sociétaires et les non sociétaires intéressant pour notre étude, deux critères ont été retenus :

- Les éleveurs assurés auprès de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.
- Les éleveurs non assurés auprès de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.

La démarche adoptée pour saisir correctement la cause de la faible adhésion des éleveurs à l'assurance agricole, se fonde sur notre model d'analyse précédent, à cet effet un questionnaire a été conçu pour l'enquête.

1.3 Le contenu du questionnaire

Le questionnaire se divise en quatre grands thèmes :

- La composante sociologique des agriculteurs et ses caractéristiques individuelles.
- Les caractéristiques actuelles des exploitations agricoles et de l'activité de l'élevage bovin.
- Les opinions des éleveurs concernant l'activité assurance de la CRMA.
- Les opinions des éleveurs sur les assurances agricoles en Algérie.

1.4 Méthode de déroulement de l'enquête

Par souci de rigueur et d'efficacité, la distribution des questionnaires consistait à repérer les éleveurs potentiels au niveau de la CRMA et commencer à faire remplir les questionnaires sur place avec eux, ensuite prendre contact avec d'autres sur la base de leurs indications à la CRMA.

Pareillement, cette enquête a été menée avec la collaboration de la chambre d'agriculture de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

1.5 Les objectifs attendus de l'enquête

Il s'agissait tout d'abord de faire un état des lieux des activités des assurances de la mutualité agricole, dans le but de saisir :

- La vitalité réelle et la participation de la CRMA sur terrain
- De confectionner une base de données fiable et crédible sur les assurances agricoles.
- De dégager une typologie (provisoire) et de l'affiner progressivement à travers des études et des recherches ultérieures sur l'espace mutualiste agricole, pour en retracer les perspectives d'évolution et de développement.

1.6 Difficultés rencontrés

Les difficultés les plus récurrentes que nous avons rencontrées sont principalement :

- Le refus des agriculteurs de collaborer de peur d'avoir des problèmes avec les responsables de la CRMA.
- Au cours de l'enquête on a beaucoup souffert pour instaurer des rapports de confiance avec les agriculteurs et les convaincre de l'utilité de l'enquête.
- La difficulté d'avoir de l'information au cours de l'enquête

2. Résultat de l'enquête

2.1 La composition sociologique des agriculteurs

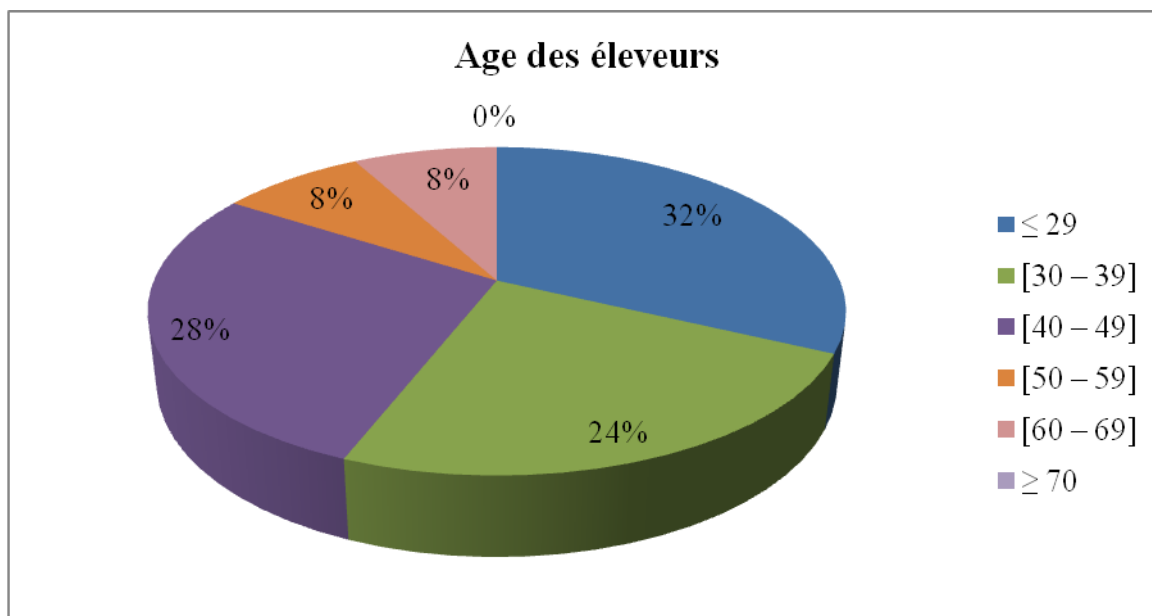
Q1/ Quel est votre âge ?

Tableau n° 08: Age des agriculteurs questionnés

Age	Nombre d'élèves	Fréquence
≤ 29	16	32%
[30 – 39]	12	24%
[40 – 49]	14	28%
[50 – 59]	04	08%
[60 – 69]	04	08%
≥ 70	00	00%
Total observation	50	100%
L'âge minimum est de 25 , L'âge maximum est de 66		

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°06 : Age des éleveurs questionnés



Source : notre synthèse

Les observations sont regroupées dans 6 classes, l'âge minimum est de 25 ans et le maximum est de 66 ans. 16 de nos éleveurs questionnés sont âgés de moins de 29 ans, 12 leurs âge se situe entre 30 et 39 ans, 14 entre 40 et 49 ans, 4 éleveurs ont un âge situé entre 50 et 59 ans et enfin les 4 derniers entre 60 et 69 ans ,nous remarquons que 32% des éleveurs questionnés représentent la tranche d'âge de moins de 29 ans ce qui explique que les jeunes s'orientent de plus en plus pour travailler dans le secteur agricole et cela peut être expliquer par les différents dispositifs que met l'Etat à leurs disposition afin de les encourager, surtout ses dernières années (Tableau 08).

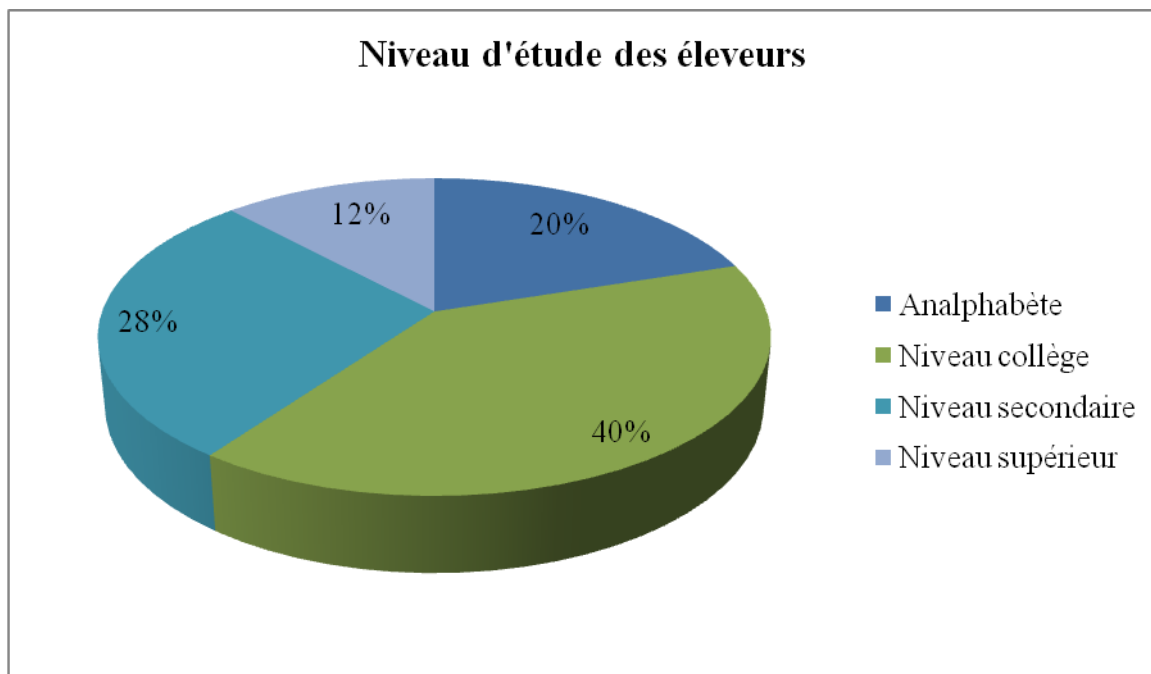
Q2 / Quel est votre niveau d'étude ?

Tableau n°09 : Niveau d'étude des éleveurs questionnés

Niveau	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Analphabete	10	20%
Niveau collège	20	40%
Niveau secondaire	14	28%
Niveau supérieur	06	12%
Total observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°07 : Le niveau d'étude des éleveurs



Source : notre synthèse

Nous observons dans le tableau 10, que 10 des éleveurs questionnés sont analphabète, 20 des éleveurs consultés ont un niveau d'étude primaire, 14 sont arrivés au secondaire, 06 ont un niveau d'étude supérieur, nous remarquons que le niveau d'étude des éleveurs est faible et cela peut constituer un frein pour le développement des assurances agricoles et ceux à travers leurs conceptions et leurs compréhensions pour cette dernière (Tableau 09).

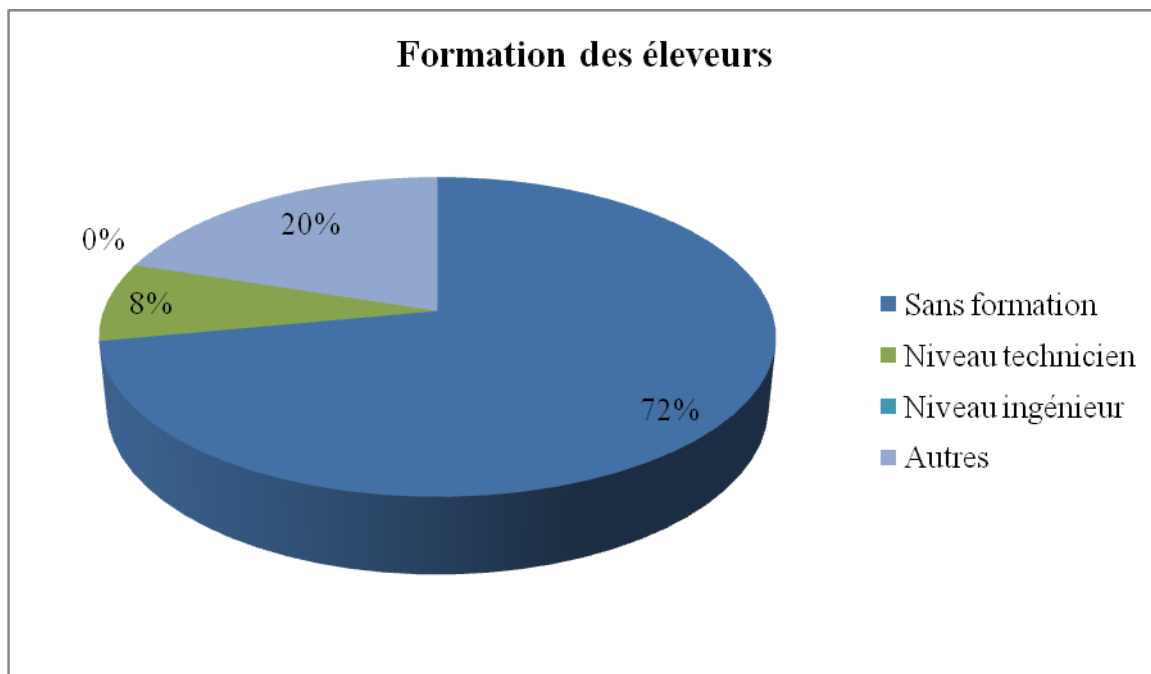
Q3 / Quelle est votre formation agricole ?

Tableau n° 10 : Formation des éleveurs questionnés

Formation	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Sans formation	36	72%
Niveau technicien	04	08%
Niveau ingénieur	00	00%
Autres	10	20%
Total observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphes n°08 : Formation agricole des éleveurs



Source : notre synthèse

Dans le tableau 10, 36 éleveurs questionnés sont sans formation, 4 ont le niveau technicien, 10 autres n'ont pas précisé la nature de leurs formations, 72% des éleveurs n'ont pas fait une formation en agriculture vu qu'ils ont arrêté leurs études très tôt pour travailler dans leurs exploitations familiales (Tableau 10).

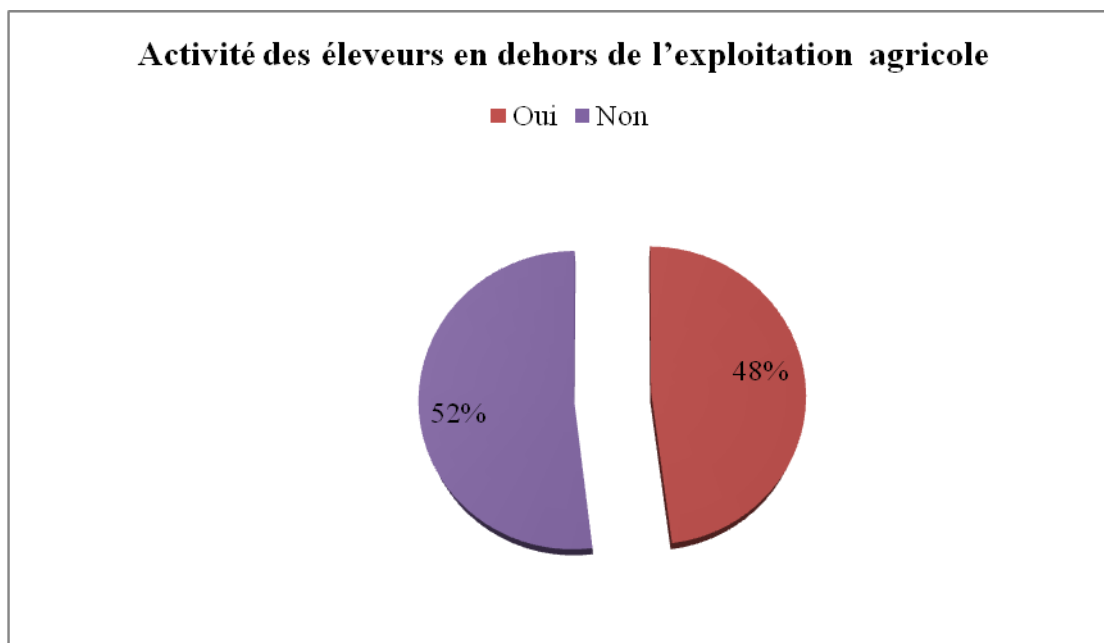
Q4 / Exercez-vous une autre activité en dehors de l'exploitation ?

Tableau n° 11: Activité des éleveurs questionnés en dehors de l'exploitation

Exercice d'activité agricole	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Oui	24	48%
Non	26	52%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°09 : Activité des éleveurs en dehors de l'exploitation agricole



Source : notre synthèse

Le tableau ci-dessus nous montre que 26 éleveurs de notre échantillon n'exercent pas une activité en dehors de leurs exploitations agricoles, 24 autres ont confirmés qu'ils exercent d'autres activités pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles (gérant d'un magasin, électricité bâtiment, agent de sécurité, menuisier ...), (Tableau 11).

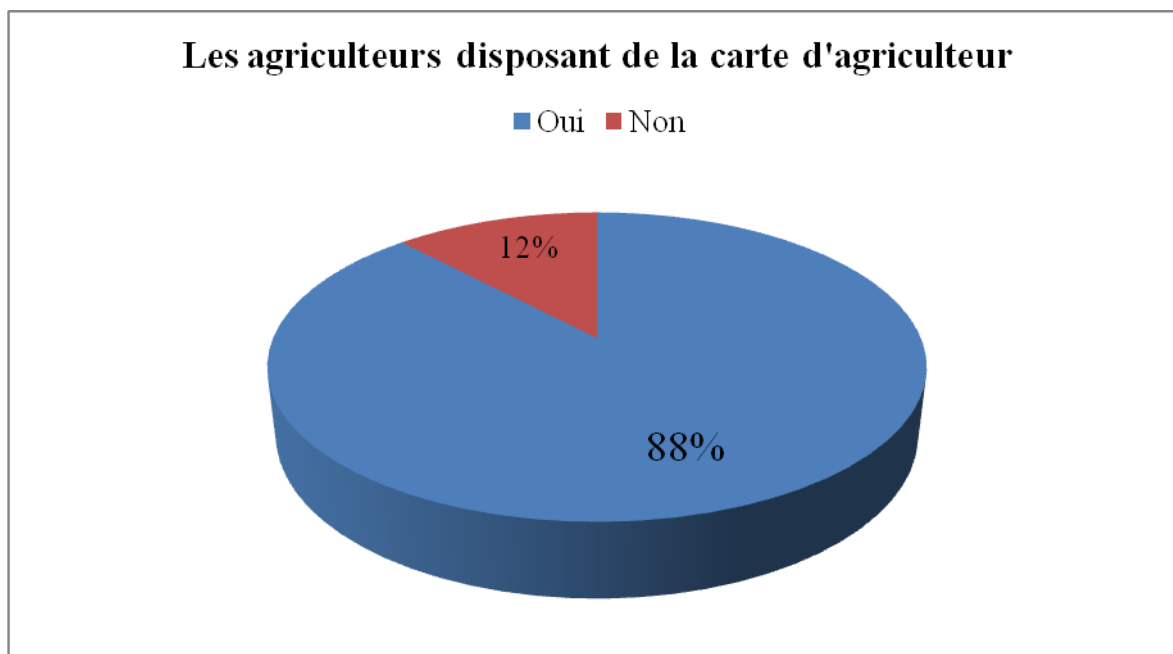
Q5/ Disposez-vous de la carte d'agriculteur ?

Tableau n°12 : Disposition des éleveurs questionnés de la carte d'agriculteur

Disposition de la carte d'agriculteur	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Oui	44	88%
Non	06	12%
Total observations	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°10 : Activité des éleveurs en dehors de l'exploitation agricole



Source : notre synthèse

Dans le tableau 12, nous constatons que dans notre échantillon d'étude, 44 éleveurs disposent de la carte d'agriculteur afin de bénéficier des différents aides qu'offre l'Etat pour ces derniers, 6 éleveurs ne disposent pas de la carte d'agriculteur (Tableau 12).

2.2 Identification de l'exploitation et de l'activité de l'élevage bovin

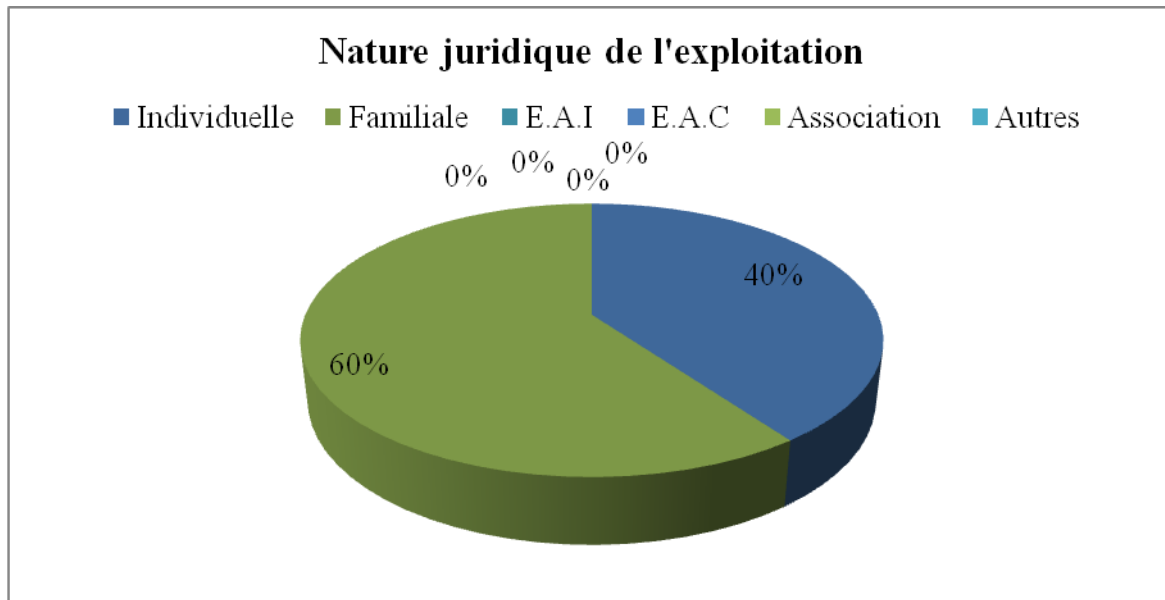
Q1/ Quel est le statut juridique de votre exploitation ?

Tableau n°13 : Le statut juridique de l'exploitation des éleveurs questionnés

Statut juridique	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Individuelle	20	40%
Familiale	30	60%
E.A.I	00	00%
E.A.C	00	00%
Association	00	00%
Autres	00	00%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°11 : La nature juridique de l'exploitation



Source : notre synthèse

D'après les réponses obtenues concernant la nature juridique de l'exploitation, 30 éleveurs nous ont répondu que leurs exploitations étaient des héritages familiaux, 20 autres ont répondu que c'est des exploitations individuelles (Tableau 13).

Q2 / Quelle est la superficie totale de votre exploitation ?

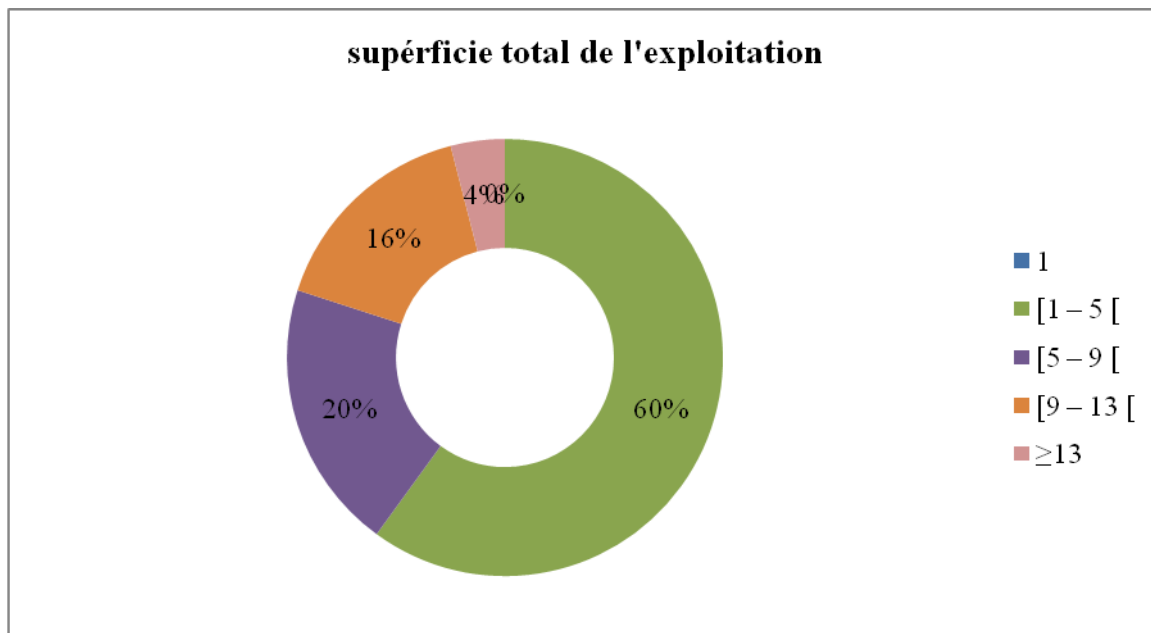
Tableau n°14 : Superficie total de l'exploitation des éleveurs questionnés

Superficie (hectares)	Nombre d'éleveurs	Fréquence
1	00	00%
[1 – 5 [	30	60%
[5 – 9 [	10	20%
[9 – 13 [	08	16%
≥13	02	04%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Graphe n°12 : Superficie total de l'exploitation des éleveurs



Source : notre synthèse

Les observations sont regroupées en 5 classes. Nous avons essayé de cibler les différentes catégories des éleveurs par la superficie de leurs exploitations qu'on a divisé en 5 catégories, nous avons 30 éleveurs dont la superficie est entre 1 et 5 Ha , 10 dont la superficie est entre 5 et 9 Ha , 8 éleveurs dont la superficie est entre 9 et 13 Ha et enfin 2 éleveurs ont des exploitations qui dépassent 13Ha (Tableau 14) .

Q3 / Au début de votre activité, quel est votre effectif cheptel en matière de bovin ?

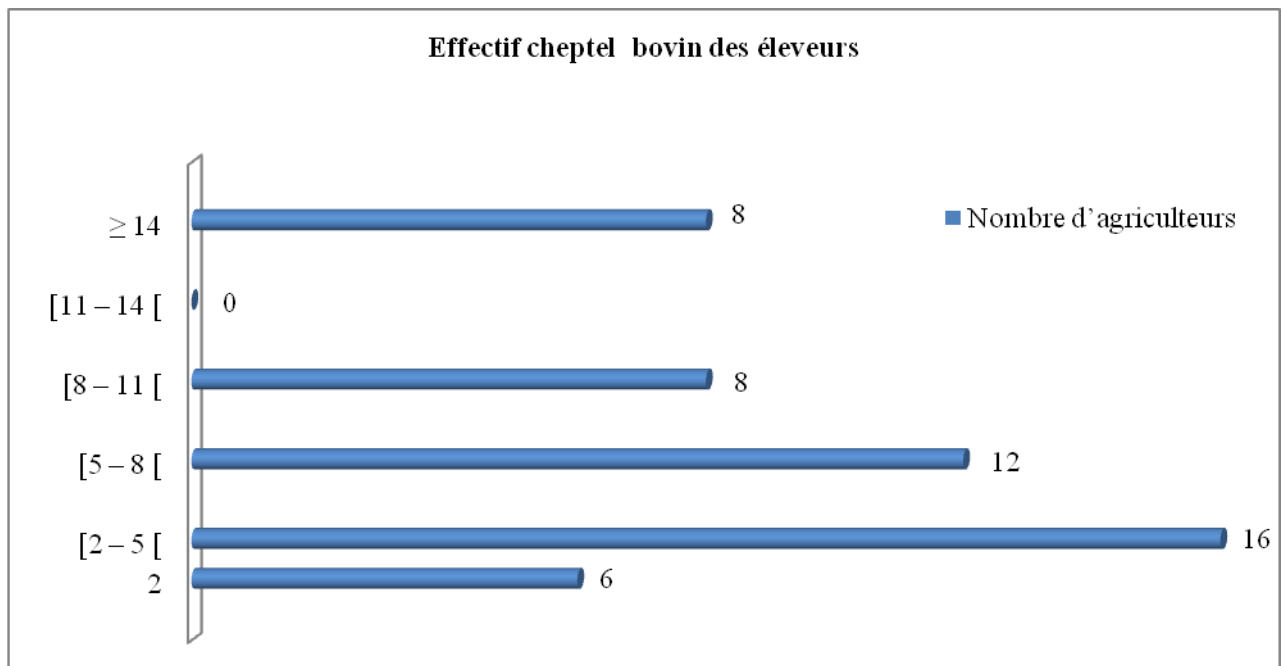
Tableau n°15 : L'effectif cheptel bovin au début de l'activité des éleveurs questionnés

Effectif du cheptel	Nombre d'agriculteurs	Fréquence
≤2	06	12%
[2 – 5 [	16	32%
[5 – 8 [	12	24%
[8 – 11 [	08	16%
[11 – 14 [	00	00%
≥ 14	08	16%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Graphes n°13 : Effectif cheptel bovin au début de l'activité pour les éleveurs



Source : notre synthèse

Dans le tableau 15, 16 éleveurs interrogés ont un effectif variant entre 5 et 8 bovins, 8 possèdent entre 8 et 11 têtes, 12 éleveurs ont un nombre de tête variant entre 5 et 8, ceux qui ont un cheptel supérieur à 14 têtes sont au nombre de 8, les 6 derniers de notre échantillon possèdent 2 têtes (Tableau 15).

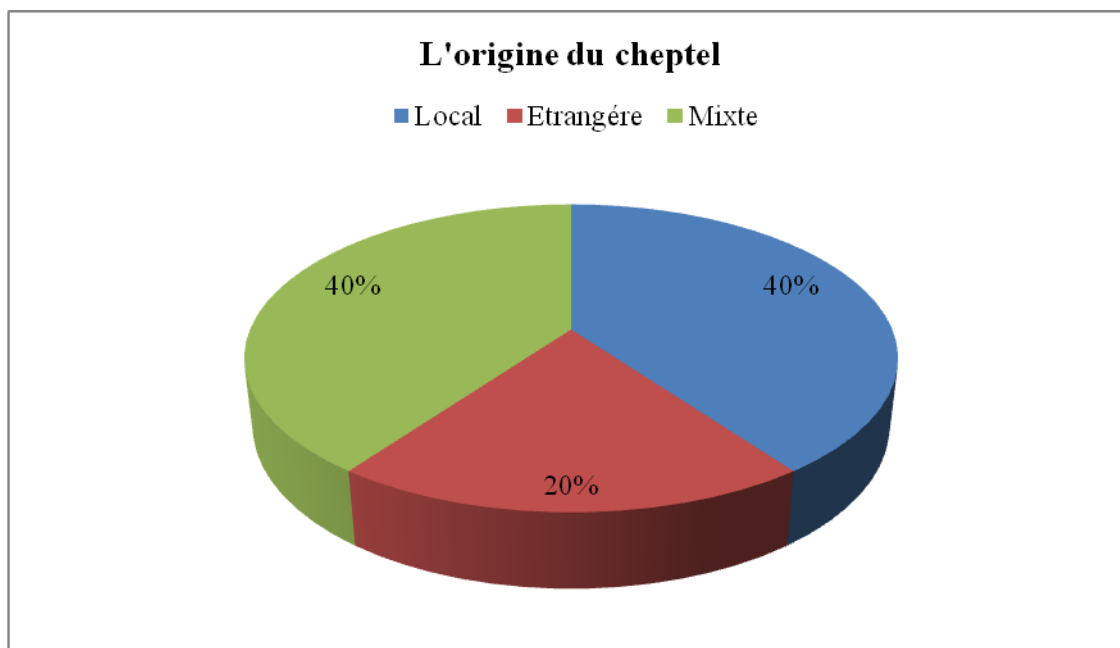
Q4 / La race de votre cheptel sont originaire d'où ?

Tableau n°16 : L'origine du cheptel des éleveurs questionnés

La race	Nombre d'agriculteurs	Fréquence
Local	20	40%
Etrangère	10	20%
Mixte	20	40%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphes n°14: Origine du cheptel des éleveurs



Source : notre synthèse

Le cheptel des éleveurs questionnés est généralement originaire du local ou bien mixte car il représente 40 % (20 éleveurs) pour la race local, 40% éleveurs ont un cheptel mixte (un mélange du local et étrangère), les 10 éleveurs restants ont une race originaire de l'étranger (Tableau 16).

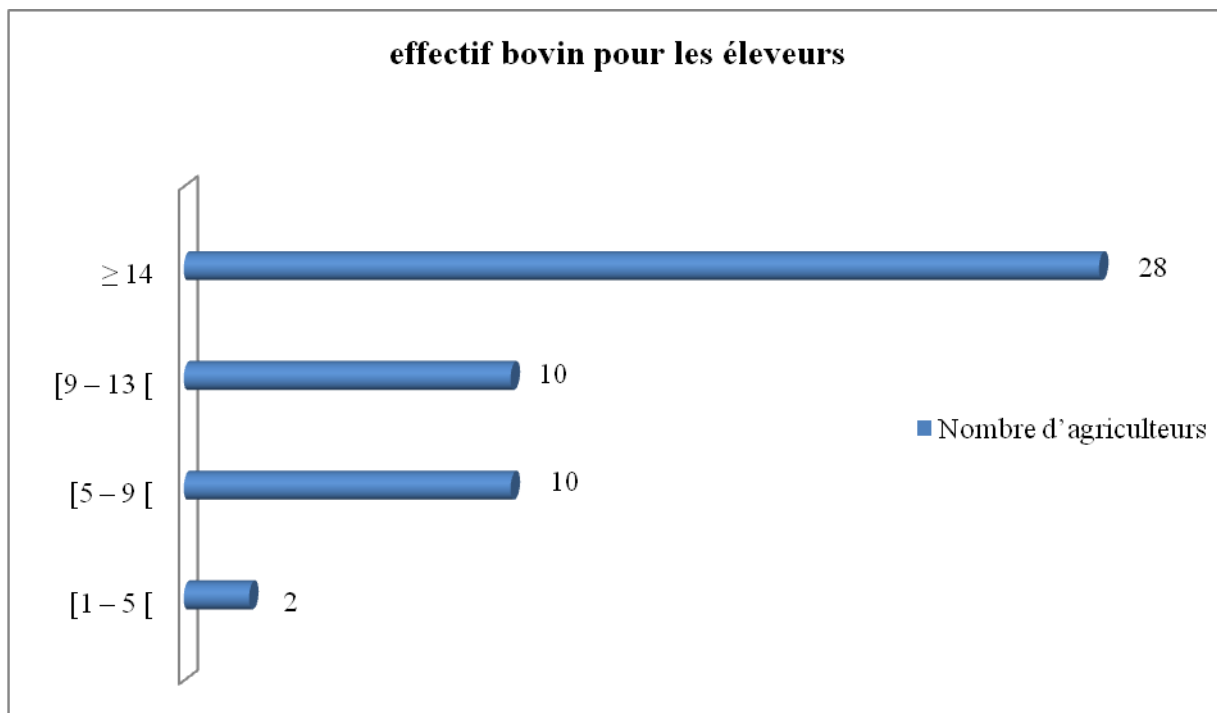
Q5 / Actuellement quel est votre effectif cheptel ?

Tableau n°17 : Effectif cheptel des éleveurs questionnés

Effectif cheptel	Nombre d'agriculteurs	Fréquence
[1 – 5 [	02	04%
[5 – 9 [	10	20%
[9 – 13 [	10	20%
≥ 14	28	56%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphes n°15 : Effectif Bovin pour les éleveurs



Source : notre synthèse

Dans le tableau 15, 28 éleveurs interrogés ont un effectif supérieur à 14 têtes, 10 possèdent entre 9 et 13 têtes, 10 éleveurs ont un nombre de tête variant entre 5 et 9, ceux qui ont un cheptel entre 1 et 5 têtes sont au nombre de 2, nous avons constaté que la majorité des éleveurs questionnés ont enregistré une évolution positive dans le nombre de tête bovine ce qui explique le développement de leur activité d'élevage (Tableau 17).

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Q6/ disposez-vous du matériel nécessaire pour exercer votre élevage à savoir l'étables, les cuves réfrigérer, les abreuvoirs automatiques, extracteur d'aire ?

Tableau n°18 : Disposition des éleveurs questionnés du matériel nécessaire pour l'élevage

Disposition du matériel agricole	Nombre d'agriculteur	Fréquence
Oui	40	80%
Non	10	20%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Constatant que la majorité de notre échantillon exerce l'élevage depuis plusieurs années, ils ont le matériel nécessaire pour leurs travail ils sont au nombre de 40 les 10 autres affirment qu'ils n'ont pas tout le matériel nécessaire et qu'ils utilisent les moyens et matériels traditionnels (Tableau 18).

2.3 Les opinions des éleveurs sur les assurances agricoles et la Caisse Régional de Mutualité Agricole

Q1/ Connaissez-vous la C.R.M.A de Tizi-Ouzou ?

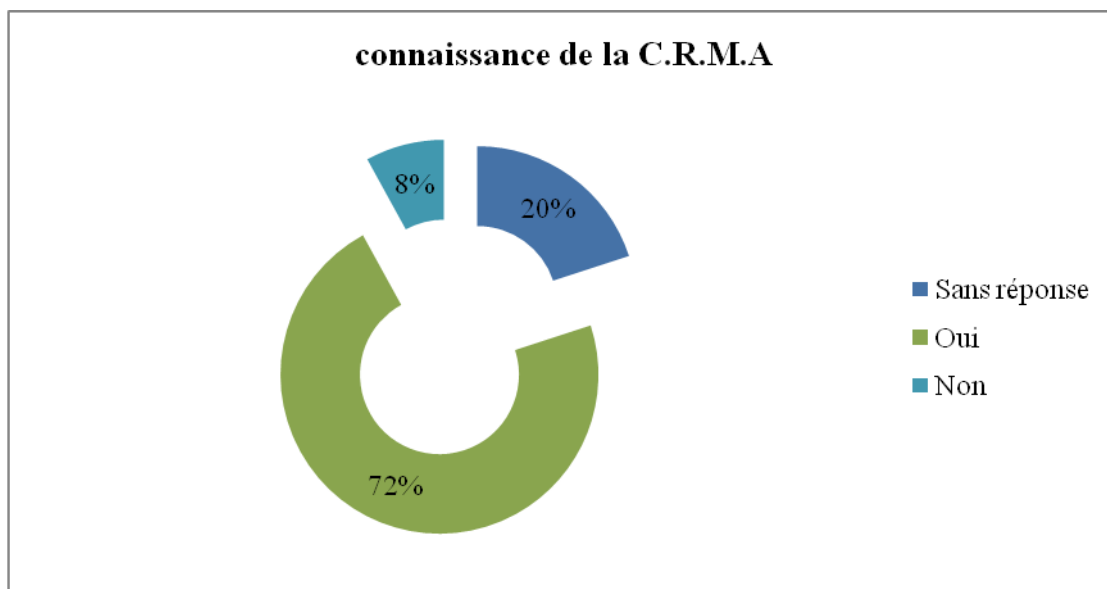
Tableau n° 19 : Connaissance de la C.R.M.A par les éleveurs questionnés

Connaissance de la CRMA	Nombre d'agriculteurs	Fréquence
Sans réponse	10	20%
Oui	36	72%
Non	04	08%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Graphes n°16 : Connaissance de la CRMA de Tizi-Ouzou par les éleveurs



Source : notre synthèse

D'après les réponses obtenues concernant la connaissance des éleveurs de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou, 36 éleveurs nous ont répondu qu'ils la connaissent soit 72% de l'ensemble de notre échantillon, 4 autres ne la connaissent pas, les 10 restant ont refusé de nous donner une réponse (Tableau 19).

- Si oui, par quel moyen ?

Tableau n°20 : Moyen de connaissance de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou

Le moyen de connaissance de la C.R.M.A	Nombre d'agriculteurs	Fréquence
A travers des personnes	45	90%
Les médias	02	04%
A travers des journées d'information organiser	03	06%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

45 éleveurs interrogés connaissent la C.R.M.A à travers des personnes c'est-à-dire de bouche à oreille, 2 autres l'ont connu par les médias et 3 éleveurs l'ont connu à travers des journées d'information organisées par la C.R.M.A, ils jugent que les moyens de vulgarisation sont insuffisants et les raisons de leur manque d'information sur cette institution reviennent essentiellement à ça (Tableau 20).

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

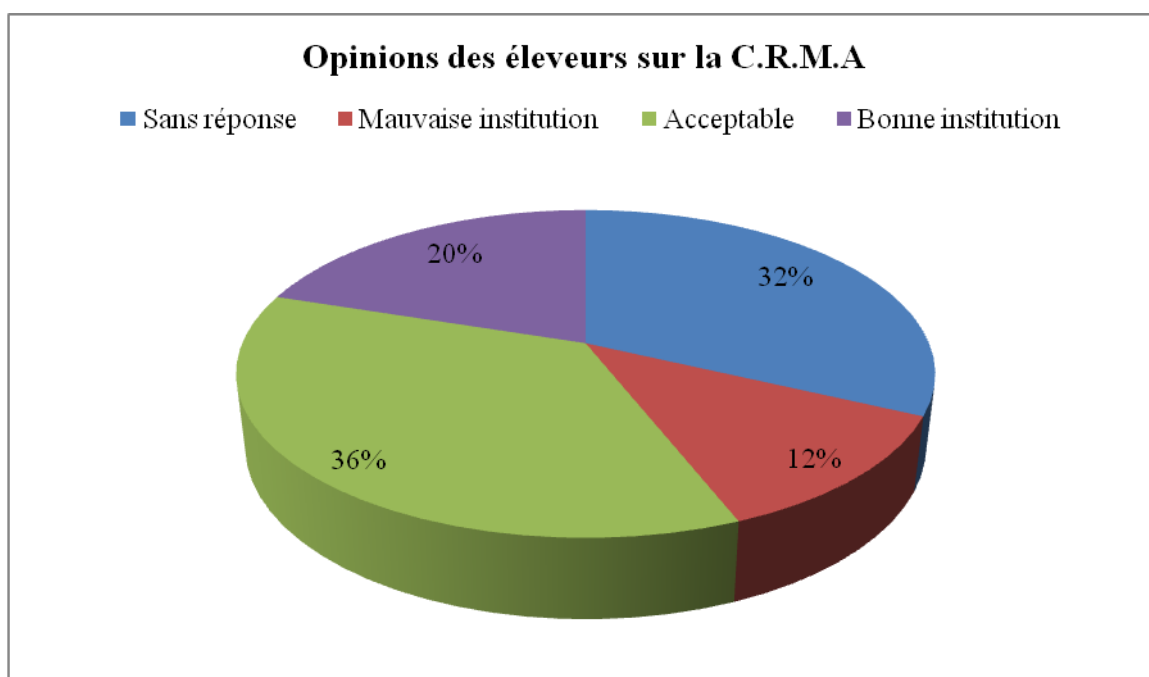
Q2 / Que pensez-vous de la C.R.M.A

Tableau n°21 : Opinions des éleveurs questionnés sur la C.R.M.A

Opinion sur la C.R.M.A	Nombre d'agriculteurs	Fréquence
Sans réponse	16	32%
Mauvaise institution	06	12%
Acceptable	18	36%
Bonne institution	10	20%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphes n°17 : Opinions des éleveurs sur la C.R.M.A de Tizi-Ouzou



Source : notre synthèse

6 interrogés pensent que la CRMA est une mauvaise institution, soit (12%) du total. 18 pensent que c'est une institution dont les services sont acceptables, soit (32%) du total et 10 se partagent l'opinion de bonne institution, avec (20 %) du total. 16 éleveurs ont refusés de nous répondre d'après eux la CRMA ne les intéressent pas et que leurs avis sur cette dernière ne changera rien donc inutile de répondre. Nous avons remarqué que quelques éleveurs n'ont pas répondu par peur d'avoir des problèmes avec les responsables de la C.R.M.A (Tableau 21).

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

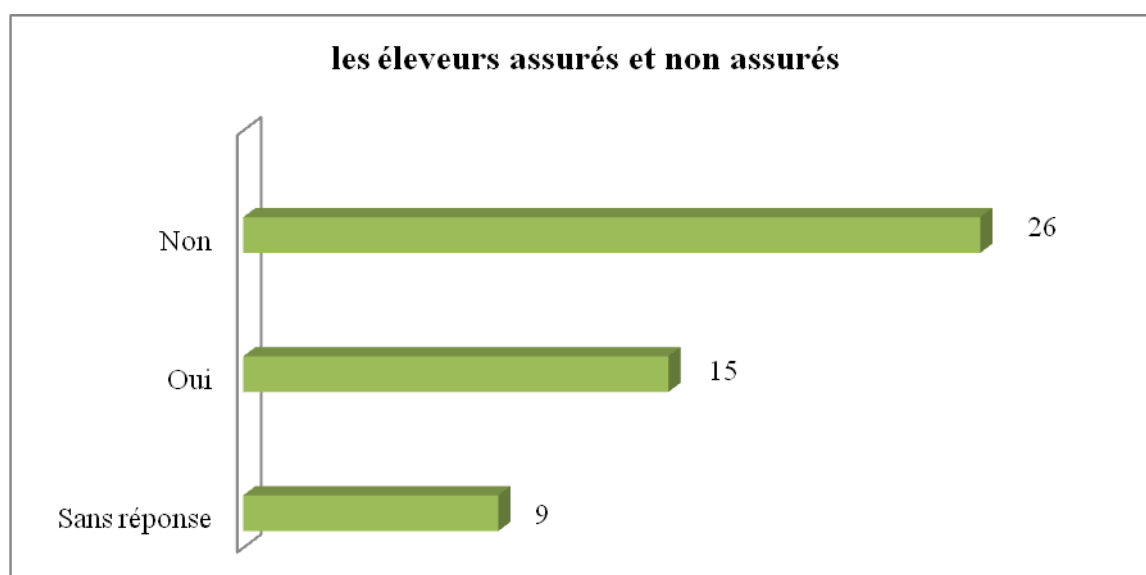
Q3 / Etes-vous assuré auprès de la C.R.M.A.

Tableau n°22 : Situation des éleveurs questionnés en matière d'assurance auprès de la C.R.M.A

Assuré	Nombre d'observation	Fréquence
Sans reponse	09	18%
Oui	15	30%
Non	26	52%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°18 : Les éleveurs assurés et non assurés auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou



Source : notre synthèse

Dans notre échantillon, 9 éleveurs n'ont pas répondu sur notre question, 15 éleveurs (soit 30%) ont affirmés qu'ils sont assurés auprès de la C.R.M.A, ils pensent que c'est important d'assurés leurs cheptels car cette dernière constitue une garantie pour eux en cas de survenance de sinistre, or que les 26 restants (soit 52%) ne sont pas assurés d'après eux cela revient à plusieurs causes , d'une part la mauvaise réputation de cette institution , la non disponibilité de l'information d'où les éleveurs ne sont pas convaincu , d'autre part les conditions misent en œuvre par la CRMA ne convient pas aux besoin et capacités des éleveurs (Tableau 22) .

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

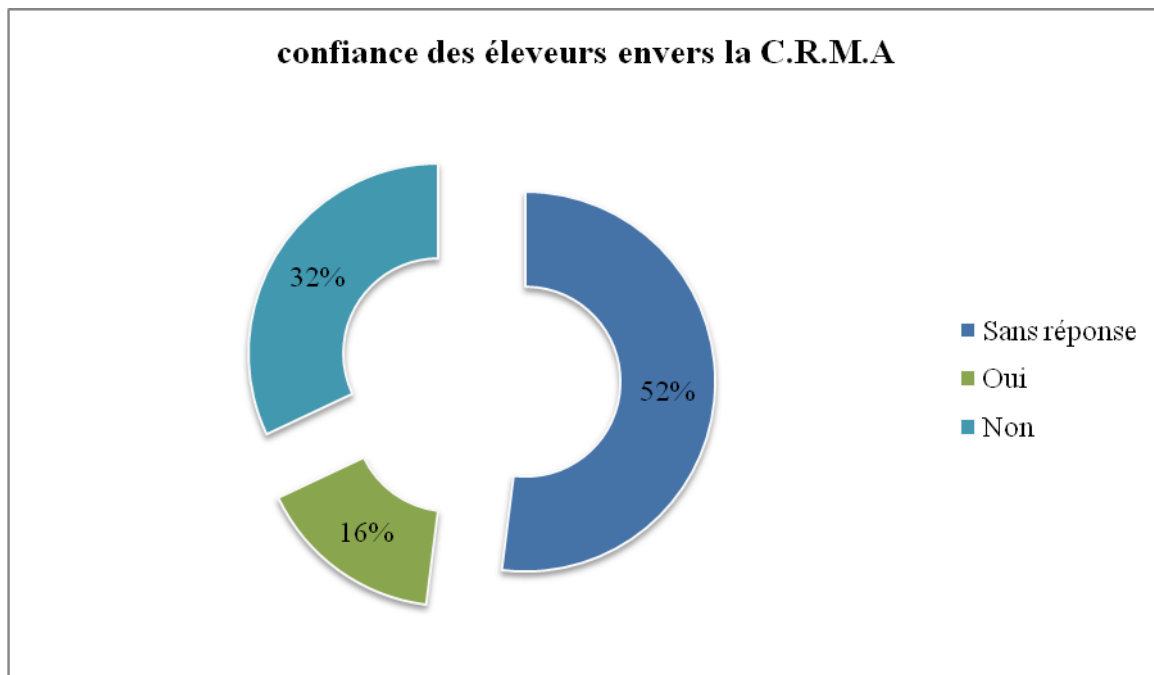
Q4 / Avez-vous confiance envers la C.R.M.A

Tableau n°23 : Les opinions des éleveurs questionnés sur la confiance envers la C.R.M.A

Confiance	Nombre d'observation	Fréquence
Sans reponse	26	52%
Oui	08	16%
Non	16	32%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°19 : La confiance des éleveurs questionnés envers la CRMA de Tizi-Ouzou



Source : notre synthèse

Dans notre échantillon, 8 éleveurs disent qu'ils ont confiance envers la C.R.M.A soit 16% du total de notre échantillon, 16 affirment qu'ils n'ont pas confiance envers cette institution soit 32% et cela est du principalement d'après les éleveurs aux expériences vécues soit par d'autres éleveurs ou bien par eux même et la mauvaise image qu'ils ont pu avoir sur cette dernière, les 26 éleveurs restant ont refusé de nous donner des réponses (Tableau23).

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Q5 / Lorsque vous êtes touché par un sinistre est ce que la C.R.M.A couvre vos pertes dans les délais ?, et est ce qu'il y a une lenteur dans la gestion des dossiers sinistres ?

Tableau n° 24 : Opinions des éleveurs questionnés sur la gestion des dossiers sinistres

Service	Nombre d'observation	Fréquence
Sans réponse	17	34%
Oui	24	48%
Non	09	18%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Selon le tableau 24, 17 éleveurs affirment n'avoir aucune réponse, 9 autres disent que la C.R.M.A rembourse dans les délais, 24 éleveurs confirment que la CRMA traite les dossiers sinistre d'une manière anarchique d'une part et les délais de couverture sont tardifs d'autre part, d'après un éleveur atteint d'un sinistre la CRMA l'a indemnisé après 2 mois, ils pensent que l'une des causes est due à la non qualification et le manque de formation du personnel (Tableau 24).

Q.6 / Qu'elles sont les contraintes rencontrées à la C.R.M.A ?

Cette question est à réponses multiples ordonnées ce qui donne un nombre de citations supérieures au nombre d'observations (60) du fait de réponses multiples.

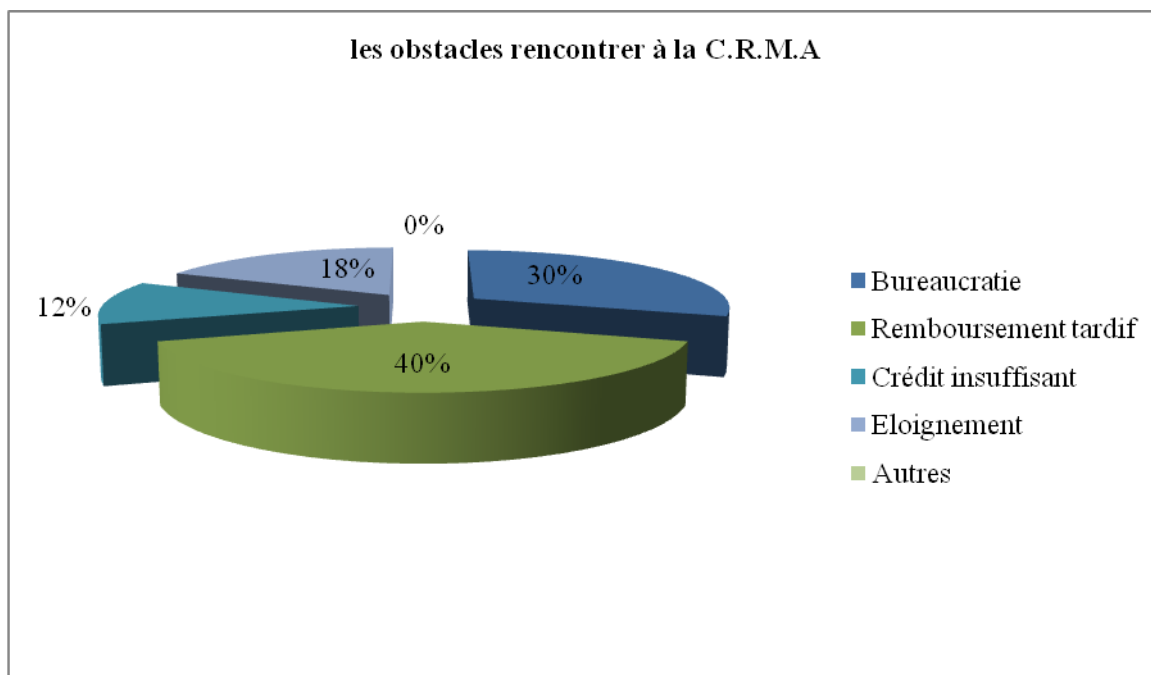
Tableau n°25 : Les contraintes rencontrées par les éleveurs questionnés à la C.R.M.A

Contraintes	Nombre d'observation	Fréquence
Bureaucratie	15	30%
Remboursement tardif	20	40%
Crédit insuffisant	06	12%
Eloignement	19	38%
Autres	00	00%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Graphe n°20 : Les contraintes rencontrées par les éleveurs à la C.R.M.A



Source : notre synthèse

Dans notre échantillon, 15 éleveurs disent avoir rencontré un problème de bureaucratie au niveau de la CRMA, soit (30 %) du total, 20 personnes se plaignent des remboursements tardifs, c'est-à-dire (40%), 19 autre de l'éloignement, toujours (38 %) du total et 6 affirment que les crédits sont insuffisants, avec (12%) du total (Tableau 25).

Q.7 / Est-ce que les taux appliqués par la C.R.M.A sont élevés ?

Tableau n°26 : Opinions des éleveurs questionnés sur les taux appliqués par la C.R.M.A

Taux	Nombre d'observation	Fréquence
Sans réponse	06	12%
Oui	36	72%
Non	08	16%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Concernant la question de la cherté des taux, 36 éleveurs affirment que « oui » soit 72% du total de notre échantillon et seulement 8 pensent le contraire soit 16%, 6 affirment ne pas avoir aucune réponse, cette problématique est posé beaucoup plus chez les grands éleveurs c'est-à-dire ceux qui ont un grand cheptel, d'après quelques éleveurs questionnés il faut revoir la manière dont la C.R.M.A applique les taux car il faut faire la différence entre le petit et le grand éleveur (Tableau 26).

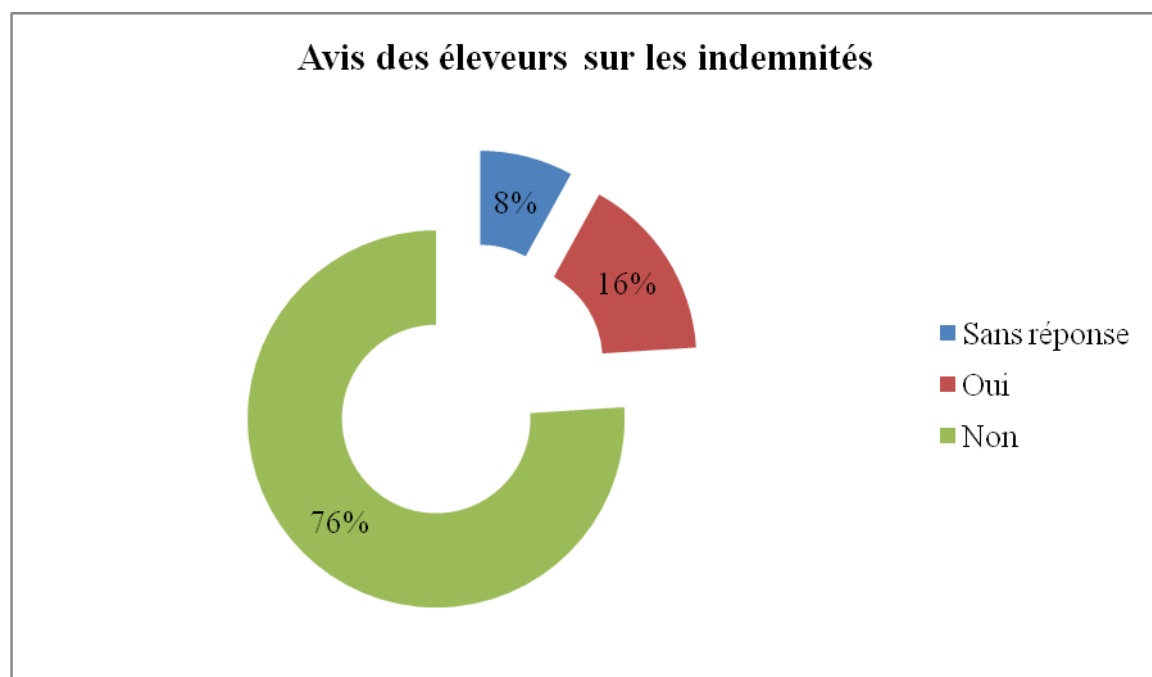
Q.8 / Est-ce que les indemnités en cas de sinistre animal sont satisfaisantes ?

Tableau n° 27 : Les opinions sur les indemnités en cas de sinistre animal

Satisfaction	Nombre d'observation	Fréquence
Sans reponse	04	08%
Oui	08	16%
Non	38	76%
Total d'observation	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe n°21 : Avis des éleveurs sur les indemnités en cas de sinistre animal



Source : notre synthèse

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

À propos des indemnités en cas de sinistre animal, 8 agriculteurs pensent qu'elles sont satisfaisantes, soit (16 %) et 38 pensent qu'ils ne le sont pas du tout, avec (76%) du total, 4 affirment n'avoir aucune réponse soit 8% du total de notre échantillon (Tableau 27).

D'après un éleveur questionné il était touché par un sinistre dont lequel il a perdu 10 vaches, la C.R.M.A lui a remboursé l'équivalent de 2 vaches.

Q.9 / Qu'elle est votre appréciation sur les assurances agricoles en générale et la CRMA en tant qu'organisme d'assurance ?

D'après les éleveurs, le secteur agricole reste peu développer et les préoccupations des agriculteurs ne sont pas prises en charge, en réalité les assurances agricoles ne sont qu'un moyen pour couvrir les faiblesses de ce secteur, elles sont nécessaires mais elles sont chères pour l'éleveur.

Les éleveurs affirment que c'est bien d'avoir une assurance pour son bétail mais les problèmes rencontrés ne sont toujours pas réglés comme les remboursements tardifs et insuffisants, ainsi que leurs conditions qui sont obligatoire.

Section 02 : Freins au développement des assurances agricoles et analyse des problèmes

Dans notre cas pratique ayant pour objectifs de soulever les problèmes qui empêchent les éleveurs à se souscrire aux assurances agricoles, un questionnaire été mené, ce dernier s'est adressé d'une part, aux éleveurs assurés auprès de la CRMA et ce afin de savoir le degré de satisfaction de ces derniers par les services fournis ainsi que les produits d'assurances offert par cette institution et d'autre part aux éleveurs qui ne sont souscrit à une police d'assurance.

A partir des résultats et l'analyse du questionnaire que nous avons fait ci-dessus, nous avons dégagé les freins ci-dessous.

1. Les freins au développement des assurances agricole

A partir des résultats du questionnaire que nous avons fait nous avons pu soulever les causes qui freinent le développement des assurances agricole à savoir :

- La tarification élevée pratiquée à la souscription d'une police d'assurance.
- Les remboursements tardifs qui causent un retard pour les agriculteurs.

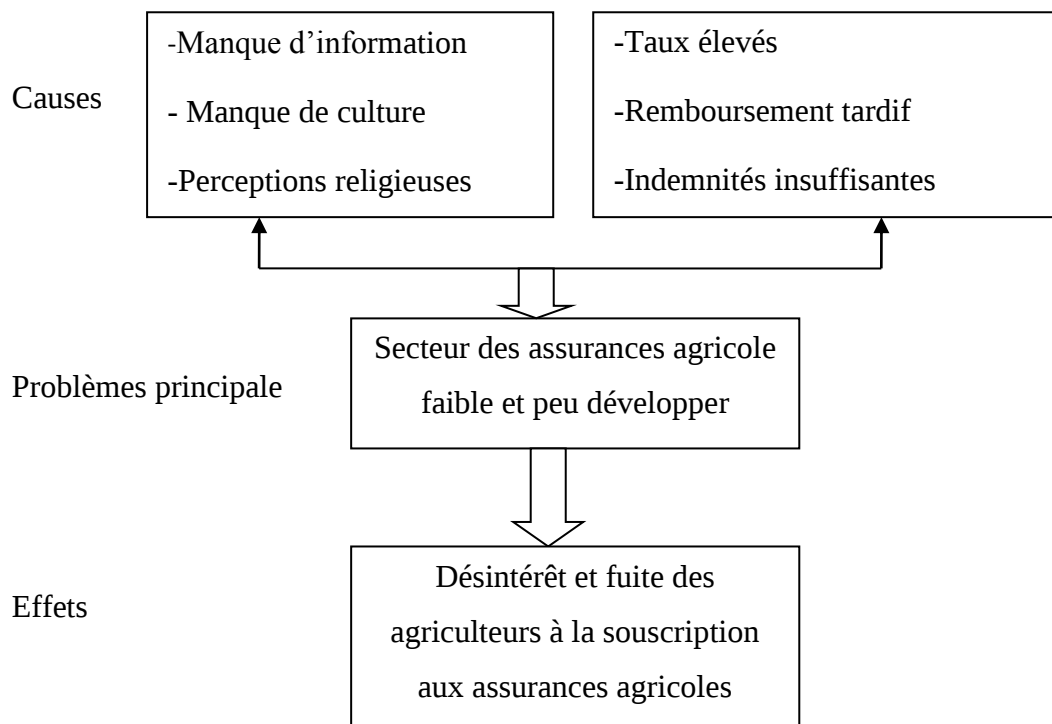
Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

- Le manque de moyens financiers des agriculteurs pour payer les primes qu'ils estiment élevés.
- Le manque d'informations sur les prestations des compagnies et caisses d'assurances.
- L'absence chez les agriculteurs d'une culture de prévoyance, ainsi que le rejet généralisé de toute idée d'assurance.
- Le manque de statistiques fiables sur le secteur agricole qui empêche les compagnies d'assurance d'élaborer un système de tarification attractif et adapté aux spécificités de ce secteur.
- Les indemnités sont insuffisantes car les agriculteurs affirment que les remboursements sont faibles et elles ne représentent même pas 20% de la valeur réel de leurs pertes.
- L'absence d'informations sur les produits d'assurance explique le manque de souscription des agriculteurs aux polices d'assurance.
- Actuellement, l'inscription à une police d'assurance est pour l'agriculteur un acte administratif qu'il contracte pour bénéficier du soutien et autres aides publiques.
- Le produit de l'assurance agricole n'est pas suffisamment vulgarisé, un effort considérable doit être mené dans ce sens.
- Le peu de soutien aux assurances agricole par les pouvoirs publics.

2. Analyse des problèmes

A partir des problèmes posés ci-dessus on a fait ressortir le schéma suivant :

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou



La faiblesse du secteur des assurances agricole peut s'expliquer par le manque de culture d'assurance chez les agriculteurs et aussi par la tarification élevée pratiquée à la souscription d'une police d'assurance que les agriculteurs n'arrivent pas à payer par manque de moyens financiers, les taux élevés est le résultat des statistiques non fiables qui empêche les compagnies d'assurances d'élaborer un système de tarification attractif et adapté aux spécificités de ce secteur. Ajoutant à cela la non souscription par les agriculteurs à une assurance s'explique par l'absence d'informations sur les produits et prestations des caisses d'assurance.

Par conséquent, le secteur des assurances agricole est marqué par le désintérêt et la fuite des agriculteurs à la souscription aux assurances agricoles.

- Pour pouvoir résoudre les problèmes évoqués ci-dessus et afin de pouvoir inciter et encourager les agriculteurs à adhérer aux assurances agricoles, il est souhaitable d'atteindre les objectifs suivant :

- Réduire les taux élevés appliqués à l'assurance agricole.
- Une prise en charge rapide et efficace des sinistres.

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

- Une indemnisation dans les délais.
- Vulgariser l'assurance agricole et convaincre les agriculteurs de son importance.
- Pour pouvoir arriver aux résultats souhaités il faudra la mobilisation des moyens suivants :
 - Le rapprochement des services d'assurance de l'agriculteur et la vulgarisation des dispositions du contrat.
 - L'intervention de l'État en prenant en charge une part de la prime d'assurance à des taux étudiés en guise de soutien.
 - L'intégration des mesures incitatives en vue d'aider les agriculteurs de bénéficier d'un coût raisonnable.
 - Renforcer le service sinistre par un personnel qualifié et spécialisé dans chaque type de sinistre pour une meilleure maîtrise et traitement rapide des dossiers.

Comparée aux autres secteurs de l'économie, l'agriculture présente certaines spécificités, elle est exposée à des risques d'exploitation essentiellement, par les aléas climatiques et les catastrophes naturelles sans négliger bien sûr les maladies qui peuvent aussi nuire considérablement à la production et par conséquent, au revenu et au bien-être des agriculteurs. Des stratégies s'imposent pour faire face, ou au moins réduire les conséquences des risques auxquels sont exposés les agriculteurs.

Conclusion

Dans le cadre de notre échantillon d'enquête de 50 agriculteurs, on a pu relever certaines opinions directes et en particulier sur la CRMA de Tizi-Ouzou notamment la plus part des éleveurs sont d'accord que le remboursement des indemnités en cas de sinistre est tardif ce qui représente 40 % de notre échantillon, ainsi que les taux élevés et l'insuffisance des crédits

Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou

Aussi l'absence de la culture sur les assurances et le rôle important qu'elles jouent dans la protection du patrimoine des agriculteurs, constitue un frein qui empêche ces derniers à ce rapproché de la C.R.M.A pour souscrire un contrat d'assurance agricole.

La C.R.M.A doit faire des efforts afin de satisfaire ses clients et pouvoir convaincre les agriculteurs à adhérer aux assurances , il est nécessaire de se rapprocher du terrain pour voir de près les problèmes des agriculteurs et d'être à leurs écoute afin de pouvoir corriger voir éliminer les causes qui freinent ses derniers à s'engager dans le secteur des assurances.

Conclusion

générale

Conclusion Générale

Conclusion générale

L'agriculture représente l'un des secteurs économiques les plus importants et le plus stratégique dans le monde en générale et dans notre pays en particulier.

L'accroissement de l'activité agricole est proportionnel à plusieurs facteurs tels que, les aléas climatiques et les maladies qui peuvent affecter non seulement la production végétale mais aussi animale, ce qui constitue un obstacle pour l'épanouissement de l'activité agricole, dans ce trait de raisonnement une assurance qui pourra prendre en charge les craintes des agriculteurs est plus que nécessaire.

L'assurance agricole est l'un des moyens les plus efficaces pour gérer les risques de l'activité agricole. Elle constitue un instrument financier, puisque les indemnités jouent un rôle stabilisateur des revenus. En effet, l'agriculteur qui subit une perte dans son exploitation perçoit une indemnisation qui lui permet de reprendre ses activités.

Elle constitue également une garantie pour l'obtention de crédits. C'est aussi un élément de stabilisation des revenus qui contribue à la fixation des populations en milieu rural.

La wilaya de Tizi-Ouzou est comme la plus part des wilayas du pays, connue une faiblesse au niveau des assurances agricoles à cause des freins que nous avons évoqués ci-dessus, car la prise en charge de ces freins permettront d'améliorer la production d'assurance agricole et remettre l'activité de l'assurance en croissance réelle positive, ce qui répond à notre problématique principale du fait que le désintéressement des agriculteurs est du principalement au manque de confiance vis-à-vis du secteur des assurances (illustré dans notre enquête du terrain car 32% des éleveurs questionnés ont affirmés que le manque de confiance est du principalement aux expériences vécu par ces derniers).

Les éleveurs questionnés affirment que la mutuel ne rembourse pas dans les délais, et les indemnités ne sont pas à la hauteur des attentes des sinistrés, prenons le témoignage d'un éleveur questionné, il était touché par un sinistre dans lequel il avait perdu 10 vaches, la CRMA lui a remboursé l'équivalent de 2 vaches, affirmant ainsi notre troisième hypothèse.

Conclusion Générale

Tous les agriculteurs sont d'accord sur la nécessité de se rapprocher du terrain, d'être à leur écoute pour que l'application des décisions et des programmes puissent réussir au mieux. Ils demandent à être consultés, la proximité géographique et la symétrie d'information constituent ainsi une condition pour le développement du secteur des assurances agricoles, affirmant ainsi l'hypothèse numéro une.

Le taux appliqué dans la branche bovine, est de 7%, 72% des éleveurs questionnés affirment que le taux est élevé, ce problème touche beaucoup plus les grand éleveurs, ils pensent qu'il faut revoir les taux appliqués, et proposent qu'il soit proportionnel par rapport à l'effectif cheptel qu'ils possèdent. Les taux élevés sont dû principalement aux résultats des statistiques non fiables, défendant ainsi la deuxième hypothèse qui stipule que les coûts élevés appliqués peuvent être un frein pour les agriculteurs à adhérer aux différents produits fournis par la CRMA.

En effet ,99% des assurés auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou ont bénéficiés d'un crédit ou d'un financement de l'Etat, ce qui affirme que le recours des agriculteurs à l'assurance est par obligation.

La CRMA doit faire des efforts pour arriver à satisfaire ses clients et pouvoir convaincre les agriculteurs de l'importance que l'assurance agricole joue dans l'épanouissement de leurs activité agricole et cela à travers :

- L'organisation des journées portes ouvertes sur les assurances agricoles au niveau de la willaya pour sensibiliser les agriculteurs de l'importance des assurances agricole.
- Etudier d'avantage la gestion des sinistres agricoles afin de pouvoir régler les sinistres dans les délais.
- Confier l'étude des dossiers production et sinistres pour des spécialistes afin d'obtenir des statistiques fiable pour dégager des tarifs raisonnables à la porter des agriculteurs.
- Assurer des formations au personnel de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.
- Ouvrir les portes d'embauche aux jeunes cadres qualifiés en assurance, agronomie, vétérinaire et cela pour une meilleurs maitrise du domaine agricole et celui des assurances.
- Revoir les conditions de souscription des agriculteurs aux assurances et celle des règlements des sinistres.

Conclusion Générale

- S'approcher des agriculteurs à la base pour leurs expliquer et les convaincre de l'utilité des assurances agricoles, ainsi que voir de près leurs préoccupations et problèmes.

En fin, nous pouvons dire que la willaya de Tizi-Ouzou en tant que zone rural bénéficie d'une richesse incontestable concernant patrimoine agricole, il s'avère impératif de la préserver pour qu'elle soit une terre d'accueil et un véritable emplacement de vie, où tout doit être mis en place pour faciliter le quotidien de ceux qui y vivent .Pour y aboutir il faut une mobilisation des organisations rurales dont les associations et les coopératives qui détiennent des atouts au niveau local ,elles reposent principalement sur des valeurs sociales et culturelles , sur un potentiel orienter vers la mobilisation des hommes et de leurs capacités, la valorisation des richesses naturelles ,patrimoniales et économiques de leurs territoires et l'efficacité des relations qu'ils entretiennent entre eux ,d'où la nécessité de créer des structures locales à caractère mutualistes .

Bibliographie

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- Bedrani S, « l'agriculture depuis 1962, histoire d'un échec », édition Harmattan, 1992, p81.
- Benamrane D, « agriculture et développement en Algérie », SNED, Alger, 1980.
- Chabane M, « Heurs et malheurs de secteur agricole en Algérie 1962- 2012 », édition Harmattan, paris, 2013, p19.p38.
- Couilbault F, Eliashberg C, Latrass M, « les grands principes de l'assurance», édition l'ARGUS 2003, p49.p53.
- Denis C L, « économie des assurances », édition Armand Colin, paris 1996, p 9.
- Ecole nationale d'assurance, « manuel international d'assurance de paris », édition Economica, paris, 1998.
- Hassib A, « Introduction à l'étude des assurances économique », ENAL, Alger, 1989, p 11.p12.p24.p28.
- Hocine M, « Code algérien des assurances : texte d'affiliation, jinis prudence et textes complémentaire », édition Houma Alger, ,2006.
- Lamber F Y, « Droit des assurances », édition DALLOZ DELTA 2001, p 38.
- Mohamed L, « La situation Actuelle du Secteur Des Assurances en Algérie, Quelles Sont Les Alternatives ? », avril 2011, p10.
- Rousseau, Jean M, « introduction à la théorie de l'assurance », Dunod, paris, 2001.

Thèses et mémoires

- Aouarib S, « les assurances agricoles, le financement et le développement de l'agriculture dans la wilaya de Ouargla, cas : de la région de Ouargla », diplôme d'ingénieur d'Etat en science agronomique, université de Ouargla, 2005.
- Boulahia L, « Contribution des institutions financières dans le développement rural durable, cas : de la C.R.M.A de Constantine », thèse de magister en aménagement du territoire, université de Constantine, 2008.

Bibliographie

- Si-Tayeb H, « les transformations de l'agriculture algérienne dans la perspective de l'adhésion à l'OMC », thèse de doctorat en science économique, UMMTO, 2015.

Revues

- Revue d'information n°11, « la mutualité agricole aujourd'hui », éditée par la caisse nationale de mutualité agricole, février 2011.
- Revue de presse spéciale sur les assurances agricoles, éditée par la caisse nationale de mutualité agricole, 2014.
- Revue nouvelle économie, étude de la mise en œuvre du plan nationale de développement agricole et rural (PNDAR), janvier 2015.
- Rapport annuel de la C.N.M.A sur les assurances agricole , 2015.

Divers documents

- L'Annuaire Statistique 2015 de la Wilaya de Tizi-Ouzou.
- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
- La Caisse Régionale de Mutualité Agricole.
- La Chambre de l'Agriculture de la Wilaya de Tizi-Ouzou.
- La Direction des Services Agricole de la Wilaya de Tizi-Ouzou.
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Sites internet

- <http://agriculture.gouv.fr>
- <http://ccrdz.com/English/images/PDF/2007Ragricole/communication1.pdf> (Zouggar Saida : « potentiel agricole assurable et perspectives de développement », séminaire sur les risques agricoles, mai 2007)
- <http://www.Fondation-Farm.org>
- http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/farm_201312_doctrav5_assuagrimaghreb.pdf (Billy Troy, « Assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunisie », document de travail n° 5, édition farm, 2013).

Bibliographie

- [https://www.google.dz/?gws_rd=cr&ei=GEQeWIPiJ4Sla_38pvgO#q=Pr%C3%A9sentation+de+la+politique+de+Renouveau+Agricole+et+Rural+en+Alg%C3%A9rie+\(programme+quinquennal+2015-2019\)](https://www.google.dz/?gws_rd=cr&ei=GEQeWIPiJ4Sla_38pvgO#q=Pr%C3%A9sentation+de+la+politique+de+Renouveau+Agricole+et+Rural+en+Alg%C3%A9rie+(programme+quinquennal+2015-2019))
- http://www.ummto.dz/IMG/pdf/Le_developpement_local_dans_la_wilaya_de_Tizi_ouzou.pdf
- <http://bu.umc.edu.dz/theses/sc-terre/BOU5235.pdf>
- http://bu.univ-ouargla.dz/ingenieur/pdf/aouaribe_samir.pdf?idmemoire=1045
- http://www.univchlef.dz/LABORATOIRES/LSFBPM/seminaires_2012/intervention_BOUTALEB_Kouider_2012.pdf (BOUTALEB K, « L'industrie de l'assurance: réalité et perspectives de développement », séminaire sur la thématique «Le développement du secteur des assurances et réassurance en Algérie : réalité et perspectives », Université Hassiba Ben Bouali 3 et 4 décembre 2012)
- <http://www.minagri.dz/pdf/Presentat%20rar.pdf>
- www.assurances agricole .com
- www.cnma.dz
- www.crma-tiziouzou .dz
- www://revues .org

Liste des tableaux

Liste des Tableaux

Tableau n° 01 : Répartition de la superficie agricole totale.....	37
Tableau n° 02 : Répartition de la superficie agricole utile	38
Tableau n°03 : Productions animales et végétales	40
Tableau n°04 : Effectifs du cheptel bovins et du matériel agricole de la willaya de Tizi-Ouzou pour les années 2013-2014-2015	41
Tableau n°05: Evolution du chiffre d'affaire et de la part de la CNMA sur le marché des assurances	50
Tableau n°06 : Evolution du portefeuille de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou pour la production agricole du 01/01/2013 au 31/12/2015	63
Tableau n°07 : Les sinistres déclaré et leurs règlements au niveau de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou (en DA) au cours de 2013-2014 et 2015	64
Tableau n° 08: Age des agriculteurs questionnés	68
Tableau n°09 : Niveau d'étude des éleveurs questionnés	69
Tableau n° 10 : Formation des éleveurs questionnés	70
Tableau n° 11: Activité des éleveurs questionnés en dehors de l'exploitation	71
Tableau n°12 : Disposition des éleveurs questionnés de la carte d'agriculteur ...	72
Tableau n°13 : Le statut juridique de l'exploitation des éleveurs questionnés	73
Tableau n°14 : Superficie total de l'exploitation des éleveurs questionnés	74
Tableau n°15 : L'effectif cheptel bovin au début de l'activité des éleveurs questionnés.....	75
Tableau n°16 : L'origine du cheptel des éleveurs questionnés.....	76

Liste des tableaux

Tableau n°17 : Effectif cheptel des éleveurs questionnés	77
Tableau n°18 : Disposition des éleveurs questionnés du matériel nécessaire pour l'élevage	79
Tableau n° 19 : Connaissance des éleveurs questionnés de la C.R.M.A	79
Tableau n°20 : Moyen de connaissance de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou	80
Tableau n°21 : Opinions des éleveurs questionnés sur la C.R.M.A	81
Tableau n°22 : Situation des éleveurs questionnés en matière d'assurance auprès de la C.R.M.A	82
Tableau n°23 : Les opinions des éleveurs questionnés sur la confiance envers la C.R.M.A.....	83
Tableau n° 24 : Opinions des éleveurs questionnés sur la gestion des dossiers sinistres.....	84
Tableau n°25 : Les contraintes rencontrées par les éleveurs questionnés à la C.R.M.A.....	84
Tableau n°26 : Opinions des éleveurs questionnés sur les taux appliqués par la C.R.M.A.....	85
Tableau n° 27 : Les opinions sur les indemnités en cas de sinistre animal.....	86

Liste des Figures

Liste des Figures

Figure n°01 :	Organisation de la Mutualité Agricole	46
Figure n° 02 :	Organigramme de la Caisse National de Mutualité Agricole (C.N.M.A).....	48
Figure n°03 :	Organigramme de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de Tizi-Ouzou.....	53
Figure n °04 :	Les branches d'assurance de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (C.R.M.A) de Tizi-Ouzou.....	57

Liste des Graphes

Liste des Graphes

Graphe n° 01 :	Répartition de la superficie agricole totale.....	37
Graphe n°02 :	Répartition de la superficie agricole utile	39
Graphe n°03 :	Evolution du chiffre d'affaire	50
Graphe n°04 :	Part de la C.N.M.A sur le marché des assurances	51
Graphe n°05 :	La part de la C.N.M.A dans la production agricole	51
Graphe n°06 :	Age des éleveurs questionnés	69
Graphe n°07 :	Le niveau d'étude des éleveurs	70
Graphe n°08 :	Formation agricole des éleveurs	71
Graphe n°09 :	Activité des éleveurs en dehors de l'exploitation agricole	72
Graphe n°10 :	Activité des éleveurs en dehors de l'exploitation agricole	73
Graphe n°11 :	La nature juridique de l'exploitation	74
Graphe n°12 :	Superficie total de l'exploitation des éleveurs	75
Graphe n°13 :	Effectif cheptel bovin au début de l'activité pour les éleveurs ...	76
Graphe n°14 :	Origine du cheptel des éleveurs	77
Graphe n°15 :	Effectif Bovin pour les éleveurs	78
Graphe n°16 :	Connaissance des éleveurs de la CRMA de Tizi-Ouzou	80
Graphe n°17 :	Opinions des éleveurs sur la C.R.M.A de Tizi-Ouzou	81
Graphe n°18 :	Les éleveurs assurés et non assurés auprès de la CRMA de T.O..	82
Graphe n°19 :	La confiance des éleveurs questionnés envers la CRMA de T.O...	83
Graphe n°20 :	Les contraintes rencontrées par les éleveurs à la C.R.M.A	85
Graphe n°21 :	Avis des éleveurs sur les indemnités en cas de sinistre animal	86

Annexes

Questionnaire

Questionnaire n° :

Nom :

Date :

Prénom :

Lieu dit :

Ce questionnaire est établi dans le cadre des travaux de recherche pour la réalisation d'un mémoire de master en économie option « développement locale, tourisme et valorisation du patrimoine », sous le thème : « le rôle des assurances dans le développement du secteur agricole cas de la CRMA de Tizi-Ouzou ».

Il s'adresse aux éleveurs du bovin en tant que premier concernés, pour vous inviter à participer à l'enquête qui vise à déterminer le degré de contribution des assurances dans le développement du secteur agricole.

En y apportant votre contribution vous nous permettez d'établir un état des lieux juste qui pourrait entre autre aider la CRMA a mieux répondre a vos préoccupations et voir de près votre situation et savoir vos problèmes et insuffisances afin de les améliorer.

I - Identification de l'exploitant

Q.1 - Quel est votre âge ?

.....

Q.2 - Quel est votre niveau d'étude ?

Analphabète ☐

Niveau collège ☐

Niveau secondaire ☐

Niveau supérieure ☐

Q.3 – Quelle est votre formation agricole ?

Sans formation ☐

Niveau technicien ☐

Niveau ingénieur ☐

Autres ☐

Questionnaire

Q.4 Exercez-vous une autre activité en dehors de l'exploitation ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, précisez

Q.5 Disposez-vous de la carte d'agriculteur ?

Oui ☐

Non ☐

II - Identification de l'exploitation et de l'activité de l'élevage bovin

Q.1 Quel est le statut juridique de votre exploitation ?

Individuelle ☐

Familiale ☐

E.A.I ☐

E.A.C ☐

Association ☐

Autres ☐

Q.2 Quelle est la superficie totale de votre exploitation ?

.....

Q.3 Au début de votre activité, quel est votre effectif cheptel en matière de bovin ?

.....

Q.4 La race, sont ils originaire du

Local ☐

Étrangère ☐

Mixte ☐

Q.5 Actuellement quel est votre effectif cheptel ?

.....

Questionnaire

Q.6 Disposez-vous du matériel nécessaire pour exercer votre élevage à savoir l'étables, les cuves réfrigérer, les abreuvoirs automatiques, extracteurs d'aire ?

Oui ☐

Non ☐

III- Les opinions des éleveurs sur les assurances agricoles et la Caisse Régional de Mutualité Agricole (C.R.M.A) de Tizi-Ouzou

Q.1 Connaissez-vous la C.R.M.A de Tizi-Ouzou ?

Sans réponse ☐

Oui ☐

Non ☐

Si oui, par quel moyen ?

A travers des personnes ☐

Les medias ☐

A travers des journées d'information organiser par la C.R.M.A ☐

Q.2 Que pensez-vous de la C.R.M.A en tant qu'organisme d'assurance ?

Sans réponse ☐

Mauvaise institution ☐

Acceptable ☐

Bonne institution ☐

Questionnaire

Q.3 Êtes-vous assuré auprès de la C.R.M.A ?

Sans réponse

☐

Oui

☐

Non

☐

Si non, expliquez et donnez nous les raisons de votre désintérêt

.....

Q.4 avez-vous confiance envers la CRMA de Tizi-Ouzou ?

Pas de réponse

☐

Oui

☐

Non

☐

Q.5 Lorsque vous êtes touché par un sinistre est ce que la CRMA couvre vos pertes dans les délais ? Et est-ce qu'il ya une lenteur dans la gestion des dossiers sinistres ?

Sans réponse

☐

Oui

☐

Non

☐

Q.6 Quelles sont les contraintes rencontrées à la CRMA ?

Bureaucratie

☐

Remboursement tardif

☐

Crédit insuffisant

☐

Eloignement

☐

Autres

☐

Questionnaire

Q.7 Est-ce que les taux appliqués par la C.R.M.A sont élevés ?

Sans réponse ☐

Oui ☐

Non ☐

Q.8 Est-ce que les indemnités en cas de sinistre animal sont satisfaisantes ?

Sans réponse ☐

Oui ☐

Non ☐

Q.9 Quelle est votre appréciation sur les assurances agricoles en général et la CRMA en tant qu'organisme d'assurance ?

.....

Q.10 Vous avez d'autres choses a ajouté ?

.....

Merci de nous avoir fait confiance, ainsi pour votre précieuse collaboration apportée à la réalisation de cette enquête.

Table des matières

Table des Matières

Sommaire

Remerciement

Dédicaces

Sommaire

Liste des Abréviations

Introduction générale1

Chapitre I : L'activité assurance en Algérie et la place de l'assurance agricole5

Introduction5

Section 1 : Présentation du secteur des assurances5

1. Généralité sur le secteur des assurances6

1-1 Genèse de l'assurance6

1-2 Les théories économiques de l'assurance (l'incertitude et le risque).....6

1-3 Définition de l'assurance8

1-4 Le rôle de l'assurance9

1-5 Les différents types d'assurances10

1-6 Les grandes fonctions de l'assurance10

1-7 Le contrat d'assurance11

1-7-1 Les caractéristiques d'un contrat d'assurance11

1-7-2 Les éléments d'une opération d'assurance11

1-8 Les obligations en assurance13

Table des Matières

1-8-1 les obligations de l'assureur	13
1-8-2 les obligations de l'assuré	14
2. présentation et organisation de l'activité assurance en Algérie	14
2-1 Aperçu historique de l'assurance	14
2-2 Evolution de l'assurance en Algérie	15
2-2-1 L'assurance en Algérie sous l'autorité coloniale	15
2-2-2 L'indépendance et le contrôle de l'Etat	15
2-2-3 Libéralisation et ouverture de marché	16
2.3 Structure du marché algérien des assurances	17
2.3.1 Les sociétés d'assurances	17
2.3.2 Le marché algérien en chiffres	18
2.3.3 Densité d'assurance et taux de pénétration	18
2.4 Les freins du développement du secteur des assurances en Algérie	19
2.4.1 Facteurs d'origine externe	19
2.4.2 Facteurs d'origine interne	19
Section 2 : La place de l'assurance agricole en Algérie	20
1. Etat de l'agriculture algérienne	20
1.1 Le secteur autogéré	21
1.2 La révolution agraire	21
1.3 Le secteur privé	22
1.4 Les réformes agraires de 1981 à 2000 : dites restructurations	22
1.5 Les plans de développement agricole et rural depuis l'an 2000	23

Table des Matières

1.5.1	Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie (programme quinquennal 2010-2014)	24
1.5.2	Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie (programme quinquennal 2015-2019)	25
2.	Le secteur de l'assurance agricole	25
2-1	Historique et caractéristiques du secteur	26
2-2	Définitions des concepts	27
2-2-1	L'agriculteur	27
2-2-2	L'activité agricole	27
2-2-3	Les risques agricole	27
2-2-4	Le sinistre	27
2-2-5	L'indemnité	27
2-2-6	L'assurance agricole	27
2-3	Les risques en agriculture et le rôle de l'assurance	28
2-4	Les différents produits d'assurance agricole	29
2-4-1	L'assurance péril-nommé	29
2-4-2	L'assurance périls multiples ou multirisque	29
2-4-3	L'assurance indicielle	29
2-5	Le marché de l'assurance agricole	30
2-6	La contribution de l'assurance au développement agricole	32
	Conclusion	33

Table des Matières

Chapitre II : Les potentialités agricoles de la wilaya d'étude et la place de la Mutualité Agricole	35
Introduction	35
Section 1 : Le secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou	36
1. L'environnement agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou	36
2. Situation de la production animale et végétale dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour 2013-2014 et 2015	40
3. Le secteur coopératif dans la wilaya de Tizi-Ouzou	42
Section 2 : Le rôle de la Mutualité Agricole en tant qu'organisme d'assurance.....	43
1. Présentation de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole.....	44
1.1 Historique.....	44
1.2 Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole.....	44
1.3 Organisation de la Caisse de Mutualité Agricole.....	45
1.4 Filiales de la Caisse de Mutualité Agricole.....	46
1.5 Affiliation de la Caisse de Mutualité Agricole	46
1.6 Organigramme de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole	47
1.7 Les Branches d'assurance pratiquées par la CNMA.....	49
1.8 Stratégies de modernisation des assurances	49
2. La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou.....	52
2.1 Historique	52
2.2 Les activités de la CRMA de Tizi-Ouzou	52

Table des Matières

2.3 Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou	53
2.4 Les assurances agricoles et extra agricoles de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	55
2.4.1 Les risque de l'exploitation agricole	55
2.4.2 Les différents types de risque.....	55
2.5 Formules d'assurance agricole.....	55
2.6 Composition du contrat d'assurance.....	56
2.7 Les branches d'assurances	56
2.8 Assurance multirisque bétail (Bovins).....	58
2.8.1 Les avantages de l'assurance multirisque bovins.....	58
2.8.2 Le dossier de production.....	59
2.8.3 Le sinistre animal (Bovin).....	60
A. Le dossier sinistre.....	60
B. Calcul de l'indemnité.....	61
2.9 Résultats de l'activité assurance de la mutualité agricole de Tizi-Ouzou.....	62
2.9.1 Evolution de la production de la CNMA de Tizi-Ouzou	63
2.9.2 Evolutions des sinistres déclarés et leurs règlements	64
Conclusion	65
Chapitre III : Facteurs d'affaiblissement de l'assurance agricole, illustré par le cas de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	66
Introduction	66
Section 1 : Section 01 : Résultats et discussions	66

Table des Matières

1. Description des étapes suivies dans l'enquête	66
1.1. Démarche méthodologique et technique de l'enquête.....	66
1.2 Choix des agriculteurs (les éleveurs)	67
1.3 Le contenu du questionnaire	67
1.4 Méthode de déroulement de l'enquête.....	67
1.5 Les objectifs attendus de l'enquête... ..	68
1.6 Difficultés rencontrés.....	68
2. Résultat de l'enquête.....	68
2.1 La composition sociologique des agriculteurs.....	68
2.2 Identification de l'exploitation et de l'activité de l'élevage bovin.....	73
2.3 Les opinions des éleveurs sur les assurances agricoles et la Caisse Régional de Mutualité Agricole	79
Section 2 : Freins au développement des assurances agricoles et analyse des problèmes	87
1. Les freins au développement des assurances agricole	87
2. Analyses des problèmes	88
Conclusion	90
Conclusion générale	92
Bibliographie	95
Annexes	102
Table des matières	